

**PROCES VERBAL ANALYTIQUE**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 09 JUILLET 2021 À 09 H 30**  
(Convocation du 02 juillet 2021)

Aujourd'hui vendredi neuf juillet deux mil vingt et un à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Isabelle RAMI  
M. Dominique ALCALA à M. Fabrice MORETTI  
Mme Christine BONNEFOY à M. Michel LABARDIN  
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI  
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Radouane-Cyrille JABER  
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Radouane-Cyrille JABER  
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON  
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG  
M. Jérôme PESCHINA à M. Christophe DUPRAT  
M. Patrick PUJOL à M. Christophe DUPRAT  
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET  
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI  
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h50 à 14h30  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h40  
M. Bernard Louis BLANC à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 13h15  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h15 à 14h30  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h55  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES de 13h25 à 14h30  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h15 à 14h30  
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 11h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15  
M. Didier CUGY à M. Stéphane GOMOT à partir de 15h20  
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 14h30  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 13h15  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Benoît RAUTUREAU de 12h05 à 14h30  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU jusqu'à 10h20  
M. Guillaume MARI à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h20  
M. Stéphane MARI à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 13h00  
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 14h30

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.**

L'affaire n°96 de l'ordre du jour du Conseil du 09 juillet a été publiée sur le Portail des Elus et transmise par mail aux élus métropolitains en urgence le 7 juillet, conformément à l'article L2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président a rendu compte de cette urgence à l'ouverture du Conseil ; le Conseil s'est prononcé sur l'urgence, l'affaire a été examinée et soumise au vote

*LA SÉANCE EST OUVERTE – 9 HEURES 41*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Si vous voulez bien prendre vos places pour que l'on puisse débiter ce conseil.

Je voudrais, avant d'ouvrir la séance, faire une communication sur un sujet qui nous importe tous, depuis quelques années et pour lequel j'avais pris, le jour de mon élection, l'engagement d'arriver à trouver une solution, qui est la question des aires de grand passage. Nous savons que sur le sujet des aires de grand passage, nous n'arrivons pas à respecter nos obligations légales. Nos obligations étant d'avoir 3 aires de grand passage sur la Métropole. Tous ceux qui ont essayé de trouver des dispositifs se sont heurtés à beaucoup de questions. La question du foncier, il faut un foncier de 4 ha minimum. La question que j'appellerai pudiquement d'acceptabilité de la présence de caravanes et parfois de centaine de caravanes, en tout cas de 100 à 150 caravanes. Évidemment, il n'y avait pas beaucoup de volontaires pour accueillir une aire de grand passage. Cela nous mettait dans la difficulté d'abord parce que l'on doit respecter la loi. Deuxièmement, parce qu'ensuite après, évidemment, les personnes concernées par le grand passage arrivaient à s'installer à peu près n'importe où et lorsque nous voulions demander leur évacuation, les tribunaux nous répondaient : « Excusez-nous, mais faites d'abord ce que vous devez faire ». Ils nous renvoyaient à nos propres obligations et je comprends la position des juges qui disent : « Faites d'abord ce que vous devez faire avant de demander aux autres de respecter un texte que vous-mêmes, vous n'appliquez pas ».

C'était pour moi une priorité, cela a été très compliqué. Il faut 3 aires. La première aire, nous l'avons depuis des années, c'est l'aire de Tourville, mais qui se trouve sur le foncier du Port autonome de Bordeaux. Il y avait une difficulté parce que le Port autonome voulait récupérer son foncier pour faire autre chose. Finalement, on est aujourd'hui dans une négociation qui va aboutir. Il faut que l'on fasse l'acquisition de l'aire de Tourville et nous aurons notre première aire.

Il y avait une deuxième aire que j'avais moi-même proposée à Mérignac, avenue Marcel Dassault à Mérignac, mais qui s'enlisait pour des problèmes d'expropriation, de discussion de prix avec les propriétaires, peut-être aussi de pollution du sol. J'ai bien compris, à un moment donné, qu'il fallait proposer autre chose et j'ai proposé à Madame la Préfète une aire alternative qui sera du côté de Courtillas, qui sera plus grande d'ailleurs et qui est un bien qui appartient à la Métropole. On n'aura pas la question du foncier à régler.

Il nous restait une troisième aire. La logique, c'est une aire sur la Rive gauche, une aire au centre de Bordeaux et je voudrais remercier le Maire de Bordeaux d'avoir accepté qu'il y ait cette aire de grand passage sur Bordeaux. Et puis évidemment, une troisième aire qui, logiquement, sur le plan des tracés, devait se trouver sur la Rive droite. Nos amis de la Rive droite ont beaucoup réfléchi, beaucoup discuté. C'était difficile pour eux. Ils ont déjà eux-mêmes un certain nombre de contraintes, mais après avoir de nouveau regardé l'ensemble du dossier, il m'a semblé qu'un terrain à Artigues pouvait correspondre à tous les critères souhaitables.

C'est un terrain qui se trouve du côté de la Blancherie à Artigues, non loin de Cenon, non loin de Floirac non plus et toujours à Artigues, mais dans une enclave un peu de Cenon sur le territoire d'Artigues.

J'ai informé Alain GARNIER, le Maire d'Artigues, de ce souhait que l'on puisse aménager cette aire à Artigues. On a eu beaucoup de discussions avec Alain GARNIER et je voudrais vraiment le remercier chaleureusement de sa compréhension. C'est quelque chose que je propose, je crois qu'il faut en terminer avec ce feuillet et on pourra en terminer en accompagnant la Ville d'Artigues sur l'ensemble des sujets. On sait qu'ils peuvent être nombreux, mais cela nous permettra enfin d'aboutir à ce que nous ayons ces 3 aires de grand passage et c'est pour moi un point de satisfaction. Je vous en remercie.

Je voulais vous donner ces nouvelles. Je crois que le Maire d'Artigues a quelques mots à nous dire. Alain GARNIER.

**M. Alain GARNIER** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, Monsieur le Président, vous m'avez confirmé le lancement d'une étude de faisabilité de cette aire de grand passage sur le site de la Blancherie à Artigues, qui est administrativement située sur ma commune d'Artigues, mais depuis plusieurs décennies, déjà propriété historiquement de la ville de Cenon et depuis quelques années de Bordeaux Métropole.

Depuis le PLU 3.1. (Plan local d'urbanisme), ce secteur est en effet repéré comme susceptible d'accueillir une aire de grand passage. Vous m'avez indiqué que pour la Rive droite, il s'agissait d'un des seuls terrains susceptibles de répondre aux critères d'implantation d'un tel équipement notamment au regard du PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation) pour le risque inondation.

Alors, moi-même Maire d'une commune durement touchée récemment par les inondations, je ne peux que comprendre cet argument qui a exclu d'autres terrains qui étaient, eux, en zone inondable.

Les gens du voyage ont droit à la sécurité et à la salubrité dans les aires d'accueil ou de grand passage. À l'exception d'une seule maison d'habitation, curieusement située dans ce secteur qui est un secteur d'activité, les citoyennes et les citoyens artiguais ne sont que faiblement impactés. Je rappelle qu'une aire de grand passage n'est ouverte que de fin avril à fin septembre et n'accueille que des groupes organisés de voyageurs, généralement des évangélistes encadrés par des pasteurs. Leurs déplacements sont en effet planifiés auprès de la Préfecture et les aires sont gérées par Bordeaux Métropole.

Ma commune, comme beaucoup d'autres dans l'agglomération bordelaise, est régulièrement impactée par les occupations illégales de terrains communaux par des gens du voyage parfois en plein cœur de ville. Le plus souvent, un dialogue constructif permet de limiter les dégradations ou les nuisances, mais ces espaces ne sont jamais adaptés à un accueil décent et sécurisé.

La régularisation de la situation de Bordeaux Métropole devrait permettre à toutes nos communes de saisir les services de la Préfecture pour engager sous 48 heures l'évacuation des lieux lorsque c'est nécessaire, ce qui n'était bien sûr pas possible jusqu'alors.

Bien évidemment, je sais pouvoir compter sur l'attention particulière des services de Madame la Préfète auprès des communes qui ont fait l'effort d'accueillir sur leurs territoires des aires d'accueil ou bien sûr de grand passage.

Compte tenu, malgré tout, des délais de libération des terrains de football par la ville de Cenon et des fouilles archéologiques qui sont obligatoires sur ce site, l'ouverture de l'aire ne devrait avoir lieu sur la Rive droite qu'à l'horizon 2023. Je souhaite pour ma part que ce délai soit tenu afin de ne plus subir les occupations illégales tant dans ma commune que dans la Métropole, mais aussi que des conditions de passage enfin dignes soient proposées à la communauté des gens du voyage.

Pour ce faire, je formule le souhait que cette aire soit conçue et gérée de façon exemplaire, qui bénéficie d'un traitement paysagé qui la rende à la fois accueillante et intégrée dans son environnement immédiat.

Une fois le moment venu et une fois le calendrier parfaitement affiné, je m'engage à organiser, après communication au Conseil municipal de ma ville fin septembre, une réunion publique pour exposer les éléments les plus détaillés possible de la réalisation de cet équipement. Je solliciterai bien évidemment les services préfectoraux et métropolitains pour cette réunion que j'envisage à l'automne 2021.

Enfin, il va de soi que la solidarité de Bordeaux Métropole s'exercera pleinement envers les communes ayant consenti cet effort, c'est notamment prévu au travers des contrats de co-développement. Je sais, Monsieur le Président, que vous y veillerez et que cette solidarité ne sera pas éphémère. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci beaucoup, Monsieur le Maire d'Artiques. On va ouvrir cette séance. Oui, Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Oui, merci Monsieur le Président. Simplement tout d'abord remercier Monsieur le Maire d'Artiques de son sens de l'intérêt à la fois général et métropolitain. Je suis heureux de voir que ce dossier aboutit, et vous dire surtout que nous avons demandé le dégroupement de la 94 pour que je vous interroge sur cette délibération-là, mais vous avez précédé ma question, donc on la regroupe à titre personnel. 94, on la regroupe. Merci.

#### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Pour ce conseil, Claudine BICHET sera la secrétaire de séance, Jean-Jacques PUYOBRAU sera son adjoint.

Le PV du 25 juin n'est pas finalisé, donc il ne pourra être présenté qu'au prochain conseil.

On va aborder le premier point, mais avec aussi un préalable puisque c'est sur les Girondins de Bordeaux. Vous savez que c'est un dossier qui vient en procédure d'urgence selon les articles 1221-11 et 1221-12 du Code général. Je vous propose d'examiner en urgence ce projet qui a été publié mercredi dernier sur le Portail des élus et qui figure en 96<sup>ème</sup> position sur l'ordre du jour.

D'abord je dois poser la question : « Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que l'on examine en urgence ce dossier ? » Pas d'opposition ? Je vous en remercie. Ce sera Madame FERREIRA qui le présentera, mais je donne la parole à Claudine BICHET.

**Mme Claudine BICHET** : Merci, Monsieur le Président, je vais énoncer l'ensemble des 69 affaires regroupées.

**Affaires regroupées :**

- ✓ Délégation de Monsieur M. le Président Alain ANZIANI : délibérations n°7 et 8,
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : délibérations n°12 à 18 et 19 à 22,
- ✓ Délégation de Clément ROSSIGNOL-PUECH : délibérations n°23 et 24,
- ✓ Délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT : délibérations n°25, 26 et 28,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick LABESSE : délibérations n°29 à 31,
- ✓ Délégation de Madame Véronique FERREIRA : délibérations n°32 à 34, 36 et 37,
- ✓ Délégation de Monsieur Bernard-Louis BLANC : délibérations n°38, 40 et 41,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François EGRON : délibérations n°42 et 44 à 49, 50 à 54, 56, 57, 59 et 61 à 64,
- ✓ Délégation de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE : délibération n°65,
- ✓ Délégation de Madame Claudine BICHET : délibérations n°66 à 69,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : délibérations n°70, 72 à 74, 77 et 78,
- ✓ Délégation de Madame Béatrice de FRANÇOIS : délibérations n°82 et 83,
- ✓ Délégation de Madame Andréa KISS : délibérations n°86 à 90,
- ✓ Délégation de Madame Céline PAPIN : délibération n°85,
- ✓ Délégation de Madame Delphine JAMET : délibérations n°92 à 94.
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PAPADATO : délibération n°91.

Sinon les affaires n°10, 58, 60, 64 et 90 sont retirées de l'ordre du jour du Conseil.

L'affaire n°8 porte sur les désignations et vous avez également une version modifiée de l'affaire n°63 qui est déposée sur table.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci Madame BICHET. Le premier point à l'ordre du jour, ce sont les Girondins.

Ah oui, je suis trop pressé. Je mets au vote ? Qui a des observations sur ces délibérations regroupées ? Oui, Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Comme d'habitude, je vais faire la liste de nos votes.

Abstention : 8, 20, 22 à 24, 28, 30 à 33, 41, 42, 44, 46, 49 à 54, 56, 59, 61 à 63, 65, 68, 69, 73, 74, 78, 82, 83, 86 à 89 et 93.

Contre : 14, 16, 18, 19, 21, 25, 40, 72, 77,

Pour : 85.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, est-ce qu'il y a d'autres votes différents que les votes d'approbation ? Je n'en vois pas. Oui, je vous en prie, Madame FAHMY.

**Mme Anne FAHMY** : Merci Monsieur le Président, juste pour vous préciser, pour le groupe Renouveau Bordeaux Métropole, une abstention pour la délibération n°8. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : C'est bien noté. Sous ces réserves, ces délibérations sont adoptées.

**M. ANZIANI**

(n°7) Liste des arrêtés pris par le Président de Bordeaux Métropole - Communication

Communication effectuée

**M. ANZIANI**

(n°8) Représentations de Bordeaux Métropole au sein de divers organismes - désignations des représentants

Unanimité des suffrages exprimés

Désignations effectuées

Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur POUTOU

**M. ANZIANI**

(n°10) Association TRANSPARENCY INTERNATIONAL France - adhésion 2021 - cotisation - Décision - Autorisation

Affaire retirée

**Mme BOST**

(n°12) MERIGNAC - PROGRAMME HABITER, S'EPANOUIR - Opération d'aménagement Soleil/Chemin Long - Participation financière de Bordeaux Métropole à la commune de Mérignac pour la réalisation du groupe scolaire communal Arnaud Lafon sous maîtrise d'ouvrage communale - Approbation - Autorisation

Unanimité

**Mme BOST**

(n°13) BLANQUEFORT - Secteur Gare-Maurian - Instauration d'un périmètre de prise en considération - Décision - Approbation

Unanimité

**Mme BOST**

(n°14) Arc en rêve - Subvention annuelle 2021 - Avenant à la convention 2019 - Convention - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

**Mme BOST**

(n°15) Blanquefort - Cession au profit de la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA HLM) VILOGIA d'une unité foncière d'une contenance d'environ 10 113 m<sup>2</sup> sise 9/11 rue Alcide Lambert et 24 rue Georges Mandel - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme BOST**

(n°16) Bordeaux - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des bassins à flot - Déclassement préalable des parcelles constituant le terrain de 2 658 m<sup>2</sup> vendu à Idéal Groupe - Maintien de la servitude de passage et d'occupation - Modification de la délibération 2021- 82 du 18 mars 2021 - Décision - Autorisation

Majorité  
Contre : Monsieur POUTOU

**Mme BOST**

(n°17) Talence - Rue Avison - avenue de la Mission Haut Brion. Programme d'habitat participatif - Déclassement préalable des parcelles constituant l'unité foncière de 1 431 m<sup>2</sup> vendue à la société Axanis - Modification de la délibération 2020-210 du 25 septembre 2020 - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme BOST**

(n°18) Bordeaux Dangeard Ouest - Appel à Manifestation d'Intérêt AIRE( Aménager, innover, redessiner, entreprendre) - Cession de parcelles à l'entreprise U'RSELF - Décision - Autorisation

Majorité  
Contre : Monsieur POUTOU

**Mme BOST**

(n°19) Le Bouscat - Appel à manifestation d'intérêt Aménager, innover, redessiner,entreprendre (AIRE) - Ilot Ravezies - Acquisition de parcelles appartenant à la SNCF RESEAU - Décision - Autorisation

Majorité  
Contre : Monsieur POUTOU

**Mme BOST**

(n°20) Le Bouscat - Appel à manifestation d'intérêt ' Aménager, Innover, Redessiner, Entreprendre (AIRE) ' - Ilot Ravezies - Acquisition par Bordeaux Métropole du lot de volume n°12 appartenant à la Société civile de construction vente (SCCV) BORDEAUX-RAVEZIES - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme BOST**

(n°21) Bouliac - Domaine du Palinois - Programme urbain partenarial - Décision - Autorisation

Majorité  
Contre : Monsieur POUTOU

**Mme BOST**

(n°22) CENON-Domaine de la Blancherie situé à Artigues-près-Bordeaux-Prorogation du délai de désaffectation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°23) Construction de la ligne BHNS St Aubin - Bordeaux St Jean-Travaux de déplacement des réseaux REGAZ - Approbation - Autorisation de signature

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°24) Communes de Mérignac et Martignas-sur-Jalle - Transports en commun - Amélioration de la vitesse commerciale de la LIANES 11 par la réalisation de travaux de réaménagement de voirie - Mérignac avenue Marcel Dassault - Déclaration d'utilité publique - Mise en compatibilité du document d'urbanisme - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. DELPEYRAT**

(n°25) Carbon-Blanc - Appel à manifestation d'intérêt AIRE (Aménager, innover, redessiner, entreprendre) - Cession de foncier à la SCCV (Société civile de construction vente) AEDIPIERRE- Délibération complémentaire - Décision - Autorisation

Majorité  
Contre : Monsieur POUTOU

**M. DELPEYRAT**

(n°26) Forum urbain porté par Sciences Po Bordeaux - subvention 2021 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. DELPEYRAT**

(n°28) Emploi - Aide exceptionnelle à l'association ADSI Technowest - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. LABESSE**

(n°29) Constitution d'un groupement de commandes pour la gestion des biodéchets issus de l'activité publique - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. LABESSE**

(n°30) Vente des ferrailles et des batteries provenant des centres de recyclage - Conventions - Décision - Autorisation de signature

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. LABESSE**

**(n°31) Compensation Zone humide site Centre de tri - Convention - Autorisations - Décision**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°32) Mérignac - Végétalisation de la place Charles de Gaulle - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°33) Assises 2021 de l'Association des petites villes de France - Subvention - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme FERREIRA**

**(n°34) BEGLES - SA d'HLM Vilogia - Réhabilitation des 510 logements de la résidence Maurice Thorez, rue Ferdinand Buisson - Emprunts des types PAM et PAM éco-prêt d'un montant global de 15 646 000 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme FERREIRA**

**(n°36) BORDEAUX - SA d'HLM Mésolia Habitat - Charge foncière et construction de 51 logements collectifs locatifs sociaux, sis, Quai Deschamps - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 6 092 719 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme FERREIRA**

**(n°37) SA d'HLM MESOLIA HABITAT - Soutien apporté par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et Action Logement, en raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, pour diverses opérations sur le territoire métropolitain - Emprunt de 1 480 500 euros, de type PHB 2.0 Chantiers, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. BLANC**

**(n°38) Centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI) - Subvention de fonctionnement 2021 - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. BLANC**

(n°40) Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique - Zone d'aménagement concertée Saint-Jean Belcier - Etude d'impact des permis de construire du secteur Saget - Avis

Majorité  
Contre : Monsieur POUTOU

**M. BLANC**

(n°41) Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (A'urba) - Subvention 2021 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

(n°42) Participation de Bordeaux Métropole aux journées nationales de France Urbaine 2021 - Prise en charge aux frais réels de la délégation métropolitaine - Décision

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

(n°44) Comité des œuvres sociales - Avenant n°1 à la convention 2020 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

(n°45) Caisse de secours et d'entraide des sapeurs-pompiers- convention du 26 novembre 2001 - Avenant n° 20 relatif à la subvention 2021 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. EGRON**

(n°46) Instauration du forfait mobilités durables - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

(n°47) Avenant pour l'adhésion des villes du Taillan-Médoc, d'Ambarès-et-Lagrave, du Centre communal d'action sociale de la ville de Pessac à la convention de groupement de commandes permanent dédié à l'achat d'électricité et services afférents - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. EGRON**

(n°48) Avenant pour l'adhésion des villes du Taillan-Médoc, d'Ambarès-et-Lagrave et du centre communal d'action sociale de la ville de Pessac à la convention de groupement de commandes permanent dédié à l'achat de gaz et services afférents - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. EGRON**

**(n°49) Contrat de codéveloppement - Cimetières communaux - Règlement d'intervention -  
Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°50) Convention locative pour l'occupation de divers sites de la Métropole par des  
infrastructures aériennes de télécommunication par l'opérateur CELLNEX France - Avenant  
n°2 - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°51) Convention locative pour l'occupation de divers sites de la Métropole par des  
infrastructures aériennes de télécommunication par l'opérateur ORANGE - Avenant n°1 -  
Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°52) Convention locative pour l'occupation de divers sites de la Métropole par des  
infrastructures aériennes de télécommunication par l'opérateur FREE - Avenant n°1 -  
Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°53) Convention locative pour l'occupation de divers sites de la Métropole par des  
infrastructures aériennes de télécommunication par l'opérateur SFR - Avenant n°2 -  
Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°54) Conditions d'octroi et redevances des autorisations de remisage à domicile (A.R.D.)  
- Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

**(n°56) Approbation de la politique d'action sociale employeur de Bordeaux Métropole en  
2021 - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. EGRON**

(n°57) Mise en place d'une astreinte opérationnelle GEMAPI sur les digues sous gestion métropolitaine et les ouvrages hydrauliques de la jalle de Blanquefort - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. EGRON**

(n°58) Intégration du télétravail au fonctionnement des équipes métropolitaines - Décision - Autorisation

Affaire retirée

**M. EGRON**

(n°59) Organisations du travail - Ajustement du dispositif d'astreinte opérationnelle au sein des Parcs cimetières rive gauche et rive droite - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

(n°60) Ouverture de postes permanents aux agents non titulaires de catégorie B et C - Décision - Autorisation

Affaire retirée

**M. EGRON**

(n°61) Ajustements des effectifs : Cabinet du Président - Secrétariat Général - DGRHAG - DG Finances - DGNSI- DG Mobilité - DG Aménagement et DG Développement économique - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

(n°62) Réorganisation de la Direction Générale Haute Qualité de Vie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

(n°63) Réorganisation de la Direction Générale des Territoires - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. EGRON**

(n°64) Formations internes - Principes d'organisation - Charte des formateurs - Indemnisation des formateurs internes - Décision - Autorisation

Affaire retirée

**Mme CASSOU-SCHOTTE**

(n°65) Projet de recherche et développement sur la gestion de l'infiltration et de la valorisation des eaux pluviales - Accord de consortium entre Bordeaux Métropole, la SABOM et le BRGM - Convention de reversement de subvention entre Bordeaux Métropole et la SABOM - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme BICHET**

(n°66) Constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études sur les émissions de gaz à effet de serre - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme BICHET**

(n°67) Bordeaux Métropole énergies - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Rapport 2021 - Exercice 2020 - Information

Communication effectuée

**Mme BICHET**

(n°68) Concession de services avec travaux portant délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chaleur Plaine de Garonne Energies - Avenant 1 - Adoption

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**Mme BICHET**

(n°69) Modification des statuts de Bordeaux Métropole Energies - Décision -Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. PUYOBRAU**

(n°70) Projet collectif Bordeaux la nuit porté par la ville de Bordeaux - Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PUYOBRAU**

(n°72) Programme Local de l'Habitat - Congrès National de l'Union Sociale pour l'Habitat à Bordeaux du 28 au 30 septembre 2021 - Subvention - convention de financement - Décision - Autorisation

Majorité  
Contre : Monsieur POUTOU

**M. PUYOBRAU**

(n°73) Attribution d'une subvention d'investissement pour le déploiement du système d'information du Groupement d'intérêt public (GIP) Fonds de solidarité logement (FSL) - Subventions - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU

**M. PUYOBRAU**

**(n°74) Projet de renouvellement urbain du quartier Les Aubiers-Le Lac à Bordeaux - Bilan de la concertation - Décision - Approbation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. PUYOBRAU**

**(n°77) Commission pour la concession d'aménagement dans le cadre de la requalification urbaine du centre historique de Bordeaux - Conditions de dépôt des listes - Décision - Autorisation**

**Majorité  
Contre : Monsieur POUTOU**

**M. PUYOBRAU**

**(n°78) Renouvellement urbain du quartier Dravemont à Floirac - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) et à l'enquête parcellaire - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme DE FRANÇOIS**

**(n°82) Réseau de transports urbains - Délégation de services publics - Avenant 10 - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme DE FRANÇOIS**

**(n°83) Délégation de service public de transports urbains - Arrêté des comptes provisoire 2020 - Décision - Approbation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme PAPIN**

**(n°85) Mise en place d'un "chantier jeunes" dans le cadre de la coopération entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté urbaine de Douala (Cameroun) - Décision - Autorisation**

**Intervention écrite de M. POUTOU :**

*Même si nous sommes à priori favorable à l'ouverture culturelle et à la réinsertion : le projet manque de clarté quant à la mission des jeunes déployés. Nous ne savons pas ce que les jeunes bordelais ou Doualais vont faire pendant le séjour d'échange. Cette mission doit bénéficier aux jeunes des quartiers populaires en priorité, actuellement, aucune garantie ne figure sur l'origine sociales de jeunes qui bénéficieront de cet échange. Les expériences internationales sont un atout de poids dans un CV ou une expérience de vie, il incombe à une telle initiative, qui a pour but de favoriser la réinsertion des jeunes, de sélectionner clairement les bénéficiaires de ce programme : les jeunes en difficulté professionnelle issus des quartiers populaires de la Métropole Bordelaise.*

*Si nous saluons la bonne volonté de cette initiative, malheureusement elle se limite à un rôle de « vitrine politique sociale et solidaire ». Pourquoi la limiter à une seule édition annuelle ? Nous encourageons la multiplication des éditions et des destinations pour créer des expériences internationales variées qui bénéficieront à un maximum de jeunes en réinsertion. Nous ne manquons ni d'argent (la métropole subventionne « un parc d'attraction de l'aéronautique » à hauteur de 500k/an. CF projet TARMAQ), ni de jeunes en demande de ce genre de projet.*

**Unanimité**

**Mme KISS**

**(n°86) Lormont - Aménagement du Tourne à gauche du carrefour La Gardette - Route de Bassens - Décision -Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

**(n°87) Bruges - Rue du Réduit (section Andron/Malraux) - Confirmation de décision de faire - - Décision - Approbation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

**(n°88) Mérignac - Aménagement des accès au futur collège de Beutre et aux équipements sportifs - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

**(n°89) Bègles - Opération de requalification de la rue de Paty - Juillet 2021 - Confirmation de décision de faire - Décision - Approbation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme KISS**

**(n°90) Mérignac - Avenue du Truc et ses abords (section Bédât / Frères Robinson) - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation**

**Affaire retirée**

**M. PAPADATO**

**(n°91) Eysines - Raid des Maraîchers 2021 - Contrat de co-développement 2018-2021 - Subvention de fonctionnement 2021 - Décision - Autorisation**

*Intervention écrite de M. POUTOU :*

*On vote pour mais il y a besoin au-delà de ce qui ressemble à de l'affichage, de parler et construire d'autonomie alimentaire, de reconnaître la nécessité de trouver des terres agricoles autour de Bordeaux. Si on continue d'étendre la ville et de construire sur toutes les terres cultivables on ne pourra jamais y prétendre. Il faut une politique ambitieuse d'aide à l'installation d'agriculture et de soutien à la transition au bio.*

*Et voilà le commentaire d'un maraicher : « Pour une aide sincère et efficace : réserver des places sur les marchés de la métropole aux agriculteurs du coin. Que les maires identifient les terres agricoles non cultivées et rencontrent leurs propriétaires pour les convaincre de les vendre ou de les louer, pour les installer de nouveaux agriculteurs qui pourrait fournir de l'alimentation saine et locale aux cantines scolaires par exemple »*

**Unanimité**

**Mme JAMET**

**(n°92) Aménagement numérique du territoire - Rapport d'activités 2020 Inolia - Information**

**Communication effectuée**

**Mme JAMET**

**(n°93) Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. PFEIFFER**

**(n°94) Programme 2021 de réhabilitation des aires permanentes d'accueil de Villenave d'Ornon/Talence/Gradignan et de Bègles -Demande de subvention d'aide à l'investissement au Département de la Gironde- Décision-Autorisation**

**Unanimité**

**Mme Claudine BICHET** : Nous démarrons l'ordre du jour par le rapport n°96, il concerne le Stade Matmut Atlantique : « Garantie de la redevance annuelle »

**Affaires non regroupées :**

**Mme FERREIRA**

**(n°96) Stade Matmut Atlantique - Garantie de la redevance annuelle - Football Club des Girondins de Bordeaux (FCGB) - Décision - Autorisation**

**Mme Véronique FERREIRA** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, qui souhaite prendre la parole ? Il faut bien que quelqu'un commence. Monsieur CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Merci, comme vous m'y engagez, Monsieur le Président, je veux bien ouvrir la série des interventions et des questions. Pour vous dire que pour notre groupe, comme lors du dernier Conseil de Métropole, nous allons soutenir et voter pour cette délibération. Je pense que nous devons tout faire pour faire aboutir la reprise dans les meilleures conditions et maintenir notre club au plus haut niveau. Toutefois, dire, comme d'autres d'ailleurs, qu'il est beaucoup trop tôt pour se féliciter de cette reprise. Cela reste pour les élus que nous sommes le montage, il faut bien le dire, assez flou et encore nébuleux, très difficile à comprendre. Il reste quand même un certain nombre de questions sur la solidité financière, la solidité dans le

temps. Nous restons prudents et souhaitons y voir plus clair dans les prochains mois et soutiendrons par notre vote cette délibération. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite s'exprimer ? **Monsieur POUTOU**.

**M. Philippe POUTOU** : Nous, ou moi, on vote contre. Ce n'est pas juste de la méfiance qu'il faudrait exprimer, c'est dire clairement que l'on n'est quand même pas d'accord avec ce nouveau modèle. **Madame FERREIRA** explique que ce sont les mêmes lettres d'intention, mais au-delà des mêmes lettres d'intention, on sait très bien que c'est le même système qui se remet en place, il y a une sorte de continuité. La différence c'est que les groupes sont concurrents les uns envers les autres, mais ils ont exactement la même politique dans le foot et le foot pour eux, mais comme pour d'autres... l'automobile, vous vous rappelez bien avec FORD, ou même cette histoire de repreneur bidon, et **Madame FERREIRA** s'en rappelle très bien. On a l'impression que ce sont les mêmes bonshommes, les mêmes méthodes, même des fois quasiment la même façon de communiquer. Il y a une sorte de cynisme. On voit bien que l'objectif, c'est de faire des affaires, c'est profiter du football et puis derrière, il n'y a aucune garantie, ils font un peu ce qu'ils veulent. Le pire, c'est que l'on a l'impression qu'ils savent très bien que s'ils font des conneries ou si cela se barre en sucette, derrière, ils ne paieront pas et il n'y aura personne pour leur faire payer et pour leur demander des comptes. C'est un peu presque ce qui se passe avec King Street. Il serait important que le Conseil de métropole prenne une position claire en disant : « Nous, on ne veut plus de cela ».

Ce qui est terrible, et c'est ce que **Monsieur ANZIANI** a dit, c'est que s'il n'y a pas ce repreneur-là, derrière, c'est, ou l'écroulement du club, ou même sa disparition puisque la rétrogradation, ce ne serait pas juste la L2, ce serait bien plus bas et derrière, l'impossibilité de reconstruire le club.

Cela fait comme une sorte de pression et de chantage qui fait que l'on n'a pas le choix, donc il faudrait accepter ce repreneur-là, même si on a tous plus ou moins conscience que c'est un affairiste et que ce ne sera certainement pas miraculeux. C'est là où c'est toujours problématique. On recule et au nom de cela, il faudrait accepter un système qui continue et qui demain, ou dans un an ou dans deux ans, provoquera des situations qui seront sans surprise.

C'est là où c'est quand même toujours compliqué. Je crois qu'il faut que l'on dise avec ce système-là : « Basta ! ». Il faut tout à fait autre chose.

Après, il y a aussi la pression d'un club qui ne serait plus dans l'élite. On perdrait un club historique, les Girondins de Bordeaux. On a tous des souvenirs plus ou moins - cela dépend de l'âge que l'on a - mais les souvenirs de Lescure, les souvenirs des titres, des grands joueurs et tout cela. Au nom de cela, il faudrait se coller, toujours pareil, à un système qui est véreux. À un moment donné, il faut choisir, il faut oser. Je ne sais pas comment dire, mais oui, c'est le problème qui est posé : est-ce que ce club-là peut se reconstruire sur d'autres bases ? S'il est relégué, et alors, où est le drame ? S'il descend en National maintenant ou en National 2, où est le problème en réalité ? Est-ce que l'on ne pourrait pas justement profiter de cette occasion-là pour reconstruire un club sur des bases saines. On discuterait des salaires, des revenus, et pas que des salaires des joueurs, mais de l'ensemble des salariés de ce club-là puisque je crois qu'il y a plus de 200 personnes qui sont concernées.

C'est la question du foot masculin/foot féminin, de cette égalité-là que l'on a envie de discuter. C'est toutes ces valeurs du sport, ces valeurs sociales que l'on a envie de mettre en avant. Pourquoi on ne saisit pas cette occasion-là aujourd'hui de dire : « Mais si on n'a pas un repreneur sérieux et convaincant, autant discuter clairement de la reconstruction d'un club sur

d'autres bases », quitte à ce qu'il descende, et puis après de muscler les choses en disant : « Oui, l'objectif sera de remonter, mais avec les valeurs d'un club qui sont toutes autres que les valeurs du foot aujourd'hui business ». C'est cela qu'il faudrait choisir et ne pas se faire coincer dans ce chantage-là où on dit : « Mince, on n'a pas le choix ». Si, il y a le choix en réalité. Nous, on dénonce clairement une continuité et un repreneur qui reste dans le même modèle, on n'est pas du tout d'accord. On pense qu'il faut justement discuter d'autre chose et construire autre chose. Donc, on vote contre et de toute façon, on verra bien par la suite.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Monsieur le Maire, Monsieur le Président, chers collègues. Moi, je voterai cette délibération, premièrement pour une chose toute simple, je crois qui est le principe de réalité. Moi, j'entends les propos de notre collègue précédent. Qu'est-ce que l'on veut ? Les valeurs qu'il dénonce, ce sont les valeurs du football amateur. Là, on est dans un système professionnel, cela nous plait ou cela ne nous plait pas. La seule question est de savoir si on veut un maintien d'un club professionnel sur Bordeaux exactement, c'est cela. Après, on peut faire plein de discours idéologiques sur plein de choses, il n'y a pas de souci, sauf que l'on ne va pas reconstruire un club et jouer tout seul.

Pour jouer au football, il faut être deux, deux équipes au moins. Sinon, si on veut jouer tout seul entre l'équipe A et l'équipe B du même club, cela n'a aucun intérêt. Aujourd'hui, on peut avoir de belles intentions, de belles paroles, sauf que cela ne marchera pas. Nous, notre travail ici, c'est de se confronter à la réalité, et de prendre des décisions par rapport à cette réalité, même si cette réalité ne correspond pas au monde tel que l'on voudrait qu'il soit. Moi, je peux entendre tous ces discours-là, sauf que la réalité n'est pas celle-là. Est-ce que l'on veut un club professionnel ? Oui ou non. Si c'est oui, qu'est-ce que l'on a comme solutions ?

J'ai entendu hier Monsieur LOPEZ, je l'ai trouvé plutôt convaincant. Peut-être d'autres ont des avis différents, mais il connaît le dossier, il connaît le football professionnel avec ses avatars aujourd'hui, ses difficultés et tous ses mauvais sujets, mais il connaît la chose, et on n'a pas d'autres solutions. Donc, soit on s'assoit sur les 4,9 millions, soit on fait un pari. Lui, il fait un pari, et nous aussi, on fera un pari. On n'a pas d'autres solutions.

On peut dire, « Oui, à chaque fois, c'est pareil ». Sortir du modèle, oui, pour aller où ? Moi, je ne sais pas. Il n'y a pas de solution sur la table. Il n'y a pas de plan B. Le seul plan B, c'est retour à la case amateurs. Il y a déjà plein de clubs amateurs qui marchent très bien. Donc, on pourrait en faire un de plus, mais cela ne résoudra pas notre problème et surtout les 4,9 millions que l'on doit récupérer tous les ans dont on n'est pas certain non plus qu'on les récupérera tout le temps, mais en tout cas, c'est la seule solution que l'on a. Donc, moi, je voterai sans barguigner sur ce sujet, sans être naïf, bien sûr.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Olivier ESCOTS.

**M. Olivier ESCOTS** : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, deux éléments de contexte tout d'abord sur ce sujet des Girondins de Bordeaux.

Le premier, sur le foot-business que nous sommes plusieurs ici à avoir déjà dénoncé avec toujours cette question de savoir si nous devons être résignés à l'accompagner ou si nous devons en faire un sujet politique. Les exemples de dérives sont connus, comme le projet finalement avorté de Super Ligue, le scandale Média Pro l'an dernier sur le sujet des droits TV.

Nous, au sein du Groupe Communiste, nous sommes de ceux qui appellent à de la régulation aussi bien du milieu du football que de toutes les disciplines qui voudraient s'inspirer des dérives libérales.

Deuxième élément de contexte, sur les décisions qui ont précédé ici-même, elles n'ont pas été abordées dans les premières interventions ou alors très à la marge. Notre groupe avait dénoncé en 2018 l'arrivée des fonds d'investissement, des « fonds vautours », avait dit Max GUICHARD, et nous avons alerté sur toutes les conséquences que nous avons vues se concrétiser ces derniers mois. Tout ce qui s'est passé depuis 2 ans et demi n'est que la suite de choix, d'un choix qui n'est pas le nôtre, de faire entrer le loup dans la bergerie. Et aujourd'hui, le loup, il est toujours là. Les fonds d'investissement sont toujours là avec les mêmes acteurs qui repartiraient donc pour un tour.

Hier soir, nous avons auditionné Gérard LOPEZ. Monsieur LOPEZ, quelqu'un de plutôt avenant, dont on doit reconnaître le franc-parler, c'est vrai. Mais sur le volet financier, on doit aussi reconnaître que nous avons peut-être appris plus d'informations en lisant le journal L'Équipe qu'hier soir, lors de son audition.

Quand nous sommes allés hier sur le sujet des garanties, les réponses ont quand même de quoi inquiéter. Sur la garantie bancaire, il n'y en aura pas, nous dit Monsieur LOPEZ. Ce n'est pas, nous dit-on, ce qu'une holding peut produire. Une holding *a priori* ne peut pas produire de garantie bancaire, et Monsieur LOPEZ a dit que lui-même n'aurait pas souhaité en produire. On nous parle de 20, 24, 25 millions de trésorerie. Je crois qu'il y avait eu 28... On est entre 4, 5, 8 millions de différence à chaque fois, mais pas de garantie bancaire.

Sur la structuration du rachat, celle-ci repose majoritairement sur les emprunts auprès de King Street et de Fortress. Les mêmes par qui le mal est arrivé.

Sur le paiement du loyer du stade, Monsieur LOPEZ - apparemment, cela a convaincu certains - nous dit que des recettes seront spécialement fléchées, mais sans élément matériel. Il n'est pas allé plus loin dans sa réflexion hier. Et il ressort aussi à chaque fois qu'on le questionne, qu'il se retournera vers King Street et Fortress dont le rôle sera encore majeur dans les prochains mois.

Sur le modèle, Monsieur LOPEZ nous dit qu'il n'y a pas d'autre choix que le foot-business. Effectivement, il connaît bien ce système-là. Il nous a joué aussi la plainte habituelle que le Championnat français fait face à la dérégulation, à la concurrence déloyale de ses voisins européens et qu'il y aurait donc un seul modèle de financement pour s'en sortir en France, ce serait celui du fameux trading, trading poussé à outrance. Et le trading, c'est quoi ? C'est la spéculation sur de jeunes joueurs que l'on forme en espérant les vendre le plus cher possible.

Cela a été évoqué, par ailleurs, je ne me prononcerai pas sur le passé à Lille de Monsieur LOPEZ. On a pu lire toujours dans certains journaux qu'il avait endetté fortement le club. Lui-même, hier soir, nous a dit qu'au contraire, il l'avait consolidé. Mais force est de constater que le montage financier qu'il propose maintient dans la boucle les mêmes acteurs. Tout à l'heure, cela a été dit que ce montage était assez flou et nébuleux, et c'est vrai, je le confirme, il est flou et nébuleux. Donc, il y a toujours ce risque fort que dans un an, 2 ans, 3 ans, on se retrouve de nouveau dans la même situation qu'aujourd'hui.

Nous garderons notre constance politique, nous voterons contre cette délibération, car cette délibération va venir quelque part valider des choix pourtant désastreux que d'autres ont faits 2018. Cette délibération vient conforter le choix du foot-business et de ses dérives alors qu'il faudrait plutôt s'atteler à le réguler que de se résoudre à l'accompagner sous la contrainte. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je vais dire quelques mots quand même pour apporter des éléments à ce débat.

Le premier sera sur le foot modèle. On peut en penser ce que l'on veut, mais Gérard CHAUSSET a dit des choses tout à fait exactes. Ce n'est pas nous qui allons réinventer le foot modèle. Moi, je souhaiterais que nous soyons dans un monde idéal où il y ait un *salary cap* qui existe dans le pays le plus le capitaliste du monde que sont les États-Unis. Ils arrivent à le faire pour la NBA, sauf qu'en football, ce ne sont pas les mêmes règles, et que si un club aujourd'hui disait : « On va limiter la masse salariale », évidemment que les joueurs, ils iraient voir ailleurs. Donc, on aurait un club qui ne serait pas à la hauteur des ambitions que nous souhaitons. C'est le principe de réalité. D'un côté, il y a ce que nous souhaiterions dans un monde idéal, de l'autre côté, il y a le principe de réalité si nous voulons avoir un club compétitif.

Dans cette situation-là, qu'est-ce que l'on constate ? C'est qu'il y a une procédure qui a été très accélérée, tout va très vite dans ce dossier, et que, finalement, beaucoup ont levé la main en disant : « Moi, j'ai de beaux projets ». « Moi, je peux faire ceci ». « Moi, je peux apporter cela. » Et puis, au moment de vérité, en fait, il n'y en avait qu'un. Il n'y avait que Monsieur LOPEZ. Les autres se sont évaporés. Ils n'ont pas été jusqu'au bout parce qu'ils n'avaient pas la possibilité de mettre sur la table les 50 millions au minimum qu'il fallait pour faire fonctionner le club, et sans doute bien davantage.

Donc, aujourd'hui, on a qu'une seule solution, c'est Monsieur LOPEZ. La question n'est pas de savoir si on l'aime ou si on ne l'aime pas, si on a confiance ou si on n'a pas confiance. On n'a pas d'alternative au projet de Gérard LOPEZ, à son projet de business. Cela nous impose quelques règles. Le calendrier non plus, nous ne le choisissons pas.

Aujourd'hui, on est appelé à voter sur la garantie. Je vous rappelle qu'aujourd'hui le club est en Ligue 2. Lundi, la DNCG peut le maintenir en Ligue 2 si le plan proposé par LOPEZ ne contient pas la mainlevée d'aujourd'hui, s'il ne contient pas des apports de King Street et de Fortress et s'il ne contient pas non plus les apports de l'État puisque l'État s'est engagé à verser 10 millions d'euros aux Girondins. Ce que je sais, c'est que la lettre est déjà partie. Donc, cela figure dans le dossier de Monsieur LOPEZ.

Et puis ensuite, après, une semaine plus tard, le lundi suivant, il y aura l'épreuve judiciaire devant le Tribunal de commerce. Le Tribunal de commerce va regarder plusieurs choses. Il va regarder d'abord la solvabilité. Ils vont regarder si c'est du solide ou pas, et la pérennité. J'insiste sur ce point. Le Tribunal de commerce ne donnera pas son accord s'il n'a pas le sentiment que Monsieur LOPEZ ne vient pas pour s'ancrer sur le territoire et pour y rester durablement. Cela fait quand même trois épreuves à passer.

Pour nous, le choix est assez simple. Permettez-moi peut-être de le simplifier encore davantage. On a devant nous deux scénarios. Il y a le scénario que j'appellerai de l'espérance. L'espérance, cela ne veut pas dire la naïveté. Cela ne veut pas dire l'enthousiasme. Cela ne veut pas dire que l'on ferme les yeux et que l'on ne s'inquiète pas d'un certain nombre de sujets. L'espérance, cela veut dire que l'on peut fonder quelque chose et que l'on peut accompagner. Le choix de l'espérance, c'est puisque l'on n'a que Monsieur LOPEZ, c'est forcément Monsieur LOPEZ. Donc, je propose qu'on l'accompagne. On ne sera pas seul à l'accompagner. Je l'ai dit tout à l'heure, l'État lui-même accompagnera le projet, King Street va l'accompagner, Fortress va l'accompagner, le scapulaire va l'accompagner. D'autres également viendront sans doute plus tard. Donc, cela me paraît tout à fait important.

Ce choix-là, il n'est pas aveugle, et notamment sur les garanties. On sait très bien que les garanties valent ce qu'elles valent, mais en 2018, c'était à peu près la même chose. Véronique FERREIRA a dit tout à l'heure que la lettre de garantie aujourd'hui de la société de Monsieur LOPEZ est au mot près identique à la lettre de garantie qui avait été apportée en 2018. Ce sont les mêmes termes inspirés du Code civil. On peut penser qu'en 2018, on était mieux équipé, mais il aurait fallu aller chercher la garantie aux États-Unis, vous voyez l'aventure. Aujourd'hui, on a une garantie d'une société qui a 7 millions d'actifs. Cela veut dire aussi quelque chose.

Je pense que l'on pourrait aller un peu plus loin, mais on ne peut pas le faire dans l'immédiat puisque j'ai indiqué tout à l'heure le calendrier, et j'ai proposé, hier soir à Monsieur LOPEZ de faire ce que les juristes appellent un « nantissement des droits TV ». Il va y avoir plusieurs millions de droits TV même si ce ne sera pas le rêve de Média Pro, qui vont tomber dans l'escarcelle du football français et évidemment des Girondins. Donc, on pourrait faire un nantissement, c'est-à-dire qu'en cas de non-paiement des loyers, nous serions en droit d'obtenir que la Fédération française ou que la télévision verse directement ici dans les caisses de la Métropole plutôt que dans les caisses de Monsieur LOPEZ. Cela me paraît même supérieur sans doute à une garantie puisque là directement, on actionne une recette. Et Monsieur LOPEZ, hier, m'a répondu qu'il était plutôt favorable à ce système puisque pour lui cela ne lui ôte pas du tout de trésorerie. C'est uniquement en cas de pépin. Ça, c'est le scénario de l'espérance, mon expression est presque excessive.

Après, on a un scénario catastrophe, et je voudrais répondre à ce qui a été dit. Quelles sont les conséquences ? Elles sont majeures. Elles sont doubles. Ce n'est pas du chantage, c'est simplement mettre les choses sur la table. Si on ne vote pas, premier point, évidemment, on aura une figure majeure du patrimoine sportif qui risque de disparaître, en tout cas qui va être rétrogradée, qui est déjà rétrogradée. La rétrogradation sera confirmée. Évidemment, pour nous qui souhaitons avoir des performances sportives, ce sera un deuil que nous devons faire, mais surtout, j'attire votre attention, c'est là où il n'y a pas vraiment beaucoup de marges pour le choix : si nous ne votons pas, on perd tout de suite, je voudrais le préciser. On perd tout de suite.

Si le club est rétrogradé, ce n'est pas un club de Ligue 2 qui va payer 5 millions d'euros de loyer. Donc, on perd tout de suite les 5 millions d'euros. C'est très concret, mais on perd plus que cela parce qu'il y a les recettes d'exploitation du stade qui sont aujourd'hui gérées par la société SBA, c'est à peu près 5 millions. Donc, on perd aussi 5 millions. Si on ne vote pas, on est sûr de cela, on perd 10 millions par an. Il faudra les trouver ailleurs ou il faudra demander aux contribuables de les compenser. Cela veut dire qu'il y aura des dépenses en moins. Et, en plus, au moment du PPP (Partenariat public privé), il y a eu des emprunts qui ont été contractés, et il y a eu ce que l'on appelle une dette qui a été cédée à une banque japonaise plus à une banque française qui est Dexia. Il faudra continuer à payer. Donc, on devra payer tous les mois 5 millions d'euros ou l'exigibilité totale et la créance que ces deux banques possèdent sur la Métropole est d'environ 100 millions, mettons 95 millions. Voilà, le système : d'un côté, il y a des conséquences immédiates. On n'est pas dans le rêve là. On perd tout de suite 10 millions et il faudra continuer à payer ce que nous devons aux différentes banques. Voilà la situation.

Je comprends bien tout ce que vous dites, mais, moi, en tant que responsable de la Métropole, je ne peux pas me permettre de perdre 10 millions d'euros tout en continuant à rembourser des emprunts. Donc, je ne peux que vous encourager à voter cette disposition, quelles que soient vos inquiétudes. Merci.

Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Merci Monsieur le Président. Juste une question suite à votre intervention sur le nantissement des droits TV que vous appelez comme garantie

supplémentaire. Dans la mesure où nous votons aujourd'hui la délibération et donc la nouvelle forme de garantie, quelle est notre chance d'intégrer dans la garantie les droits TV dans la mesure où d'ores et déjà nous donnons cet accord de garantie sans les droits de télévision aujourd'hui ?

**M. le Président Alain ANZIANI** : On ne peut pas attendre parce que je ne peux pas inscrire dans une délibération un nantissement alors que c'est une suggestion que j'ai faite hier sur laquelle, je le répète, Monsieur LOPEZ est d'accord, mais on ne peut pas l'inscrire dans la délibération. Donc, aujourd'hui, il faut partir avec une délibération qui est simplement une garantie de paiement de loyer de la société de Monsieur LOPEZ. On en a parlé. Pour être franc, il nous dit : « On ne pourra pas examiner cela avant septembre » parce qu'évidemment, il a d'autres épreuves à affronter d'ici là, mais en tout cas, c'est une piste. Donc, je ne peux pas vous le vendre, que ce soit très clair dans mon propos. Je ne peux pas vous le vendre comme une certitude, je vous le vends comme une hypothèse, une hypothèse que l'on peut tout à fait creuser. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Je vais revenir sur deux aspects. L'aspect un peu « chantage » même si ce n'est pas clairement un chantage, mais l'aspect pression. Pourquoi c'est toujours la collectivité ou le public qui paie ? Parce que là vous dites : « S'il n'y a pas de repreneur, il n'y a pas que l'aspect du club qui descendrait. Il y a aussi des conséquences financières. » Pourquoi ce sont toujours les collectivités qui paient ? Comment cela se fait que l'on se démerde à se faire toujours avoir par le privé ? Les groupes privés se barrent et ne paient rien. Est-ce qu'il n'y a pas de ce côté-là des possibilités d'attaquer en justice et de faire payer justement ceux qui sont responsables de la situation ? Donc, on part toujours du principe qu'ils s'en vont, et puis, voilà. Il n'y a pas que FORD. Il y a la fonderie de Fumel. Vous vous rappelez, Colla qui arrive et qui repart. Aujourd'hui, c'est GM&S avec le repreneur. Vous avez eu hier les fonderies du Poitou à Ingrandes. Ce sont toujours les mêmes systèmes, finalement. On s'aperçoit qu'il y a des gens qui viennent, qui reprennent, et puis qui derrière se barrent. Et puis c'est toujours le public ou les salariés qui paient. Comment cela se fait qu'à chaque fois, ce sont les collectivités qui sont victimes et qui sont dans une position : « Désolé, on n'a pas le choix, etc. » C'est un aspect.

L'autre aspect, c'est revenir quand même sur le repreneur. Il y en a qui sont convaincus ou rassurés par le style de communication, par le côté franc et direct. Enfin, franc, il a la franchise d'un investisseur. Il a la franchise d'un affairiste. Vous avez vu comment il traite les histoires qui le concernent. Ce sont les médias qui racontent des mensonges, vous avez vu, alors qu'il y a quand même une enquête judiciaire à Lille, et puis il y a des histoires au Luxembourg un peu en amont. Je ne sais pas si vous regardez sur Internet, mais il y a des vidéos de passionnés de football qui suivent de près ces affaires-là. Il y a notamment une vidéo de 15 minutes qui explique très bien le mécanisme de ces gens-là, comment ils font l'argent sans rien investir, et comment finalement derrière, quand ils s'enrichissent, c'est forcément sur le dos de la collectivité ou sur le dos d'autres structures.

Là, on est dans un truc quand même assez problématique. On va voter au nom du fait qu'il n'y a pas d'autres solutions. On va quand même soutenir quelqu'un dont on sait que c'est à minimum un peu de malversation et que cela manque de clarté. C'est cela que je ne comprends pas. Comment on arrive à faire ce choix-là tout en comprenant bien qu'il y a la peur du vide et que l'on n'a pas envie d'un effondrement et de conséquences que l'on ne maîtriserait pas complètement, et donc pour revenir avec les conséquences financières sur la Métropole. À un moment donné, il faut faire des choix, oser faire des choix, et puis discuter derrière de comment on fait face aux problèmes financiers d'une part, et comment on discute d'un club qui est à reconstruire et que l'on n'abandonne pas, et puis, notamment des emplois qu'il y a et qui sont

concernés directement par l'avenir du club. C'est tous les problèmes de principe de fond d'un sport que l'on voudrait reconstruire.

Contrairement à ce que disait Monsieur CHAUSSET, cela ne s'oppose pas le foot amateur et le foot professionnel. Ce n'est pas parce qu'il y a un monde pourri d'un côté, mais heureusement il y a un monde sympa de l'autre, que l'on va gérer les deux. Non, à un moment donné, il y a aussi des questions de fond qui sont posées, et on peut aussi militer pour que même le sport de haut niveau, même le sport professionnel soit sain, et puisse reprendre quand même, comme dirait Monsieur HURMIC, les valeurs ou nos valeurs qui soient des valeurs autres que les valeurs des affairistes.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Trois points, Monsieur POUTOU. Le premier, s'il vous plaît, ne parlez pas de magouilles, de trucs, franchement... vous ne connaissez pas le dossier. Vous lisez simplement quelques articles de presse qui disent cela. On verra. S'il y a une procédure judiciaire, une mise en examen, une condamnation, on verra, mais pour l'instant, on n'en est pas là. Donc, on n'a pas à prendre la place de la justice, ne le faites pas. Vous n'avez pas les éléments nécessaires. Tout cela s'appelle en droit de la « diffamation », mais ne le faites pas s'il vous plaît. Ce n'est pas à la hauteur des enjeux.

Deuxième point, je crois qu'il ne faut pas confondre d'un côté les entreprises et de l'autre côté, le club de football.

Sur FORD d'ailleurs, on ne vous répond pas, mais si vous saviez tout le travail qui a été fait par Alain JUPPÉ à l'époque, par Patrick BOBET ensuite, par Alain ROUSSET, par Véronique FERREIRA, par d'autres y compris avec l'État - vous les connaissez - pour s'opposer au départ de FORD. Dire qu'il ne s'est rien passé, que l'action publique a été mauvaise, ce n'est pas vrai. Ce n'est peut-être pas à la hauteur d'un monde qui soit un monde régimenté, qui soit un monde administré, sans doute, mais dans une économie comme la nôtre, c'est très fort. Je vous rappelle que notamment, il y a eu un fonds qui a été alimenté par FORD. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, on travaille presque tous les jours avec notamment Véronique FERREIRA ou les autres élus pour voir comment on peut revitaliser FORD. La question est tout à fait ouverte, mais nous, on travaille, et vous, vous discourez. Vous, vous dénoncez, nous, on travaille tous les jours et on ne dit pas ce que l'on fait parce que parfois la confidentialité est importante, mais vous verrez dans quelques semaines qu'il y aura des solutions.

Troisième point, ce que vous dites, je le comprends, mais vous ne répondez pas à ma question : « Pourquoi ce sont les collectivités publiques ? » Tout simplement parce que l'on est propriétaire d'un stade, donc on a les obligations du propriétaire. Ce stade, on ne pouvait pas le financer uniquement sur des fonds propres. Donc on a été obligé de contracter des emprunts ou d'autres ont été obligés de contracter des emprunts, et maintenant, il faut rembourser les emprunts que l'on a contractés. C'est aussi simple que cela. On ne vient pas au secours, mais on vient simplement honorer les engagements que nous avons pris contractuellement il y a quelque temps.

Est-ce que d'autres veulent prendre la parole ? Madame BOUSQUET-PITT.

**Mme Pascale BOUSQUET-PITT** : Oui, j'étais également à l'audition hier, donc je rejoins les propos de Gérard et du Président. Ce que je regrette, Monsieur POUTOU, c'est qu'hier, pendant 2 heures, vous étiez présent, vous n'avez pas pris la parole. Vous n'avez, à aucun moment, interrogé Monsieur LOPEZ sur quoi que ce soit. Vous vous êtes devant lui couché, et pour sortir vous précipitez voir les journalistes de SUD-OUEST et pour encore faire votre show ce matin. Vous dites souvent que vous êtes la mauvaise conscience de Monsieur HURMIC ou de

Monsieur ANZIANI, moi j'aurais mauvaise conscience à votre place de toujours parader devant les médias et de ne jamais affronter les gens quand vous en avez l'occasion. Donc, je vous invite à un peu d'humilité sur ce dossier parce qu'hier, vous aviez la place pour vous exprimer et pour confronter vos points de vue sans toujours asséner, asséner, asséner « affairistes », « rapaces », etc. C'était l'occasion hier de le faire.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Pierre HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Monsieur le Président. Chers collègues, ce n'est pas facile d'intervenir, pour ne rien vous cacher je ne suis pas très à l'aise forcément pour intervenir sur cette délibération qui recèle un certain nombre d'incertitudes et un certain nombre de paris sur l'avenir.

Je pense que si la question qui nous était aujourd'hui posée était la suivante : « Êtes-vous pour ou contre des encouragements à apporter aux dérives du foot-business ? », je pense que l'on serait un certain nombre, j'espère nombreux, à dire « non ». Si la question qui nous était posée, était : « Sommes-nous d'accord pour accorder des réductions de loyer à un nouveau repreneur du Club des Girondins pour l'encourager dans ses premières marches ? », je pense que nous serions un certain nombre également à répondre « non ». Mais je pense que la question qui nous est posée n'est pas celle-là. D'abord, elle est assez technique, mais avant d'aborder les aspects techniques de la question, j'aborderai les aspects peut-être un peu plus généraux. La question qui nous est posée aujourd'hui, c'est « Souhaitons-nous, oui ou non, mettre un terme à la reprise du Club des Girondins par Gérard LOPEZ ? » « Souhaitons-nous, oui ou non, compromettre définitivement son examen de passage devant la DNCG lundi prochain ? » Il est certain que si nous votons contre cette délibération, l'aventure LOPEZ, si je peux la qualifier ainsi, c'est terminé.

Lundi, devant la DNCG, son projet n'est pas accepté puisque la Métropole n'a pas donné son accord concernant les garanties de loyer et on se retrouve avec un club relégué en 3<sup>e</sup> Division. J'ai entendu Monsieur POUTOU nous dire : « S'il est relégué en 3<sup>e</sup> Division, en D3, où est le drame ? ». Où est le drame ? Oui c'est un drame, Monsieur POUTOU. Je ne suis pas autorisé à parler au nom des supporters, au nom des *aficionados* ou des grands amateurs de football, je ne veux pas me faire passer comme tel, mais je considère que pour notre Métropole, pour la Ville de Bordeaux, ne plus avoir un club de football aujourd'hui, c'est une situation qui paraît quand même pour le moins très, très préoccupante.

J'ajoute, comme l'a dit Alain ANZIANI, et pour moi, c'est quand même un argument déterminant, si Monsieur LOPEZ n'est pas choisi, nous n'avons plus de locataire pour le Grand stade. Nous nous retrouvons avec une équipe en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> Division, et nous n'avons plus de locataire. Et notre devoir à tous, notre responsabilité d'élus, c'est aussi d'économiser l'argent public. En signant ce contrat de PPP, nous nous sommes mis dans la nasse. Nous avons des engagements contractuels, Monsieur POUTOU. On a un stade de 43 000 places sur les bras, et nos efforts doivent tendre sur le fait que nous avons intérêt à trouver un locataire qui nous paie un loyer pour alléger la charge de l'argent public. Si ce n'est pas Monsieur LOPEZ qui paie, c'est le contribuable métropolitain qui paiera le loyer du trop Grand stade. M. le Président Alain ANZIANI vous l'a dit, c'est à peu près 10 millions d'euros tous les ans qui nous manqueront, donc qui seront payés par ce même contribuable.

Je considère que la question se pose aussi en ces termes-là et que les contribuables métropolitains pourraient, à juste titre, nous reprocher non seulement d'avoir fait en sorte que l'on n'ait plus de club à Bordeaux en 1<sup>re</sup> Division alors que l'on a quand même souvent été dans l'élite du football et qu'ensuite, de mettre à la charge supplémentaire du contribuable

métropolitain 10 millions d'euros par an, je pense qu'il faut quand même que l'on ait cette donnée en tête.

Répondre négativement à la question qui nous est posée aujourd'hui, on y a réfléchi, honnêtement je me suis dit : « Est-ce que tu ne dois pas voter contre ? » Je me suis dit : « C'est aussi mettre à néant tous les efforts qu'Alain ANZIANI et moi-même déployons depuis plusieurs mois pour éviter précisément que ce club ne soit relégué et ne trouve pas de repreneur. » On a passé du temps à rencontrer tous les repreneurs potentiels en insistant, en prenant contact avec le mandataire *ad hoc* pour faire valoir les principes et valeurs auxquels nous tenons. Nous avons pris du temps à les recevoir. Nous avons pris du temps pour éviter cette relégation, et moi, je n'ai pas envie aujourd'hui de prendre la responsabilité, de mettre tout à cela à néant. Si nous votions contre cette délibération, je pense que c'est tout cela qui prendrait le dessus, et j'aurais l'impression d'avoir gaspillé beaucoup de mon temps.

Sur le choix du repreneur, Monsieur LOPEZ, personnage, on peut le qualifier comme on veut, moi aussi j'ai lu la presse, c'est la même que Monsieur POUTOU, sans doute, donc, je n'ai pas à faire de commentaire *intuitu personae*, si ce n'est que c'est évident que moi j'aurais préféré que le repreneur du club soit la Fédération Léo Lagrange. C'est évident que je partage plus de valeur éthique avec la Fédération Léo Lagrange qui n'était pas candidate, je vous le rappelle, qu'avec Monsieur LOPEZ, et j'ai envie de dire la plupart des autres. Mais on n'est pas dans le monde des Bisounours, on n'est pas dans le monde de la fiction, on ne fait pas de la politique hors sol. Les repreneurs sont ceux qui avaient les possibilités financières de reprendre le club. Que ce soit clair, ce n'est pas nous qui avons choisi Monsieur Gérard LOPEZ.

J'en viens maintenant, pour terminer mon intervention, sur la seule question technique, politique, juridique qui nous est aujourd'hui posée, à savoir la question des garanties : « Est-ce que les garanties, aujourd'hui, qui nous sont proposées par Monsieur LOPEZ sont suffisantes ou non ? » « Est-ce qu'elles sont supérieures ou inférieures à celles qui nous avaient été données au mois d'octobre 2018 lorsque beaucoup ont choisi de répondre oui aux garanties qui nous étaient posées à l'époque par Monsieur DAGROSA ? ». Je sais que je suis attendu sur ce terrain-là parce que j'ai sous les yeux le procès-verbal de la séance du Conseil extraordinaire de Bordeaux Métropole du 12 octobre 2018 où j'avais voté résolument contre les garanties qui nous étaient posées. Là aussi, le débat à l'époque était technique. J'avais voté contre les garanties qui étaient posées sur la table par Monsieur DAGROSA et ses associés King Street et Fortress. Certains pourront me dire : « Mais alors pourquoi aujourd'hui, vous ne votez pas contre ? ». Eh bien je considère que le contexte n'est pas le même. Ce n'est pas le même partenaire. Moi, j'avais été frappé, je ne sais pas si c'est votre cas, je parle à ceux qui étaient déjà là au mois d'octobre 2018, par le fait que nous avions en face de nous un Monsieur DAGROSA qui était... on peut le qualifier de bonimenteur, de marchand de bretelles, c'est-à-dire quelqu'un qui s'y connaissait en football autant que moi, autant dire qu'il n'y connaissait rien. C'était un personnage qui représentait un fonds de pension américain, qui venait nous vendre son enthousiasme pour la marque Bordeaux, mais qui ne parlait jamais de football, qui ne parlait jamais de projet sportif, qui ne nous a jamais dit ce qu'il allait faire du club. J'avais été sidéré. Je me suis dit : « On ne peut pas confier les rênes du club de football au représentant d'un fonds de pension américain qui n'y connaît rien, strictement rien en football. »

Cette fois-ci, avec Monsieur LOPEZ, je ne vais pas faire le spécialiste que je ne suis pas, mais j'ai l'impression qu'il s'y connaît un peu plus que Monsieur DAGROSA quand même. C'est un professionnel du football tel qu'on le redoute peut-être, mais c'est un professionnel du football. Donc je considère que les conditions ne sont pas du tout les mêmes.

Alors, la société de Monsieur DAGROSA, on en pense ce qu'on veut, c'est effectivement une SARL (Société à responsabilité limitée) au capital de 20 000 euros. Il y a quand même 7 millions d'actifs, et si on doit récupérer auprès de la société de Monsieur DAGROSA cette garantie de

loyer, mais je vous promets que ce sera plus facile que d'une société de pension américaine qui, certes, gère ou gérait des milliards de dollars, Monsieur DAGROSA en gère moins, mais enfin, au moins il les gère ici, il les gère au Luxembourg. Ce sera plus facile, à mon sens, de les récupérer plutôt qu'auprès de société de fonds de pension américain. Je considère que c'est un plus qui, la dernière fois, n'avait pas été posé comme tel.

Et puis, et je vais terminer là-dessus, Alain ANZIANI l'a évoqué il y a un instant, pour aller au-delà de la garantie de la société de Monsieur DAGROSA, j'étais avec Alain ANZIANI hier quand on a évoqué... pardon ? LOPEZ... qu'est-ce que j'ai dit ? DAGROSA ? Excusez-moi... J'étais avec Alain ANZIANI, hier, quand on a évoqué un nantissement supplémentaire, c'est-à-dire pour aller au-delà même de la garantie de la société de Monsieur LOPEZ, le nantissement des droits TV. On lui a demandé d'ailleurs combien cela représentait. J'ai appris, à cette occasion, que les droits de transmission TV pour la partie nationale en France, cela représente 750 millions d'euros pour tous les clubs, et en ce qui concerne les Girondins, à peu près 29 millions d'euros pour la saison prochaine. Alain ANZIANI a demandé à Monsieur LOPEZ s'il était envisageable d'obtenir comme garantie supplémentaire ce nantissement sur les droits de retransmission TV. Il est certain que cela a été demandé hier soir, et que la réponse, on ne va pas l'avoir ce matin. On ne va pas l'avoir avant le passage de lundi devant la DNCG, mais Monsieur LOPEZ nous a assurés qu'il allait faire des efforts et que lui, à titre personnel, n'y semblait pas hostile. Donc, ce sera une garantie supplémentaire. S'il nous l'apporte, ce sera un geste de bonne volonté. S'il ne l'apporte pas, je considère que ce ne sera pas un geste de très bonne volonté de sa part, mais on a cette garantie supplémentaire qui n'existait pas la dernière fois.

Je considère donc, et je termine vraiment là-dessus cette fois-ci, que les conditions, malgré tous les propos que j'ai tenus en préambule, je considère que la situation aujourd'hui doit nous permettre de voter la délibération et de décharger la société King Street de sa lettre d'intention au profit de la société de Monsieur LOPEZ. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Merci Monsieur le Président. Monsieur le Maire de Bordeaux est très troublé, citant 4 fois Monsieur DAGROSA à la place de Monsieur LOPEZ, c'est dire à quel point, effectivement, vous ne connaissez pas le football, mais vous l'avez dit donc vous êtes pardonné tout de suite. Je vois que vous êtes troublé parce que vous allez voter à contresens de vos convictions, à contresens de votre vote de 2018, et je peux comprendre que l'on soit un peu troublé dans ce cas-là. Donc, très bien.

Le Président a parfaitement expliqué la situation. C'est évident, nous sommes sur une question qui est claire et qui nous est posée : « Devons-nous trouver ou non, et bien sûr que oui, un locataire pour le stade ? » C'est aussi bête que cela, aussi simple que cela, cette mainlevée correspond à cette garantie que l'on va accepter. Qu'est-ce qui a changé depuis 3 ans ? C'est très clair, ce n'est pas la même garantie qui nous est apportée même si la lettre d'intention est la même, même si les textes et les mots sont les mêmes, ce n'est pas la même personne qui porte cette garantie. L'audition, le grand oral auquel s'est soumis hier Monsieur LOPEZ a quand même un côté à la fois rassurant, c'est quelqu'un qui connaît très bien le football, bien évidemment, c'est un vrai professionnel du football. Il a parlé d'un vrai projet sportif avec un *business plan*, on le connaît. Il n'y a pas de surprise. C'est le *trading player*. On peut détester cette méthode, on peut la détester, on a le droit. On peut aussi penser qu'il n'y a pas d'autres solutions, on a aussi le droit, et je crois que beaucoup d'entre nous sont dans cette situation, non pas qu'on la subisse, mais on l'accepte parce qu'il n'y en a pas vraiment d'autres.

La résultante de tout cela, c'est que l'on a entendu quelqu'un qui nous a parlé sans fard, sans faux-fuyants de sa méthode. Je crois que l'on peut l'écouter. En tout cas, j'ai moins d'appréhension avec Monsieur LOPEZ qu'avec Monsieur DAGROSA, c'est clair, j'en ai vraiment moins, disons les choses très clairement. J'aurais tendance à lui faire un peu plus confiance, je dis bien un peu plus, cela ne va pas beaucoup plus loin, mais malgré tout, parce que le système est ainsi. La résultante de tout cela, c'est que nous allons tous ensemble et sauver ce club et sauver cette Ligue 1 dans laquelle nous sommes. Et je crois que pour la Ville de Bordeaux et la Région, c'est ce que nous devons faire, c'est notre devoir, je pense. Donc, il n'y aura pas plus de suspens que cela, je vous rassure de suite, Monsieur le Président, notre groupe, bien sûr, de manière tout à fait unanime, vous accompagnera dans cette décision et votera cette mainlevée. Merci pour votre attention.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur FLORIAN.

**M. Nicolas FLORIAN** : Monsieur le Président, chers collègues, vous dire que c'est une bonne nouvelle ce qui nous est présenté aujourd'hui, et la position politique des uns et des autres qui est empreinte de responsabilités, je ne reviendrai pas sur les arguments que vous avez déployés, dans les interventions précédentes, mais j'y souscris pleinement. C'est une bonne nouvelle pour notre ville, notre agglomération. J'ai souvent eu l'habitude de dire que le Club des Girondins de Bordeaux faisait partie du patrimoine matériel et immatériel de notre Région, et les quelques mois que j'ai passés d'ailleurs à arpenter cette grande nouvelle Région, j'ai eu beaucoup de témoignages d'habitants de la Creuse, d'habitants des Landes, des Pyrénées-Atlantiques disant : « On espère que les Girondins seront sauvés. » C'est chose faite, enfin on verra comment se passe l'audition de Monsieur LOPEZ lundi en DGNC, mais l'étape franchie aujourd'hui va dans le bon sens, et je dois dire que la réactivité qui a été celle de Bordeaux Métropole est à relever parce que cela a permis aussi d'avancer dans ce dossier face aux contingences du gendarme de football. Je suis heureux que ce club soit maintenant repris. Votre idée de pouvoir nantir les droits TV va dans le bon sens que l'on ait un certain nombre de garanties qui pérennisent aussi l'avenir du stade. Quand on dit : « Il faut un locataire au stade », je rappelle que les Girondins de Bordeaux, version M6, étaient cosignataires du Partenariat Privé Public. Il y avait 3 signataires à l'époque et les Girondins en faisaient partie. Donc, ils sont club résident, mais plutôt club domestique. Au niveau sportif et au niveau du Grand stade, c'est une bonne chose.

S'agissant de Monsieur LOPEZ, je ne le connais pas personnellement, mais j'ai regardé son parcours. Il a réussi à Lille. Il a tellement réussi à Lille que ses partenaires financiers de l'époque ont réussi à l'extraire pour reprendre la main totale sur la gouvernance de ce Club de Lille. Il a réussi. Lille a été champion de France cette année, et pour ceux qui suivent un petit peu le monde du football, souvenez-vous des témoignages de joueurs, de l'entraîneur de Lille, Christophe GALTIER, qui remerciaient Gérard LOPEZ de son investissement au Club de Lille. Il n'en est plus le Président. Il va devenir le Président des Girondins de Bordeaux. C'est quelqu'un qui a réussi, qui a un projet sportif, cela a été dit par le Maire de Bordeaux, cela a été dit par le Président, contrairement à DAGROSA dont on voyait bien qu'il était là pour réaliser une opération financière. On l'a vu un peu tard, mais on l'a vu. Là, Gérard LOPEZ, lui, il a un projet sportif. Il a un projet de développement autour du club. Je lui fais confiance sur ce qu'il a réussi ailleurs, il a réussi aussi dans le monde de la Formule 1, il y a quelques années. Donc, c'est quelqu'un d'idoine et qui est un amoureux du football.

Enfin, sur les garanties, cela a été précisé par les uns et les autres, elles ne sont pas pires, elles ne sont pas meilleures que celles qui étaient précédemment présentées. Cela suffit à justifier que l'on accompagne et que l'on ne soit pas dans une schizophrénie qui ferait qu'il y a

quelques années, on ait voté des deux mains cette garantie pour aujourd'hui y apporter des réticences.

L'assiette de la garantie, on peut toujours spéculer dessus, mais la proposition qui est faite par Alain ANZIANI de demander un nantissement sur les droits de TV va dans le bon sens et on verra bien si Gérard LOPEZ accepte ou pas. Donc, je suis satisfait de l'issue. On a tous été inquiets, il y a quelques semaines, de l'issue de ce dossier. On souhaite plein de réussite à Monsieur LOPEZ et à ses équipes lundi dans l'audition qu'il va subir ou qu'il va en tout cas exercer.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur BAGATE.

**M. Christian BAGATE** : Monsieur le Président, mes chers collègues, comme dit BOBET Patrick, je connais aussi le foot. Je suis le seul à être ici un ancien Président d'un club professionnel qui était le rugby. Je dois dire que c'est un excellent signe que vous êtes en train de donner au monde sportif de Bordeaux Métropole au niveau des clubs professionnels, et nous sommes très, très, très heureux de soutenir ce projet. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, on va passer au vote. Qui vote contre ? Le Groupe Communiste. Monsieur POUTOU a disparu.

**M. Pierre HURMIC** : Il vote pour, je crois qu'il a changé d'avis (*rires*)

**M. le Président Alain ANZIANI** : On peut quand même enregistrer son vote contre. Qui s'abstient ? Personne. Monsieur POUTOU, on a enregistré un vote contre. Vous n'êtes pas défavorable ? Donc vote contre de Monsieur POUTOU et du Groupe Communiste. Pas d'abstention. La délibération est adoptée, chaleureusement, je vous en remercie.

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU**

**Mme Claudine BICHET** : Affaire n°1, Madame de FRANÇOIS : Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Aquitaine sur le contrôle des comptes et de la gestion métropolitaine Metpark.

**Mme DE FRANÇOIS**

**(n°1) Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine sur le contrôle des comptes et de la gestion de la métropolitaine Metpark - Information - Communication**

**Mme Béatrice de FRANÇOIS** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne sais pas si c'est le rapport ou la présentation de la Vice-Présidente qui est le plus dur des rapports. Ce qui est à noter, c'est que ce rapport n'est pas bon. Dire le contraire serait mentir et vous me connaissez, ce n'est pas mon genre.

Revenir un petit peu sur l'histoire. Cette régie Metpark a été créée en 2004 en catastrophe parce qu'un vote n'avait pas été favorable au sein de cette institution pour créer une Délégation de Service Public. Cette régie me fait penser un peu à un adolescent qui aurait grandi trop vite. D'ailleurs, sur les 5 dernières années, nous sommes passés de 17 parcs à 32 parcs. Ce qui veut dire que l'augmentation a été importante. Et, soyons très honnêtes aussi, le dimensionnement des effectifs et le dimensionnement de contrôle n'étaient pas à la hauteur de cette augmentation importante.

Nous avons également, et c'est le rôle normal d'une régie, répondu aux commandes de la Métropole avec un certain nombre de dossiers qui n'auraient jamais été pris par des opérateurs privés. Je vais vous en citer quelques exemples. Le parking de l'Arena qui n'a pas vu un seul client depuis 16 mois. La reconstitution des parkings dans le cadre du tramway avec un parking Beaujon à 36 000 euros la place. Nous assurons aujourd'hui ce que personne n'a fait, la gare routière des cars longue distance sur le parking de Château Descas. Et puis, alors que cela a été demandé à de nombreuses reprises, et mon collègue Clément ROSSIGNOL-PUECH ne démentira pas, l'expérimentation d'un parking en foisonnement sur Bègles Sécheries.

Toutes ces opérations ont été menées et aujourd'hui fonctionnent, mais reconnaissons qu'un certain nombre d'agents de Metpark et son ancien Directeur, il n'y a pas de mal à dire cela, n'étaient pas à la hauteur et la Chambre régionale des comptes et l'IGA de cette maison avant ont reconnu ces faits. C'est pour cela que le Directeur a été changé et qu'un nouveau Directeur est en place. La Chambre régionale des comptes dit, même s'il y a beaucoup plus de points négatifs que de positifs, que des améliorations sont en cours, et il faut les poursuivre. Il faut les poursuivre avec sans doute, mes chers collègues, une meilleure information du Conseil d'administration, dont acte, mais aussi, mes chers collègues, une meilleure participation au Conseil d'administration. Nous n'avons jamais eu, sur la mandature précédente, et j'ai vérifié, ni sur celle-ci qui commence, présents au Conseil d'administration l'intégralité des membres. Et d'ailleurs, le rapport de la Chambre régionale des comptes constate : « Plus de la moitié des membres n'ont jamais assisté plus de 20 % des Conseils d'administration. ». Alors là, les périodes récentes de la pandémie n'aident pas, mais remontons plus en amont. Alors, je crois qu'il faut appliquer ce que demande la Chambre régionale des comptes parce qu'ils vont revenir dans un an et que si dans un an, les choses n'ont pas été améliorées, on aura à se justifier encore plus.

Deux points quand même.

Le premier point, c'est la sécurité qui est quand même un point des plus importants. Depuis maintenant 2019, pas une seule commission de sécurité a reçu un avis défavorable. Le personnel qui a été mis en place fonctionne et aujourd'hui, ces commissions de sécurité ont reçu un avis favorable, et c'est comme cela que les parkings ont pu fonctionner.

La deuxième chose, c'est que je ne sais pas si un jour on pourra le déterminer ou pas, mais il n'y a pas aujourd'hui de preuve qu'il y ait eu de détournements. Comme dans tout contrôle, on peut toujours avoir des doutes, on peut toujours vivre avec des doutes, mais la preuve n'a pas été apportée aujourd'hui. De l'incompétence, oui. Du manque de contrôle, oui, bien évidemment, personne ne pourra le nier, mais au moins sur ce point-là... Je rappelle la situation financière de Metpark quand même. Nous avons, comme je l'ai dit, fait face aux obligations avec 0 endettement. Cette régie n'est pas endettée. Nous avons répondu. Nous avons fait ce

qu'il y avait à faire avec les financements même si on peut le reconnaître, les choses auraient dû être améliorées.

Voilà, mes chers collègues, quand j'ai souhaité rester Président de Metpark, ce n'était pas pour être Président de Metpark, c'était pour mettre en œuvre ce que j'ai commencé avec le nouveau Directeur depuis septembre 2018, pour qu'au milieu du mandat qui nous amène, la situation soit rétablie et qu'à ce moment-là, nous ayons une régie des stationnements efficace parce que, contrairement à ce qui se passait précédemment, elle doit maintenant faire face à de la concurrence. Il y a sur l'agglomération de Bordeaux 10 opérateurs de parkings privés. Metpark est un opérateur parmi ces 10 opérateurs et il doit faire valoir sa différence en appliquant les politiques métropolitaines, mais il évolue aussi dans le monde concurrentiel et doit garder sa place.

Je souhaite également que nous ayons un travail plus étroit, et je pense qu'il le sera, avec l'Inspection générale des services de notre collectivité pour que nous ayons, plusieurs fois par an, un échange de façon à ce que cela puisse se passer.

Voilà mes chers collègues ce que je pouvais dire. J'aurais préféré, comme chacun d'entre vous, que ce rapport soit meilleur. Je prends l'engagement devant vous aujourd'hui que le prochain le sera. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur MANGON.

**M. Jacques MANGON** : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots au sujet de ce rapport, non pas pour redire ce que d'autres ont excellemment dit. En particulier, je pense que l'intervention précédente de Christophe DUPRAT a bien montré le contexte dans lequel tout cela s'est produit et la manière dans laquelle cela s'est produit avec justesse et honnêteté. Mais je crois aussi que le regard que l'on peut porter grâce à la Chambre régionale sur une longue période, nous permet d'illustrer un peu certaines conversations structurelles que nous avons ici. Régulièrement, depuis de nombreuses années, et dernièrement sur le sujet de l'eau, on nous présente d'un côté l'enfer, de l'autre le paradis. L'enfer, c'est l'intervention des sociétés privées. C'est lorsque la Métropole se lie par des DSP avec des sociétés privées qui vraiment nous grugeraient en tout point et abuseraient de notre candeur sur le plan financier et technique.

Et puis, de l'autre côté, on nous montrait, on nous a montré depuis très longtemps, j'ai entendu dans cette enceinte de nombreuses interpellations passionnées pour défendre l'intérêt, la beauté, la justesse de la régie et du mode régie pour tout administrer. On voit bien avec Metpark qui est une régie ancienne de la Métropole, une régie ancienne de la Communauté urbaine, les limites de la régie. On voit bien que la régie, le statut de régie n'est pas en soi une garantie de bonne gestion, n'est pas une garantie en soi que tout se passera bien et qu'il n'y aura pas des manières abusives de fonctionner. Cela nous interpelle. Cela nous interpelle aussi sur l'avenir. Et quand on compare aussi certaines DSP qui ont été tenues d'une manière un petit peu plus ferme, ces dernières années, par rapport à la régie, cela nous montre aussi que l'on peut très bien avec une DSP avoir les avantages d'une saine concurrence entre entreprises et en même temps gérer correctement. Donc, je ne suis pas un fanatique de la DSP, mais en tout cas, je ne fais pas partie de ceux qui la condamnent systématiquement. Et ce rapport nous montre bien qu'il faut savoir regarder ce type de dossier non pas avec passion, non pas avec dogmatisme, mais avec simplement pragmatisme et volonté de bien faire. Donc, on a bien vu que la régie a ses limites, souvenons-nous-en pour les grands sujets de l'avenir, je pense en particulier à l'eau.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Merci. Ce rapport appelle de notre côté quelques observations pour notre groupe parce qu'en effet, les faits mis en avant par la Chambre régionale des comptes sont quand même assez graves - même d'une sévérité rare de la part de la Chambre régionale - et concernent tous les domaines au fond, la gestion des ressources humaines, la sécurité, la gouvernance, les finances, et je dois dire que nous avons été saisis un peu de sidération à sa lecture.

Il nous semble qu'il nous faut en tirer quand même quelques conséquences et quelques leçons, et c'est donc des questions et quelques commentaires que je voulais vous adresser, Monsieur le Président, au nom de notre groupe. Le premier, c'est comment faire au-delà du travail de la Chambre régionale des comptes toute la lumière sur les dysfonctionnements et s'assurer qu'ils ne se reproduisent pas. J'ai entendu les engagements du Président de Metpark, Christophe DUPRAT, pour aller au bout de la correction de ces graves dysfonctionnements. Mais plus généralement est-ce qu'il y a au sein de la Métropole, au sein de nos satellites opérateurs d'autres situations de cette nature qui en effet sont très, très graves ? Une démarche est-elle prévue pour s'assurer que dans d'autres secteurs, nous n'avons pas les mêmes difficultés, les mêmes causes produisant parfois les mêmes effets ?

Et puis, ensuite, deux remarques. La première, je voudrais rejoindre celle formulée à l'instant par Monsieur MANGON dans la mesure où nous avons la démonstration que la régie ne nous prémunit pas de difficultés de gestion et qu'elle exige de notre part le même suivi rigoureux en termes de pilotage et de gouvernance.

Et, enfin, dire que s'il nous faut agir, je voudrais rebondir sur l'expression de Monsieur DUPRAT, c'est non pas parce que la Chambre régionale des comptes va revenir dans un an, c'est parce qu'il me semble qu'il faut corriger les graves dysfonctionnements qui ont été relevés par elle. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Oui, Isabelle RAMI.

**Mme Isabelle RAMI** : Monsieur le Président, mes chers et chères collègues, beaucoup de choses ont déjà été dites. Dire que ce rapport de la Chambre régionale des comptes sur la période 2013 à 2018 est sévère et quelque peu inquiétant. De toute façon, on a l'obligation de nous interroger, à savoir « Comment est-ce que l'on a pu en arriver là ? ». Il y a 160 pages dans ce rapport avec 22 points qui sont soulignés. Cela doit nous interpeller en tant qu'élus métropolitains. Il y a de nombreuses alertes qui ont été émises depuis 2013. Il faut saluer aussi la saisine de la Chambre régionale des comptes par le Président de Bordeaux Métropole en 2017. Il y a eu forcément des étapes, des dynamismes qui ont été engagés, mais au final on ne peut pas ignorer totalement les interrogations des magistrats financiers sur la prise en compte trop tardive de la gravité des dysfonctionnements qui sont mentionnés. C'est sûr qu'il y a des irrégularités qui restent encore inexplicables et qu'il faut poursuivre dans les recherches pour dissiper les suspicions qui nuisent à l'image de Metpark. Il y a eu des liens de parenté avérés dans les recrutements qui ont malheureusement écorné cette image-là. Il faut bien évidemment, et Monsieur DUPRAT l'a souligné, prendre note que de nombreux efforts ont été engagés depuis 2019 pour assainir la situation. Il y a eu un important travail de régularisation et de mise aux normes sur la sécurité incendie qui a été réalisé. Il y a eu aussi du travail qui a été fait dans la gestion des ressources humaines qui a évolué, mais il faut le dire parfois au prix d'un dialogue social un petit peu tendu ou beaucoup tendu. Alors, certes, il y a eu un contexte, il y a des engagements qui ont été pris, cela a été dit, mais face à cette situation, on a la conviction que la Métropole doit faire preuve de la plus grande transparence pour que Metpark redémarre sur de nouvelles bases plus saines. Madame DE FRANÇOIS l'a souligné

tout à l'heure, le Conseil d'administration a fait des recommandations et de demandes à ce sujet. Il faut dire aussi qu'il appartient au Procureur de la République de continuer ces investigations s'il les estime nécessaires.

Il appartient également aussi à la Métropole de tirer toutes les conséquences de ce rapport. La Métropole a forcément une part de responsabilité importante dans la dérive de l'un de ces satellites et cet exercice est indispensable pour rétablir la confiance et mettre en place toutes les garanties et procédures pour que cette situation ne se reproduise plus. Mais cela passe aussi par une meilleure formation et un meilleur accompagnement des administrateurs, cela a été souligné. Il y a beaucoup de travail, beaucoup d'informations à prendre en compte. Je pense qu'il y a un besoin au niveau des administrateurs pour que le travail commun et collectif puisse se faire de façon cohérente, et c'est notre responsabilité d'élus à tous. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Olivier ESCOTS.

**M. Olivier ESCOTS** : Merci. Nous avons là, cela a été dit, un rapport lourd dans ses constats, accablant. Lourd et accablant et qui pose 22 recommandations. C'est un rapport qui nous oblige aussi, qui oblige à agir et c'est à la fois le rôle du Conseil d'administration. Nous sommes ici 11 membres parmi cette assemblée à siéger au Conseil d'administration de Metpark, pour ma part depuis une petite année. Agir, c'est aussi le rôle de notre établissement.

Concernant le Conseil d'administration, je partage ce qu'a pu dire tout à l'heure Béatrice DE FRANÇOIS et nous l'avons porté lors de la dernière réunion du Conseil d'administration, ces 22 recommandations ne sont pas toutes du même ordre ni de la même importance, il y a donc un travail de priorisation à réaliser, et c'est aussi aux administrateurs de s'y atteler.

Ainsi parmi ces priorités, cela a été évoqué, il y en a une au-dessus de la pile, celle qui est liée aux enjeux de sécurité. Sur ce point, on doit le reconnaître, des actions ont été engagées ces derniers mois avec une structuration de la réponse aux enjeux de sécurité tant dans le suivi des dossiers que dans la mise en œuvre de nouveaux investissements. Il faudra donc, et sans doute, aller plus loin.

Mais on peut aussi se poser des questions sur la sécurité, par exemple sur le sujet de la présence humaine dans des parcs de stationnement avec une présence des personnels qui se réduit au profit de la vidéosurveillance, alors que cette présence humaine est pourtant un des moyens d'atteindre aussi notre priorité. C'est de la notion de service public, de service rendu au public dans un contexte où Metpark peut être un formidable outil pour accompagner de nouvelles approches des mobilités et du partage de l'espace public. Il y a donc une nécessité de priorisation et aussi de méthode.

Dans cette méthode, et cela a été évoqué par plusieurs intervenants, il y a le sujet de l'investissement des élus de cette assemblée qui siègent au Conseil d'administration de Metpark. L'absentéisme sur le mandat précédent est pointé par la Chambre régionale des comptes. Cet absentéisme est aussi pointé sur les derniers mois depuis le début de ce mandat. Alors certes, nous avons tous dans nos agendas des doublons voire davantage de nos agendas, il est vraiment nécessaire que tous les élus concernés sur ce sujet s'emparent pleinement de leur mandat au sein de Metpark.

Là aussi, cela a été dit, leur présence ne fera pas tout. Pour s'emparer pleinement du rôle, il faudra aussi des outils d'appui et d'aide au contrôle qui doivent venir de notre établissement de Bordeaux Métropole.

Il faut aussi dans cette méthode que la gouvernance du Conseil d'administration soit en capacité de voir les signaux d'alerte. Le rapport en pointe quelques-uns sur les précédentes années qui, pendant longtemps, ont pourtant échappé au radar du Conseil d'administration. Et sur ces signaux d'alerte, on ne peut pas être sélectif. Depuis plusieurs mois, les signaux d'alerte existent sur le volet social. Il ne s'agit pas de nier certains points du rapport dont les salariés eux-mêmes ont conscience qui méritent d'être travaillés et d'ailleurs, dans les groupes de travail proposés par Béatrice DE FRANÇOIS, il y a aussi un travail qui va être mené, direction-administrateurs-salariés, sur certains points.

Mais ces mêmes représentants des salariés nous font remonter aussi ces fameux signaux d'alerte sur les conséquences de la réorganisation en œuvre depuis un an et demi, sur la sécurité, sur les risques psychosociaux aussi et également sur un épisode récent de répression syndicale au Conseil d'administration. Son Président en a été informé, en vain jusqu'à maintenant.

Le Président du Conseil d'administration a pu dire, lors de la dernière réunion du Conseil d'administration, qu'il était tombé de l'arbre en découvrant le contenu du rapport de la Chambre régionale. Donc, s'il est tombé de l'arbre, cela doit quand même inviter à une plus grande vigilance aujourd'hui. Ce que nous constatons, c'est que peut-être par réflexe de classe, les signaux d'alerte sociaux sont balayés d'un revers de main. Je doute que ce soit un gage positif pour l'avenir de la régie qui mérite aussi toute notre attention sur la suite que nous donnerons à la gouvernance du Conseil d'administration. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Non. Avant de donner la parole à Béatrice DE FRANÇOIS, je voudrais, moi, tirer deux leçons.

La première, c'est que nous devons faire preuve de présence et de vigilance, une présence active. Nous sommes les représentants de la Métropole dans cette régie, et il faut qu'évidemment, la Métropole puisse exercer son contrôle.

Et le deuxième point, c'est qu'il faut renforcer aussi, j'en ai parlé avec Christophe DUPRAT, les modes de contrôle et notamment que l'Inspection générale des services - c'est Monsieur PASQUET que je vous avais présenté la dernière fois - puisse également regarder la vie des organes périphériques de la Métropole et donc de la Région. Madame DE FRANÇOIS.

**Mme Béatrice de FRANÇOIS** : Oui, Monsieur le Président. Je crois qu'effectivement ce rapport nous alerte tous à la fois sur notre fonctionnement d'élus et sur les décisions et les contrôles que nous avons à prendre sur les régies et autres organismes où nous siégeons au nom de la Métropole. Je pense que le Président de Metpark l'a dit tout à l'heure, nous allons faire en sorte que tout cela soit non seulement amélioré, mais conforme à la règle et à la loi.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Alors, c'est une simple information, donc, il n'y a pas de vote.

#### **Communication effectuée**

**Mme Claudine BICHET** : Affaire n°2, Madame DE FRANÇOIS : Mise en place de la tarification solidaire sur le réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) – Convention avec les CCAS (Centres communaux d'action sociale).

**Mme DE FRANÇOIS**

**(n°2) Mise en place de la tarification solidaire sur le réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) - Convention avec les CCAS (Centres communaux d'action sociale) - Décision - Autorisation**

**Mme Béatrice de FRANÇOIS** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci à vous. Merci pour cette délibération très attendue. Qui souhaite intervenir ? **Monsieur BOBET**.

**M. Patrick BOBET** : Merci **Monsieur le Président**. Merci bien. Pas de suspens, nous voterons bien sûr cette proposition, cette délibération. Nous sommes collectivement à l'origine de cette tarification solidaire et nous attendions la billettique de THALÈS, vous le savez aussi bien que moi depuis plus de 2 ans aujourd'hui. Donc, bien sûr, nous sommes tout à fait favorables.

En revanche, je vous avais fait des propositions, **Monsieur le Président**, en Conférence des maires, et comme d'habitude, une fois de plus, aucune n'a été suivie d'effet, aucune proposition n'est écoutée. C'est ainsi. J'y reviens quand même. Vous le savez, la proposition que notre groupe unanimement vous fait, c'est de ne pas aller dans la gratuité systématique telle qu'elle est proposée. Que les communes, les CCAS, sur des cas très précis, proposent une gratuité, c'est tout à fait autre chose. Là, on est en train d'instaurer une gratuité comme quelque chose qui devient quasiment naturel. Vous le savez comme moi, rien n'est jamais gratuit, à l'arrivée quelqu'un qui paie. En l'occurrence, ce sont les contribuables quand ce n'est pas l'usager. Les contribuables pour ce qui nous concerne, ce sont les entreprises, essentiellement les entreprises. Réfléchissons bien à cela.

Deuxièmement, on sait tous que quelque chose qui est gratuit est tout de suite disqualifié, dévalorisé, méprisé, pas respecté, vandalisé, et j'en passe et des meilleurs. C'est la raison qui nous pousse à ne pas être d'accord du tout.

En revanche, à l'instar de la tarification solidaire, pourquoi ne pas proposer un tarif à 90 % d'aide, c'est-à-dire ne payer que 10 % du ticket. Le ticket par carnet de 10 revient à 1,30 euro. 13 centimes le ticket, que l'on m'explique quand même en quoi c'est rédhibitoire, antisocial, anti tout ce que l'on veut. Je crois que ce n'est pas très sérieux d'avancer cela, et au moins on respecte les choses quand on participe à son paiement, même à 10 %.

Deuxièmement, et j'en finirais très vite, nous pensons que dans la tranche 3 - d'ailleurs, c'est parfaitement dit sur la proposition de délibération à la page 4 - l'introduction de la tranche 3 permettra notamment d'éviter qu'un couple de personnes âgées ayant des revenus par foyer de l'ordre de 1 220 euros - ce n'est pas Byzance 1 220 euros pour un couple de deux personnes - qui bénéficiait à ce jour de la gratuité, se trouve sans tarification solidaire. Et vous proposez 30 %. Cela veut dire que ces personnes-là vont payer 70 %. Aujourd'hui, c'est gratuit. Demain, ils paieront 70 %. Je ne suis pas très favorable à cela. Je trouve que c'est quand même pour le coup assez lourd, la marche est haute. Je pense que l'on aurait mieux fait de rester sur 2 tranches seulement, 90 % d'exonération, c'est ma proposition, et deuxième tranche, 50 % pour tous les autres. Et puis, bien sûr, tarif entier pour tous ceux ne sont pas dans ces tranches-là.

Voilà, c'était ma proposition. Je vous la referai systématiquement. Nous aurons l'occasion peut-être d'en reparler dans un an. Il y a une clause de revoyure qui fait que dans un an, nous réétudierons tout cela. J'y reviendrai parce que je reste convaincu que ce qui est proposé là n'est pas exactement la bonne méthode. Merci en tout cas pour votre écoute.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. On fera le bilan de tout cela de toute façon et on réajustera si nécessaire. Madame MELLIER.

**Mme Claude MELLIER** : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport permet une réelle avancée en termes de tarification pour l'accès au transport. Comme vous le savez, notre groupe défend depuis de nombreuses années la gratuité et le fait de tendre vers cette gratuité des transports. Cette gratuité n'est pas une lubie, mais bien un geste fort et incitatif pour l'environnement et qui permet d'inciter à laisser sa voiture pour privilégier les transports en commun si nous faisons le choix d'investir de façon conséquente dans ce domaine.

Cette gratuité permet aussi au plus grand nombre d'avoir accès à une mobilité indispensable aujourd'hui pour sa formation, pour une recherche d'emploi ou autres. Si aujourd'hui nous saluons le progrès par rapport au mandat précédent, nous souhaitons que l'effort soit soutenu, et que le prétexte d'une quelconque austérité budgétaire ne soit pas utilisé pour faire marche arrière. Nous pensons que la gratuité des transports représente un engagement financier qui compte socialement et économiquement aussi.

Enfin, nous voudrions revenir sur les propositions du collectif Jeunes transports qui vous ont été remises lors du dernier Conseil de Métropole. Ces propositions abordent la question de la gratuité sous plusieurs angles : lors des pics de pollution ou de canicule comme cela peut se faire dans d'autres agglomérations et une tarification à 12 euros par mois pour tous les étudiants avec gratuité pour les boursiers et pour tous les mineurs avec, là aussi, une réflexion sur la gratuité comme le fait Montpellier. Quand on a moins de 18 ans, la mobilité est indispensable. Nous pensons qu'il serait bien que la Commission Transports puisse recevoir et auditionner ce collectif qui a travaillé avec sérieux sur les attentes de nos jeunes en termes de transport.

Nous nous félicitons donc de cette avancée avec la tarification solidaire, mais ne nous endormons pas sur nos lauriers et soyons ambitieux pour rendre la mobilité accessible à tous.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite intervenir ? Madame CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes ravis aujourd'hui, et nous ne pouvons que nous féliciter de la mise en place prochaine de cette tarification solidaire, mesure tant attendue de justice sociale, une mesure importante qui va nous permettre de corréliser la participation des usagers au titre de transport à leurs revenus et non plus uniquement leur statut, comme c'était le cas auparavant.

Je ne reviendrai pas sur le très long parcours, la très longue procédure qui aura été nécessaire pour arriver à ce résultat, longue procédure qui a été notamment due à un défaut de logistique et aux insuffisances de THALÉS. Nous y sommes aujourd'hui, et nous nous réjouissons. Je ne rappellerai pas les conditions qui ont été émises donc par notre Vice-présidente, Béatrice DE FRANÇOIS. Je dirais simplement que nous pouvons nous satisfaire que cette nouvelle tarification permettra enfin aux bénéficiaires de l'aide médicale d'État et à ceux de la CMU (Couverture maladie universelle), l'ancienne CMU, la Complémentaire santé solidaire, aujourd'hui, de pouvoir bénéficier de la gratuité des transports en commun. Cette proposition nous permet de nous placer enfin en conformité avec la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) de 2000.

De plus, l'ensemble des réductions qui ont été énoncées et proposées bénéficieront enfin à environ 40 % des familles de la Métropole, ce en quoi nous pouvons nous réjouir. Il s'agit bien d'une réelle mesure solidaire et équitable.

Enfin, la tarification solidaire n'est pas liée à la domiciliation. Son accès à la gamme tarifaire TBM actuelle ne nécessitera plus de domiciliation sur la Métropole. C'est aussi une mesure qu'il faut plébisciter.

Cette mesure combine ainsi plus de justice sociale, une tarification adaptée aux personnes domiciliées hors de la Métropole, et la simplification dans les démarches des usagers. Toutefois, même si nous pouvons être très fiers de cette réelle avancée, nous pouvons nous inquiéter de la charge supplémentaire que cela va représenter pour les CCAS. C'est l'objet de cette délibération, et nous en sommes satisfaits. Nous sommes satisfaits de savoir que des mesures ont été prises, ont été lancées la dernière fois sur l'aide à la dématérialisation, c'est ce qui fait d'ailleurs, que ce sont les CCAS qui agissent pour aider un public en difficulté dans le cadre du numérique. Il s'agit bien là de difficultés face, d'une part, à l'accès au numérique et à ses usages. Je considère et je le dis très fortement que nous sommes dans un dispositif de droit commun, il faut absolument que tous les guichets des villes de TBM s'associent à cette démarche pour lui permettre d'être mise en œuvre. Nous serons très regardants sur l'évaluation qui sera faite dans cette expérimentation d'un an pour arriver à un dispositif de droit commun tel que nous l'attendons et tel que nous le souhaitons.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. **Monsieur POUTOU**.

**M. Philippe POUTOU** : Nous, on partage la préoccupation de la délibération qui est celle de rendre accessibles les transports à toutes et tous. On partage aussi le constat qui est fait : il y a de plus en plus de pauvreté et de précarité. Cela se voit en tout cas au niveau des CCAS (Centre communal d'action sociale) qui sont directement en contact avec une population de plus en plus fragilisée. Donc, cela, on le partage, mais nous, on partage moins la réponse. Elle apparaît complexe. Elle apparaît un peu comme une usine à gaz même si c'est un peu un système classique en fait. C'est tenir compte des revenus des personnes évidemment, à travers le quotient familial, ou c'est tenir compte du taux d'invalidité et à travers ces critères-là d'essayer d'ajuster au mieux possible finalement le droit à la réduction ou le droit à la gratuité.

Contrairement à **Monsieur BOBET**, nous, on est pour une simplification, et d'aller au bout : instaurer la gratuité des transports pour toute la population. Alors, évidemment, cela apparaît injuste pour des gens qui, en plus, profitent de la gratuité à travers leur poste d'élu puisque là, quand on est élu à la Métropole, si j'ai bien compris, on a tous la gratuité des transports quel que soit notre revenu et quel que soit notre handicap ou pas. C'est marrant de voir des gens qui contestent la gratuité pour les autres alors qu'ils l'ont pour eux-mêmes et cela ne les dérange pas. Donc, cela, c'est un problème. Mais la gratuité, en réalité, devrait être un principe qui s'admet facilement puisque cela existe pour les écoles, cela existe pour la santé, et ce n'est pas scandaleux. On ne discute pas du revenu des uns et des autres. On a instauré, en tout cas, par un système de solidarité et de cotisation une gratuité qui permet d'avoir un accès même si c'est de plus en plus compliqué avec la marchandisation et le démantèlement des services publics, mais ceci dit quand même, c'était des principes qui étaient établis. On a un accès gratuit à la santé, à l'éducation. Et au transport, cela nous apparaît aussi fondamental. Ce n'est pas scandaleux ou ce n'est pas un problème de discuter de cela ou d'aller vers cela, comme le dit **Claude MELLIER**. Il faut aller vers cela, et il faut y aller vite. Et nous, on pense qu'il faudrait discuter clairement de cette gratuité-là. Cela permettrait de sortir justement de ce truc un peu compliqué où les personnes qui auraient droit à la gratuité ou qui auraient droit à des réductions... c'est le côté d'aller faire la démarche, d'aller dire : « Oui, mais moi, vous voyez,

je suis assez pauvre pour pouvoir avoir... » Cela également n'est pas si simple à gérer. C'est de mettre une population dans l'idée d'aller demander une aide.

Et ce qui complique encore plus la situation, c'est la dématérialisation. Même s'il y a un côté pratique, puisqu'il n'y a plus assez de guichets, il n'y a plus assez de personnels pour pouvoir assumer la gestion du dossier, donc on va tout faire en ligne. D'ailleurs, on est dans un monde où tout se passe en ligne, mais il y a pas mal de personnes dans la population qui ont des difficultés. D'abord, ils n'ont pas accès aux aspects techniques. Tout le monde n'a pas un portable. Tout le monde n'a pas un ordinateur ou tout le monde n'a pas internet dans les meilleures conditions. Et puis, après, au-delà de cela, ce n'est pas si simple que cela pour les personnes déjà fragilisées ou en précarité ou dans des problèmes de handicap ou des problèmes de difficulté dans la vie quotidienne, ce n'est pas si simple que cela d'aller en ligne et de comprendre les choses ou en tout cas d'arriver à finaliser les droits qu'ils ont. Et d'ailleurs, on le sait. Il y a pas mal de gens qui n'ont pas accès au droit alors qu'ils y auraient droit. Vous avez vu, il y a quand même des pertes énormes de ce côté-là.

Cela pose un problème et c'est pour cela que, par rapport à la dématérialisation, la réponse la mieux quand même, c'est des guichets, c'est du personnel. C'est pour cela que pour les CCAS, il devrait y avoir plus de moyens, il devrait y avoir des recrutements. Il devrait y avoir des formations. Il faut du contact humain. Il faut du contact physique. C'est quand même plus pratique pour discuter des situations. Pour nous c'est important. C'est l'aspect de la dématérialisation, l'aspect du contact humain, mais fondamentalement, oui, il y a intérêt à mettre en place des systèmes qui soient beaucoup plus simples et qui permettent de dire tranquillement : « Oui, le transport, c'est un besoin fondamental, pour aller travailler, pour se déplacer au quotidien. C'est tout simplement les loisirs, la culture, tout cela. » C'est un besoin fondamental, il faudrait arriver à mettre en place un système.

Après, derrière, c'est la question de comment on finance évidemment ? On a bien vu les difficultés quand le patron des Girondins s'en va, cela rend tout compliqué. La question financière est toujours difficile, mais c'est vrai que la solution n'est pas uniquement entre les mains de la Métropole ou de la Municipalité. Cela pose aussi un problème de loi. Cela pose aussi un problème de fiscalité au sens général sur tout le territoire. Ce sont quand même des choses sur lesquelles les collectivités peuvent se positionner, vanter cela, le défendre, parce que - et je finis là-dessus - on sait que l'on est dans une période où il y aura encore plus de pauvreté et de précarité. On sait que l'on rentre dans une période où une part de la population grandissante sera en profonde difficulté, et on a intérêt à mettre en place des outils qui permettent de répondre simplement à ces urgences sociales-là.

C'est pour cette raison que l'on s'abstient sur la délibération. On ne va pas voter contre parce que l'on est d'accord avec la préoccupation, mais on pense qu'il faut aller beaucoup plus loin et il faut faire beaucoup plus simple.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. **Monsieur CHAUSSET**.

**M. Gérard CHAUSSET** : **Monsieur le Président**, chers collègues, je salue aussi cette délibération qui est un travail quand même de longue haleine, qui a commencé il y a plusieurs années. Ce qui est intéressant dans cette délibération, c'est l'équité qui est apportée. On avait quand même déjà de la gratuité parce que tous les gens qui étaient aux minimas sociaux ou qui avaient des difficultés sociales avaient accès à la gratuité, mais il y avait aussi des gens qui y avaient accès sous forme de statut, ce qui pouvait être remis en cause. Et, là, ce qui est mis en place, c'est une forme d'équité et aussi un spectre plus large. Donc, moi, j'y suis favorable.

Après, reste, bien sûr, le débat sur « Faut-il aller plus loin sur la gratuité ? ». Je suis défavorable à la gratuité des transports publics d'une manière générale. D'ailleurs elle n'existe pas parce que la charge sera reportée sur quelqu'un d'autre, il faudra bien que quelqu'un paie. Donc, si ce n'est pas l'utilisateur, c'est le contribuable. C'est peut-être plus juste sur certains côtés, mais en tout cas, cela veut dire que c'est carrément une autre philosophie, et qu'il faudrait trouver pour la Métropole environ 80-90 millions d'euros, ne serait-ce que pour compenser la perte des recettes, en gros, on va dire 80 millions d'euros. Donc, il faut quand même trouver tous les ans 80 millions d'euros.

Cela veut dire aussi que l'on perd des capacités d'investissement, autre point parce que ces recettes nous servent à investir, notamment. Elles participent à l'équilibre du budget transport. Et puis, cela veut dire qu'il faudra... parce que c'est toujours un peu difficile à expliquer à certaines personnes, c'est que la gratuité des transports va apporter des usagers nouveaux certes, c'est bien, mais des usagers nouveaux qui vont venir encombrer quelque part un certain type de transport alors qu'ils pourraient le faire autrement, soit par la marche à pied, soit par le vélo. Donc, on aurait une utilisation qui ne serait pas forcément optimum.

Et puis, l'autre point, c'est une formule un peu que j'utilise parfois à l'emporte-pièce, la gratuité totale, c'est faire payer le transport des riches par les pauvres. Oui parce que ce qui fait la différence en termes de transport public, souvent, ce n'est pas le prix. Surtout qu'en France, le prix des transports publics est beaucoup moins cher que dans d'autres pays. Ce qui fait l'arbitrage, c'est la qualité du transport. Un salarié, ce n'est pas le prix qui va lui faire prendre le bus ou le tram, c'est l'efficacité. Est-ce qu'il y a un bus ? Est-ce qu'il y a un tram ? Est-ce que c'est efficace ? Est-ce que c'est régulier ? Est-ce que c'est rapide ? Est-ce que cela correspond à mon besoin ? Mais ce n'est pas forcément le prix du ticket, le fait que ce soit gratuit ou pas. Cela peut avoir une influence, je ne le nie pas, mais ce n'est pas cela qui fait l'arbitrage principal. Donc, si on met totalement le transport gratuit, on va être obligé d'investir en plus pour parfois des usagers qui pourraient arbitrer autrement et donc, on risque d'avoir un effondrement de la qualité du transport. Vous me direz : « Oui, il y a des exemples, il y a Dunkerque » Dunkerque, les recettes étaient de 15 %, c'est une ville riche avec des gens pauvres. Il y avait beaucoup de gens déjà qui ne payaient pas. Donc, on est dans un autre système. Il y a un certain nombre d'autres villes, on a vu Niort par exemple qui ne savait pas quoi faire de son argent, qui a mis le transport gratuit, ou des villes moyennes qui avaient très peu de transports. Donc, c'était plutôt facile. Pour des agglomérations de notre capacité, aujourd'hui, ce serait extrêmement compliqué, et d'ailleurs, la plupart des fédérations d'utilisateurs des transports ne sont pas favorables à la gratuité puisqu'elle n'est pas forcément un gage de qualité.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame Karine ROUX-LABAT.

**Mme Karine ROUX-LABAT** : Monsieur le Président, chers collègues, même si quelques craintes subsistent au niveau des conséquences sur la charge de travail des CCAS pour la mise en place de cette tarification solidaire, nous ne pouvons que nous réjouir de l'attention qui est portée avec cette décision aux populations fragiles. En effet, un accès satisfaisant à la mobilité quand on est dans la difficulté, qu'elle soit financière ou physique, c'est essentiel. Notre collectivité a une responsabilité en matière de rétablissement de l'équité entre les publics, et en l'occurrence elle prend cette responsabilité.

Toujours au sujet des transports, je voudrais vous alerter sur le fait que le nouveau schéma des mobilités est en train de se réfléchir à mon sens sans trop d'attention aux populations que l'on appelle plus largement « les publics empêchés ». Dans la révision du schéma des mobilités et

notamment dans les critères de la grille d'évaluation des projets, on trouve peu ou pas d'indicateurs prenant en considération les besoins des personnes à mobilité réduite. Également, et j'en parlais encore il y a quelque temps avec le Vice-président du GIHP Aquitaine (Groupement pour l'insertion des handicapés physiques), quelle attention a été apportée à tous ces étudiants en situation de handicap qu'ils soient dans ou hors Métropole et qui essaient d'accéder au campus universitaire ? Ce campus, je vous le rappelle, en raison des flux qu'il génère, est de loin devant l'aéroport le premier équipement métropolitain. Alors, si l'accessibilité tarifaire est essentielle, à quoi cela sert s'il n'y a pas la structure ? Le débranchement de la ligne B peut être l'une des réponses à ce besoin de prise en considération. Merci de ne pas l'oublier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame Harmonie LECERF.

**Mme Harmonie LECERF** : Oui, bonjour à tous. On salue cette nouvelle tarification, je ne vais pas revenir dessus, cela a déjà été dit par de nombreux collègues. Je voudrais simplement revenir sur la catastrophe annoncée par Monsieur POUTOU. « Cela va être compliqué ». « Les gens ne vont pas y arriver », « la dématérialisation ». Je voudrais simplement dire qu'auparavant, toute personne devait passer dans les CCAS, c'est-à-dire qu'il n'y avait aucune dématérialisation. Même les personnes très à l'aise avec l'outil informatique devaient passer par le CCAS pour faire le dossier, puis ensuite pour retirer sa carte. C'était gros problème. Maintenant, les personnes qui sont à l'aise vont pouvoir le faire. Surtout ce qui est important de signaler, c'est que les travailleurs sociaux, hors CCAS, qui suivent des personnes, des bénéficiaires, vont pouvoir les aider, faire avec eux ou faire à leur place si vraiment les personnes sont en incapacité de le faire et ne pas renvoyer vers les CCAS, et ils seront, nous l'avons vérifié, largement informés de cette possibilité.

Ensuite, la porte ne va pas être fermée aux usagères et aux usagers du CCAS. Bien sûr, les services vont continuer à accueillir les personnes. Ils vont être formés pour cela et il va y avoir des médiateurs - on l'a voté au dernier Conseil de Métropole - qui vont être présents en renfort dès le mois de septembre pour aider les CCAS à faire face à cet afflux. Donc, les personnes ne vont pas être laissées seules devant un ordinateur. En plus, la Présidente DE FRANÇOIS et ses services ont travaillé à faire une interface qui soit facile, qui permette des pré-remplissages quand on rentre le numéro CAF (Caisse d'allocations familiales), et les demandes vont être regroupées par foyer. Donc, ce n'est pas quelque chose qui est censé compliquer. Cela a été travaillé en amont. Cela a été travaillé sérieusement. Cela a été travaillé avec les CCAS, avec les travailleurs sociaux. Donc, c'est une belle avancée. Je ne crois pas que l'on va mettre les gens devant une interface numérique incompréhensible et que cela va générer du non-recours. C'est d'ailleurs tout cela que nous avons souligné dans le travail qui a été fait pendant des mois. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, Madame DE FRANÇOIS.

**Mme Béatrice de FRANÇOIS** : Oui, Monsieur le Président, effectivement nous n'allons pas, comme le dit Patrick BOBET, vers la gratuité pour tous, parce que cela a été dit, à un moment donné, il faut le payer. Et j'en profite pour vous remercier, Monsieur le Président, parce que c'est quand même un effort financier pour la Métropole de 6 à 7 millions par an, cette tarification en faveur des plus fragiles.

Pour répondre à Patrick BOBET toujours, 13 centimes, Monsieur BOBET, quand on est sous le seuil de pauvreté, cela peut être énorme quand on le multiplie x-fois pour aller chercher du travail, travailler et autres.

Par contre, vous parliez de la tranche 3, il s'agit simplement d'un rééquilibrage et d'équité. La réduction est cumulable pour les retraités avec le Pass sénior qui octroie déjà une réduction à laquelle s'ajoute la tarification solidaire. Les retraités qui pourraient en avoir besoin auront ces réductions-là.

Je voudrais remercier Harmonie LECERF pour avoir complété mon propos et avoir bien expliqué comment se déroulait la prise d'abonnement. C'est très simple. Vous pourrez faire tous l'essai vous-même.

Concernant les étudiants boursiers, s'ils sont boursiers, ils pourront certainement prétendre à la tarification solidaire.

Voilà Monsieur le Président. Je suis quand même contente que le Conseil de Métropole puisse enfin voter une délibération qui est attendue par les usagers, que la Métropole se montre à l'écoute des plus fragiles, et très équitable envers tous. Cette réduction va bénéficier à 40 % de Métropolitains. Merci Monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci à vous. Si j'ai bien compris, il n'y a pas de votes contre ? Il y a une abstention, Monsieur POUTOU, et sinon des votes favorables. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme Claudine BICHET** : Modification de l'ordre du jour. Affaire n°39 présentée par Bernard BLANC : Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique – Zone d'aménagement concerté Saint-Jean Belcier – Mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme par déclaration de projet.

**M. BLANC**

**(n°39) Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique - Zone d'aménagement concerté Saint-Jean Belcier - Mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme par déclaration de projet - Secteur Saget - Décision - Autorisation**

**M. Bernard-Louis BLANC** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite la parole ? Monsieur CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Merci. Merci Monsieur le Président. Nous n'allons pas refaire le match ici de la Rue bordelaise et de ce triste renoncement. Parce qu'il y avait un autre chemin possible, parce qu'il n'était pas nécessaire d'annoncer des chiffres pharaoniques pour justifier ce renoncement, nous allons nous abstenir sur cette délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Monsieur FLORIAN.

**M. Nicolas FLORIAN** : Oui, pour dire que je voterai pour et les élus bordelais avec et l'ensemble... Simplement peut-être pas remuer les choses, mais, enfin, entre ce que l'on nous avait annoncé, au même titre d'ailleurs de ce qui avait été dit sur la vente du stade, l'abandon de la Rue bordelaise, au final, c'est quelques milliers de mètres carrés en moins de surfaces commerciales, plus de logements, et au final, le projet se fait. Moi, je m'en félicite parce que c'est un bon projet, mais on nous avait agité une révolution attendue et puis, au final, la montagne accouche d'une souris avec à peine 2 ou 3 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale en moins et des logements en plus. Il y a toujours cette désagréable sensation de tenir un discours pendant une période pour après ne pas appliquer l'effet qui en découle une fois que l'on est en responsabilités. Enfin, cela s'appelle aussi l'exercice des responsabilités.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur le Maire de Bordeaux.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, je me sens un peu concerné par les deux interventions. Je veux bien intervenir. Je suis assez surpris. Les deux qui attaquent, c'est Monsieur CAZENAVE et Monsieur FLORIAN. Ils étaient tous les deux sur la même liste, et ils étaient tous les deux favorables à l'ancienne Rue bordelaise telle que l'a rêvée Monsieur FLORIAN. Aujourd'hui, je veux bien, Monsieur CAZENAVE, que vous vous rendiez compte qu'effectivement, vous aviez peut-être fait un mauvais choix à l'époque, mais en tout cas je dois vous rappeler cette triste réalité électorale et politique.

Vous me reprochez de ne pas avoir changé la rue... j'ai envie de dire « Vous ne manquez pas d'air quand même, Monsieur CAZENAVE ». J'aimerais que vous m'expliquiez, une bonne fois pour toutes, en quoi vous critiquez l'existence d'une rue commerçante dans un quartier qui va désormais abriter 50 000 nouveaux habitants, 30 000 salariés. Qu'il y ait une rue commerçante dans ce quartier-là, expliquez-moi en quoi vous êtes contre le principe d'une rue commerçante dans le quartier Euratlantique ? En quoi vous êtes hostile au fait que la gare désormais, grâce à cette rue Saget, pourra s'ouvrir directement sur les quais de Bordeaux ? Par moment, j'ai l'impression que vous êtes un peu emporté par les exigences de la confrontation politicienne et que vous oubliez le fond et l'intérêt du dossier.

Moi, j'étais contre, vous l'avez rappelé, mais j'étais contre la Rue bordelaise de Monsieur FLORIAN. Je le revendique haut et fort. À l'époque, pourquoi étions-nous un certain nombre à être contre ? Tout simplement parce que nous considérions que cette Rue bordelaise « FLORIAN » allait concurrencer directement les commerces centre-ville de Bordeaux. On nous annonçait des commerces franchisés, les mêmes que notamment rue Sainte-Catherine. En bonne conscience, nous étions un certain nombre à en dire de cette Rue bordelaise : « Nous n'en voulons pas. »

Mon souci, quand j'ai été élu Maire de Bordeaux et Président d'Euratlantique, cela été de dire : « Comment est-ce que ce projet qui avait déjà été voté - certes, en l'absence de Monsieur FLORIAN, qui était absent du Conseil d'administration au moment où la décision a été prise, mais ce dossier qui avait été voté à l'unanimité par le Conseil d'administration d'Euratlantique - comment ce projet pouvait-il ou non évoluer ? » On m'a immédiatement indiqué : « Monsieur le Maire de Bordeaux, si vous voulez l'annuler, cela va coûter 100 millions d'euros. » Je sais que vous contestez ces chiffres, mais ce sont les chiffres d'un établissement public d'aménagement comme Euratlantique. Ce sont les chiffres qu'il me donne, et vous les connaissez, Monsieur CAZENAVE, on ne va pas faire de querelles de boutiquiers là-dessus. Même si cela avait coûté 10 millions, je vous rassure, Monsieur CAZENAVE, personne ne voulait payer : ni l'État, ni les collectivités. Il fallait le faire avancer ce projet. Je pense que vous avez, dans la délibération, toutes les avancées que l'on a quand même obtenues.

La programmation commerciale, elle a baissé par rapport à ce qui était initialement envisagé d'à peu près 30 %. On a obtenu de l'économie sociale et solidaire pour 1 000 m<sup>2</sup> qui n'était pas initialement prévue. On a obtenu une Maison des associations pour un coût de 2,5 millions d'euros, qui n'était pas initialement prévue et qui est financée par le groupe APSYS. On a obtenu la transformation de 2 200 m<sup>2</sup> d'hébergement hôtelier au profit d'un programme d'habitat comprenant 35 % de logements sociaux. Cela n'existait pas dans le premier projet. On a obtenu la diminution du nombre de places de stationnement d'environ moitié contrairement au projet initial. On a obtenu la réalisation du Jardin Descas de 2 ha en amont des programmes immobiliers pour qu'il puisse être livré dans les meilleurs délais avec 1 200 m<sup>2</sup> dédiés à l'agriculture urbaine qui n'existaient pas. On a obtenu que cette voie du Méridien fasse l'objet d'une servitude publique qui garantira en permanence son ouverture et son accès, qui fait que ce n'est plus qu'une rue strictement commerciale contrairement au projet initial FLORIAN. Et surtout - il fallait se prémunir contre les critiques que j'avais faites, Monsieur CAZENAVE, et que vous partagiez peut-être, à savoir faire une rue commerçante concurrente de nos rues de centre-ville - j'ai obtenu d'APSYS un comité d'enseignes auquel les pouvoirs publics participeront, c'est-à-dire la Ville de Bordeaux et la Métropole, mais également la Chambre des métiers, la Chambre de commerce et la Chambre de l'artisanat, pour que l'on soit consulté précisément sur les enseignes qui seront dans la rue Saget pour éviter précisément la concurrence que nous redoutions.

C'est cela le fond du dossier, Monsieur CAZENAVE. Donc, débattons du fond du dossier, mais ne débattons pas de postures politiciennes. J'ai obtenu également un comité de suivi qui sera mis en place afin de garantir la qualité urbaine architecturale et paysagère du projet qui associera Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux. J'ai obtenu enfin la tenue d'un débat démocratique sur le projet et une présentation du projet aux Bordelais par APSYS et des débats ici en Conseil municipal ou en Conseil de Bordeaux Métropole qui n'avaient jamais eu lieu. Donc, une dimension démocratique qui fait que, désormais, nous en débattons alors que l'on n'en débattait jamais. Je considère, Monsieur CAZENAVE - Monsieur FLORIAN, ce n'est pas la peine puisqu'il était favorable, lui, au projet initial - que vous pourriez considérer que le projet a sérieusement avancé. Ayez peut-être l'honnêteté politique, non politicienne, de dire qu'il y a quand même eu des modifications entre le projet de votre allié FLORIAN et le projet que l'on vous présente aujourd'hui, et qui justifie cette délibération.

Voilà ce que je voulais vous dire, mais ne revenez pas sans cesse à dire : « Le projet, il n'a pas changé, etc. » Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI : Madame MELLIER.**

**Mme Claude MELLIER** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues. L'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique, dans son vaste projet d'aménagement du secteur Saint-Jean Belcier, se donne comme ambition notamment d'être exemplaire en matière de développement durable, de permettre un nouveau lien avec le fleuve.

Dans cette délibération, l'EPA (Établissement public d'aménagement) vise à positiver et je cite « Les contraintes étaient déjà là sur ce secteur dont le MIN (Marché d'intérêt national) ». En effet, le MIN se situe au sein de l'OIN (Opération d'intérêt national). De nombreux aménagements ont été déjà engagés avec notamment la cession de fonciers par le MIN au profit de l'EPA pour l'aménagement d'espaces publics. Or, l'EPA en charge du projet assure la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement du carrefour rue des Maraîchers, quai de Paludate, situé au droit du MIN. Cet aménagement propose la modification du carrefour rue des Maraîchers, quai de Paludate en le remplaçant par un giratoire. Or, ces propositions provoquent plusieurs interrogations. D'abord, le positionnement de la sortie du MIN rue des Maraîchers va créer un

nouveau flux de circulation, proche des nouvelles habitations. Il s'agit d'un flux de 2 000 à 2 200 véhicules entrés/sortis, et cela 75 % du flux de minuit à 12 heures.

Deuxièmement, ce positionnement de la sortie de la rue sur la rue des Maraîchers va entraîner un conflit d'usage. En effet, cette rue est le principal accès à la gare TGV (Train à grande vitesse) pour les usagers venant de la Rocade. Le pic d'affluence de ces deux flux sera dans le même créneau 5 heures-8 heures du matin. Ce conflit d'usage pouvant être potentiellement accidentogène et générer des conflits avec les riverains. De plus, le positionnement de la sortie rue des Maraîchers peut remettre en cause les projets de développement en cours d'une station de carburant au gaz naturel issue de la méthanisation locale. La suppression du giratoire devant le MIN va rendre difficile une liaison fleuve-MIN et la mise en œuvre d'un projet fluvial en lien avec le schéma directeur du fleuve.

Et je tiens à rappeler que les voies ferrées desservant le MIN ont été supprimées contre mon avis, mais aussi contre celui des opérateurs.

Ce sujet est également très sensible auprès des opérateurs du site MIN qui ont manifesté leurs inquiétudes auprès de l'EPA quant à l'avenir même de leurs activités. J'ai, de mon côté, attiré l'attention de la Direction de l'EPA, et malheureusement, sans réponse.

C'est pour ces raisons qu'aujourd'hui, j'interviens pour contribuer à débloquent une situation qui est loin d'être anodine comme je viens de l'évoquer. Nous avons dans cette assemblée les moyens pour y arriver afin d'assurer l'avenir du MIN et la bonne entente avec la population.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame MELLIER, sur le carrefour, il y a une réunion qui est prévue le 22 juillet.

**Mme Claude MELLIER** : Très bien, c'est une bonne réponse.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Merci Monsieur le Président. Un rapide droit de réponse quand même à Monsieur le Maire, Monsieur HURMIC. D'abord, sur la forme. Chaque fois, c'est maintenant le gros mot, « la politique politicienne ». J'ai l'impression que l'on fait de la politique politicienne quand on n'est pas d'accord avec vous. Vous pouvez accepter la contradiction. On n'est pas d'accord sur ce point. Ne sortez pas les grands mots quand on a enfin un débat sur le fond. Que vous nous disiez : « C'est bien de débattre de ces projets-là. », le problème c'est que l'on en débat quand tout a été décidé, y compris en Conseil municipal à Bordeaux. Le choc démocratique, on l'attend encore.

Et puis à vous écouter, maintenant vous faites un panégyrique de la Rue bordelaise, « Mais oui, il faut des surfaces commerciales », et c'était cela notre point de désaccord. Ce sont des surfaces commerciales qui vont venir en concurrence du commerce bordelais et le Comité des enseignes, vous-même, vous l'avez dit, à la fin, il n'est que consultatif. Et l'exercice du pouvoir, comme sur d'autres dossiers que l'on a débattus ce matin, vous direz : « Oui, mais on n'a pas le choix. » Eh oui vous n'aurez pas le choix, ce seront des grandes enseignes qui viendront s'installer dans cette nouvelle artère commerciale, et c'est cela le désaccord que nous avons. Ce n'est pas de la politique politicienne, Monsieur HURMIC, que de ne pas être d'accord avec vous, que d'exprimer ces différences. Vous-même vous l'avez fait dans cette enceinte quand vous étiez peut-être à ma place. Donc, acceptez la contradiction. La Rue bordelaise façon

Pierre HURMIC est très proche de la Rue bordelaise qui avait été pensée avant. Il y a quelques aménagements, mais le projet reste le même, et votre marge de manœuvre demain pour l'infléchir face aux propositions des grands enseignants sera quasiment nulle.

Et permettez-moi un dernier point, de dire avec une grande légèreté, ce n'est peut-être pas 100 millions d'euros, c'est peut-être 10 millions d'euros, alors que vous avez essayé d'écraser le débat en disant : « C'est 100 millions d'euros, c'est impossible. » Pour ceux qui ne connaîtraient pas le sujet, c'est que vous avez mis dans les 100 millions d'euros du renoncement, 80 millions d'euros de portage foncier. Ce qui n'est pas à la charge du contribuable demain, c'est du portage foncier. Donc, effectivement, il y a une présentation trompeuse pour dire qu'il était inévitable que ce projet était parti.

C'étaient les quelques réponses. J'avais annoncé que je ne voulais pas de débat au fond et que l'on expliquait notre position de vote, mais vous nous y avez invités.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur CAZENAVE, quand même deux points. D'abord, ayons l'honnêteté de reconnaître que le Maire de Bordeaux nous a précisé tout à l'heure les différences entre l'ancienne Rue bordelaise et la rue Saget d'aujourd'hui.

Deuxième point, sur les dommages, je peux vous assurer qu'en Conseil d'administration d'Euratlantique où je siège, avec Madame la Préfète, il y a eu une véritable inquiétude et que les sommes, ce n'était pas 10 millions. Non, les sommes, c'était des sommes très, très importantes. Vous pouvez en parler avec Madame la Préfète, elle vous le confirmera. Donc, c'est mieux qu'un tiers soit un tiers de confiance. Elle vous le dira. Ce ne sont pas des sommes qui étaient aussi faibles que vous le dites. Monsieur FLORIAN.

**M. Nicolas FLORIAN** : Oui, rapidement parce que cela en est presque drôle. Enfin, en tout cas, c'est puéril. Le Maire de Bordeaux, à chaque fois qu'il y a un truc qui ne va pas, c'est la faute de son prédécesseur. Quoi qu'il arrive, sur tous les dossiers, ce n'est pas lui, c'est son prédécesseur. Là, c'est la rue FLORIAN. Bon, si on veut parler de la rue FLORIAN, je serais tenté de dire : « On va parler du cours HURMIC » parce que quand on voit les modifications à la marge qui ont été portées, c'est infime. Donc, vous avez avalé votre chapeau, Monsieur HURMIC, dont acte. Enfin, c'est presque un sombrero d'ailleurs, mais dont acte. Ne venez pas chercher de fausses excuses. Vous allez remonter jusqu'à qui ? Jusqu'à BISMARCK ? Cela va durer combien de temps de revenir sur des décisions qui sont les vôtres ? Vous êtes le Maire de Bordeaux. Je vous l'ai dit dix fois, Monsieur HURMIC. Cela fait un an, vous êtes le Maire de Bordeaux, assumez cette charge. Assumez le fait que vous considérez que ce projet n'est pas si mal. Vous l'avez un petit peu « ripoliné » à la marge, dont acte, mais moi je trouve qu'il était bien ce projet, je ne vais pas vous le reprocher, mais arrêtez toujours d'aller expliquer que c'est la faute des autres. Le coup de la présence au Conseil d'administration, mais enfin, je rêve. Il y avait une Présidente qui était mon Adjointe. Elle me rendait compte. Bien sûr que j'étais d'accord, il n'y a pas eu de débat démocratique, il y a eu quatre délibérations qui ont été présentées dans cette enceinte, dans l'hémicycle d'à côté, vous n'êtes jamais intervenu. Alors, certes, vous étiez présent, mais vous étiez muet, le muet du sérail. Il y en avait d'autres qui intervenaient pour poser des questions, pour critiquer des élus bordelais, des élus d'autres communes. Vous, vous n'avez rien dit. Donc, ne venez pas nous expliquer que vous avez découvert les choses, et qu'il n'y a qu'aujourd'hui que l'on débat sur le fond. Non, arrêtez cette posture. Moi, je vais voter pour, c'est un bon dossier. Voilà, très bien. Il n'y a pas de drame non plus. Ce n'est pas grave.

À chaque fois, vous vous énervez donc on sent que vous n'êtes pas à l'aise. Vous vous agitez. Vous attaquez les uns et les autres. Acceptez le débat et la contradiction, Monsieur HURMIC.

Vous avez pratiqué l'exercice pendant 20 ans ou 30 ans, ne soyez pas dans une posture aujourd'hui où vous vous vengez de ce que l'on a pu vous faire subir ou pas d'ailleurs par le passé. Voilà, ce n'est pas grave. Ne vous énervez pas comme vous le faites. En plus, c'est bientôt les vacances, il faut se poser un peu. Il n'y a pas de drame.

**M. Pierre HURMIC** : Je vais dire un mot quand même, Alain ANZIANI. D'abord, pour dire que je ne m'énerve pas, pour dire que j'adore le débat démocratique, Monsieur FLORIAN. Les premières fois où on a parlé de la Rue bordelaise alors que le projet était déjà ficelé, il a fallu attendre que je sois le Maire de Bordeaux pour qu'au Conseil municipal de Bordeaux, on parle de la Rue bordelaise. On n'en avait jamais parlé avant. Tout était fait en catimini, reconnaissez-moi au moins le mérite de l'avoir mis au débat public et que l'on ait pu en débattre pour la première fois. Je reconnais que c'était trop tard, mais on en a au moins débattu, tout avait été ficelé quelques jours avant les élections municipales précisément.

Et que ce soit clair, Monsieur FLORIAN, je ne cherche aucune excuse. Au contraire, je revendique la nouvelle rue Saget. Je la revendique. Je considère qu'elle a évolué par rapport au projet initial. Donc, je ne cherche aucune excuse. Je ne mets rien à votre charge. Je pense que c'est une nouvelle page qui s'ouvre, mais je redis ici solennellement - c'est pour Monsieur CAZENAVE - que les chiffres de 100 millions d'euros qui correspondaient aux dédites que vous semblez souhaiter, je ne sais toujours pas pour quelles raisons, mais les 100 millions d'euros, ce n'est pas moi qui les ai sortis du chapeau ou du sombrero. Ce sont les chiffres qui nous sont donnés par l'Établissement public, des fonctionnaires d'État qui travaillent actuellement pour Euratlantique. Ce sont eux qui ont fait le calcul, ce n'est pas moi. Et ce que je vous ai dit, c'est que même si cela avait coûté beaucoup moins cher, il faut que vous entendiez qu'aucune collectivité et l'État ne voulaient mettre un euro de plus dans cette opération-là. Donc, c'est 100 millions, c'est le chiffre qui a été calculé, et je considère qu'il n'était pas normal que l'on paie 100 millions compte tenu du fait que le projet pouvait évoluer. Et je persiste ici, je pense vous l'avoir démontré, le projet par rapport au projet initial a sérieusement évolué. C'est tout. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur ESCOTS.

**M. Olivier ESCOTS** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne vais pas être très long sur cette délibération. Beaucoup de choses ont été dites ici et également dans la presse.

Je vais quand même rappeler et exprimer une certaine colère dans ce dossier tant il n'aurait jamais dû voir le jour. Premièrement, nous avons eu affaire à une concertation tronquée de l'aveu même du rapporteur public. Ensuite, à une délibération famélique présentée ici à côté, ne donnant aucun élément aux élus.

Enfin, à une signature de contrat, Monsieur le Maire de Bordeaux vient de le rappeler, qui a été faite à la va-vite à quelques jours des élections municipales faisant fi des choix qui pourraient être faits par les électeurs et les électrices quelques jours plus tard.

Dès juillet 2019, notre groupe avait dénoncé la nature du projet urbain qui ne répondait en rien aux besoins de la population, disons-le, dans un certain silence de l'assemblée. Nous avons là typiquement un dossier qui montre combien nos villes peuvent tomber facilement aux mains des affairistes et des promoteurs immobiliers. Ce dossier a évolué ces derniers mois et je tiens vraiment à remercier et souligner l'engagement et l'implication de Monsieur le Maire de Bordeaux, Pierre HURMIC, dans ce dossier pour, d'une part, avoir tenté - je peux en témoigner

- d'avoir essayé de remettre à plat ce dossier et d'avoir ensuite amendé ce qui pouvait encore l'être, et il a détaillé la longue liste tout à l'heure.

Dans ce dossier, rappelons quand même que l'ancienne majorité porte une lourde responsabilité dans cette situation, et en reste redevable devant la population.

Il y a aussi une autre forte responsabilité, c'est celle de l'EPA (Établissement public d'aménagement), l'EPA qui doit cesser de se comporter comme s'il n'avait de comptes à rendre à personne. Si l'État a pris la main sur le territoire de nos villes, il n'en demeure pas moins que celles-ci sont le bien commun de tous leurs habitantes et leurs habitants, et donc ces villes ne peuvent être le terrain de jeu d'une collision entre certains et la promotion immobilière.

Par rapport à ce que je viens de dire sur l'EPA, par rapport à ce que je viens de dire sur l'historique de ce dossier, par rapport aussi à notre constance politique dans cette assemblée, et malgré ce que j'ai pu saluer sur les avancées qu'a pu porter Monsieur le Maire, notre groupe votera ici contre cette délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Je vais lire une note de nos experts :

« Il s'agit d'un projet d'aménagement important qui, dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Euratlantique, concerne quand même 738 ha de part et d'autre de la Garonne et qui pourrait accueillir potentiellement 50 000 habitants.

Premier problème : les logements ? S'il est précisé que 35 % des logements construits seront des logements sociaux, rien n'est dit sur le volume global de logements. Et là, on peut s'inquiéter, car le projet d'aménagement du PLU sur cette surface privilégie nettement les implantations commerciales et les bureaux, hôtels - plus de 50 000 m<sup>2</sup> - au détriment des surfaces réservées aux logements, 6 100 m<sup>2</sup>.

Deuxième problème : c'est encore un promoteur immobilier privé qui remporte la mise de la maîtrise d'ouvrage, le groupe APSYS qui, pour la petite histoire, intervient essentiellement en France et en Pologne et qui est surtout spécialisé dans le développement de centres commerciaux ».

Il y a un exemple, c'est Beaugrenelle à Paris. Je ne sais pas si tout le monde connaît. Donc, méfiance, et c'est ce que nous dénonçons.

« Derrière l'aspect technocratique et technique de cette délibération se cache un grand aveu de faiblesse de la collectivité qui a perdu une bataille face au promoteur immobilier et commercial APSYS qui va réaliser cette Rue bordelaise, d'ailleurs, qui n'est pas nommée comme telle dans la délibération et qui prend le nom nouveau ou de Méridien ou de projet de la rue Saget. On constate un énorme cynisme, un double jeu de la collectivité. D'ailleurs, le Conseil d'administration d'Euratlantique devait aussi se prononcer sur l'arrêt de l'urbanisation du secteur Amédée Saint-Germain comme promis par le Maire de Bordeaux le 5 juillet. Donc, nous posons la question pour finir : « Où en sont ces procédures ? Ce quartier va-t-il être préservé ? » Nous souhaitons avoir des réponses et des annonces sur cette question du gel ou arrêt d'urbanisation du secteur Amédée ».

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Monsieur BLANC ?

**M. Bernard-Louis BLANC** : Oui, merci Président. Deux temps d'une courte intervention après vos échanges. Je rappelle juste que nous avons là, avec cette délibération, une obligation contractuelle pour l'EPA pour organiser la mise en compatibilité du PLU (Plan local d'urbanisme). Donc, il faut que nous ayons une délibération tout à fait favorable sur ce point-là.

Et puis, deuxième point que je voudrais aborder suite aux réinterventions à nouveau de quelques collègues, je me rappelle au dernier Conseil métropolitain une intervention de Fabien ROBERT assez *punchy*, on va dire, avec le mot de renoncement que vient de reprendre Thomas CAZENAVE. Je ne parle pas après de ce que Nicolas FLORIAN peint du passage du discours aux actes, mais je voudrais juste faire une petite comparaison très brièvement.

La rue Saget, c'est 67 000 m<sup>2</sup> de nouveaux bâtis, 3,8 ha qui sont remis en chantier. Et je voudrais évoquer avec vous les bassins à flot : 160 ha, ce n'est pas la même dimension, 1 400 logements créés, 701 000 m<sup>2</sup> de surface bâtie dont 58 000 m<sup>2</sup> de commerce. Donc, là, on a une opération quasi-terminée qui était d'une tout autre ampleur que la rue Saget qui nous agite.

Je voudrais vous lire juste une petite partie d'un ouvrage qui est consacré par Nicolas MICHELIN et son équipe ANMA à l'urbanisme négocié : *Réinventer aux bassins à flot* : « Décider dans quelques domaines que ce soit que l'on va bousculer les façons de faire est chose difficile. Et la difficulté ne cède pas devant la nécessité, car si les faits sont têtus, les théories et les idéologies le sont tout autant. Après, il faut bien le reconnaître, des années d'atermoiements et de long suivi de procédures, il devenait urgent de lancer l'aménagement des bassins à flot et de le faire sur de nouvelles bases. Pour y réussir vraiment, il fallait tout changer. Renoncer à acquérir du foncier public, c'était de toute façon trop tard. Renoncer à la gouvernance habituelle en matière d'aménagement en recourant à un aménageur trop lent, trop conventionnel. Renoncer à un lourd accompagnement budgétaire, la collectivité n'en ayant pas les moyens. »

Cette préface est signée Alain JUPPÉ, ancien Premier Ministre, Président de Bordeaux Métropole, Maire de Bordeaux. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Alors, je sou mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Monsieur POUTOU, le groupe Communiste, malgré les avancées alors ? Qui s'abstient ? Le groupe de Monsieur CAZENAVE. La délibération est adoptée.

**Majorité**

**Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur S. MARI**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU**

**Mme Claudine BICHET** : Affaire n°3, Madame Véronique FERREIRA : Budget supplémentaire de l'exercice 2021.

**Mme FERREIRA**

(n°3) Budget supplémentaire exercice 2021 - Examen - Décision - Adoption

**Mme Véronique FERREIRA** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite intervenir ? Oui, Monsieur SALLABERRY.

**M. Emmanuel SALLABERRY** : Merci Monsieur le Président. Merci Madame la Vice-présidente pour cette présentation. Pour faire très vite, deux observations. La première, c'est une certaine inquiétude que l'on peut voir sur ces écritures répétées pour les transferts vers la régie de l'eau sans remettre en cause le choix que vous avez procédé. On restera très attentifs et très vigilants sur ce que l'on peut entendre ou ce que l'on peut voir sur le coût réel de la mise en place de cette régie de l'eau et l'impact pour nos finances métropolitaines.

Un regret, exprimé déjà en commission et que je vous propose et que l'on vous repropose ici, c'est un budget supplémentaire qui permet, comme l'a dit la Vice-présidente, d'affecter un certain nombre de crédits. Ce sont des crédits pour la politique de la ville. Aujourd'hui, nous sommes tout début juillet et la plupart des projets éligibles au règlement d'intervention, éligibles sur tout un tas de choses, sont bloqués faute de budget pour la politique de la ville. Et donc, nous voudrions, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, vous demander de débloquer des crédits supplémentaires parce qu'un grand nombre de villes et un grand nombre de quartiers politique de la ville sont aujourd'hui bloqués dans leur financement, pas par une forme de volonté politique, mais parce qu'il n'y a plus de sous sur ces lignes-là, et donc de vous demander d'avoir un certain nombre d'actions fortes en termes de libération de crédits pour ces objets-là. Comme pour le reste des actes administratifs, nous nous abstiendrons sur ce budget supplémentaire. Merci Monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas. Véronique FERREIRA.

**Mme Véronique FERREIRA** : Très rapidement. J'entends bien les deux points qui ont été mis ici en direction de la régie de l'eau. C'est pour cela que je rappelle systématiquement que c'est financé par le fonds. Donc, cela s'équilibre pour l'instant en recettes et dépenses, bien évidemment qu'il y aura cet aspect de vision générale sur l'évolution de la régie de l'eau.

En termes financiers, j'accorderai un regard particulier sur la question de la politique de la ville. Je rappelle, pour toute l'assemblée, que là, nous sommes au BS (Budget supplémentaire) et qu'il nous reste, bien évidemment, une décision modificative pour le budget 2021 à l'automne.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui s'abstient ? Le groupe Métropole Commune et Monsieur POUTOU. Donc, la délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention** : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM,

**Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC,  
Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL,  
Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL,  
Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT,  
Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY,  
Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE,  
Madame VERSEPUY**

**Mme Claudine BICHET** : Affaire n°4, **Monsieur Alain GARNIER** : Plan de soutien à l'économie de proximité – Prolongation des dispositifs d'aides d'urgence à la trésorerie et aux loyers pour les très petites entreprises et associations.

**M. GARNIER**

**(n°4) Plan de soutien à l'économie de proximité - Prolongation des dispositifs d'aides d'urgence à la trésorerie et aux loyers pour les très petites entreprises et associations - Décision - Autorisation**

**M. Alain GARNIER** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci **Alain GARNIER**. Qui souhaite intervenir ? **Monsieur BOBET**.

**M. Patrick BOBET** : Merci **Monsieur le Président**. Quelques remarques et des propositions. En termes de remarques tout d'abord, nous avons une prise de conscience collective que les difficultés restent devant nous. Vous l'avez dit, **Monsieur GARNIER**, la pandémie sévit toujours, et je suis persuadé qu'une quatrième vague est plus que probable. Elle est même prévisible totalement. C'est le premier élément en termes de remarques.

Deuxième élément, vous l'avez aussi dit, les discothèques et bars de nuit ouvrent ce soir sauf que pratiquement 30 % vont réellement ouvrir. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que certains ont déjà baissé les bras et ont disparu purement et simplement, et que d'autres ne peuvent pas assumer un équilibre économique avec les contraintes qui sont proposées. Cela veut surtout dire que l'on n'a pas fini d'aider tout le monde économique. C'est la conclusion que j'en tire surtout, mais vous l'avez également dit : « On aidera aussi longtemps que nécessaire ». Un jour ou l'autre, il faudra bien peut-être réfléchir un peu.

Deuxième élément de réflexion : « Que pouvons-nous faire ? » Je crois qu'il est, bien sûr, très important d'aider tout le monde économique, à commencer par le monde du tourisme, de la restauration. Cela me paraît évident. Je sais que l'Office du tourisme travaille sur ces thématiques-là en proposant notamment un City Pass, je crois que c'est important de faire ceci.

Malgré tout, nous sommes confrontés aussi, et c'est une réalité évidente, au fait que les recrutements sont difficiles aujourd'hui. Notre quotidien préféré ce matin qui abordait ce sujet en termes de restauration nous disait que « 35 000 offres d'emploi ne sont pas pourvues en Nouvelle-Aquitaine ». 35 000 offres d'emploi. Cela semble paradoxal puisque l'on souhaite aider le monde économique et le monde économique a du mal à trouver des personnes pour travailler. C'est un peu le paradoxe, mais nous devons aider, bien sûr, et peut-être pourquoi pas organiser avec le concours bien sûr de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) et d'autres chambres consulaires que nous connaissons, peut-être des sortes de journées de recrutement, de type forums, Forum de l'employeur en l'occurrence, par secteur économique. C'est une proposition. Aider financièrement, c'est bien, mais aider aussi à trouver des employés et aider les entreprises de manière très concrète, cela me paraît aussi tout aussi important.

Pour conclure, c'est aussi une aide. Nous l'avons beaucoup abordée ensemble, l'aide numérique que vous avez proposée, vous l'avez adaptée et nous nous en réjouissons, bien sûr. Continuons vraiment là de faire une aide au cas par cas, commerçant par commerçant, entreprise par entreprise parce qu'il y a une véritable fracture numérique, vous la connaissez aussi bien que moi, et je crois que l'aide, là aussi, ne peut pas être que financière. C'est une aide vraiment moins de coaching très directe, mais je l'ai déjà dit, je sais que vous allez un peu dans ce sens de plus en plus, et nous nous en réjouissons.

Bien sûr, nous sommes d'accord pour le vote favorable de ce qui est proposé.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, juste quelques mots pour rebondir sur l'intervention de Monsieur BOBET, et de manière plus générale, je pense que l'on a trop longtemps souvent pensé – là, nous sommes en temps de crise, bien sûr, c'est logique - l'aide au monde économique sans réfléchir à l'emploi. C'est vrai qu'il y a des services publics pour cela, il y a un certain nombre d'organisations, mais il y en a aussi pour l'aide à l'économie.

Je pense qu'il faut que la Métropole - ce que je suggère - se dote d'une réflexion et d'une politique en matière d'emploi et d'insertion qui accompagne l'aide à l'économie, parce que l'on ne peut pas penser à l'économie sans penser à l'emploi. Il faut que les deux soient liés. Par exemple, là où on installe les entreprises, il faut aussi que l'on s'assure que les employés puissent y venir, qu'il y ait des formations. Oui, il y a des métiers en tension. Il y a le métier de l'hôtellerie, il y a le métier de l'agriculture, il y a le métier d'aide à domicile. C'est les trois principales branches, mais il y a d'autres secteurs aussi qui sont des secteurs tertiaires. La comptabilité, par exemple, où on peine à trouver des gens. Il n'y a pas, à mon sens, aujourd'hui, il n'y a jamais eu cette réflexion globale.

Donc, moi, ce que je nous invite à faire, c'est à avoir cette réflexion et à avoir une politique de l'emploi qui accompagne notre politique économique et qui travaille beaucoup plus en partenariat avec les acteurs locaux.

Alors, on a des choses, mais je pense que l'on n'a pas cette réflexion globale. Il faudrait que l'on s'en préoccupe de façon justement à mieux outiller le développement économique que l'on veut mettre en place, et puis aussi à mieux aider et accompagner les gens qui cherchent un travail, qu'ils soient jeunes, moins jeunes, femmes, hommes, personnes avec un handicap ou toutes autres, personnes réfugiées. Là-dessus, je pense que l'on est quand même, je ne vais pas dire absent, mais pas à la hauteur de ce que l'on pourrait faire.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Nous sommes d'accord sur le principe de soutenir ou d'être un appui aux TPE (Très petites entreprises), à l'environnement économique de la ville, mais - il y a toujours un « mais » d'ailleurs - nous sommes sceptiques avec la méthode. Je vais lire une note des services de Bordeaux en Luttés :

« Vu l'ensemble des aides accordées par l'État, la Région et donc les collectivités territoriales type Métropole, pour soutenir les trésoreries et le paiement des loyers des TPE durant la crise sanitaire, il devient compliqué d'estimer l'impact réel et de voir si tout cela n'aboutit pas à de gros effets d'aubaine pour un certain nombre de petits patrons, surtout que les montants ne sont pas mineurs, 4 à 5 000 euros par boîte, essentiellement des hôtels et restaurants et plus de 1 000 euros par emploi. D'autant qu'en fait, l'aide ne va pas directement à l'emploi ou aux salariés, mais au patron qui n'est soumis à aucune contrepartie ni contrôle. Par ailleurs, l'instruction des dossiers est faite par les CCI et les Chambres de métiers et il n'est prévu qu'un contrôle *a posteriori* et aléatoire fait par la Métropole. On peut d'ailleurs se demander avec quels moyens et quels effectifs ? On peut considérer que c'est presque 19 millions qui vont être balancés sans contrôle ni contrepartie en termes d'emploi ou autres.

Une partie de ces moyens est consacrée à la prise en charge des loyers, un quart environ, soit 4 à 5 millions. Pourquoi pas ? Sauf qu'il n'existe pas d'effort de solidarité équivalent pour aider les locataires particuliers qui ont vu leurs revenus baisser et qui vont être expulsés parce qu'ils ne peuvent pas payer leur loyer. Avec 4 millions, on aurait pu définir sur la Métropole une aide spécifique aux ménages menacés d'expulsion. Bref, évaluation contrastée des effets de la mesure, pas assez de solidarité et peu de contrôle, donc des risques d'effets d'aubaine. »

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame ROUX-LABAT.

**Mme Karine ROUX-LABAT** : Monsieur le Président, chers collègues, en marge de cette délibération, je voudrais revenir sur les travaux préparatoires à l'élaboration de la nouvelle feuille de route économique. Ces travaux ont commencé au début du mois de juin, on allait dire « enfin ». Alors, oui, la Région qui est chef de file n'avait pas encore tenu ses élections, mais il me semble quand même que la Métropole aurait eu le droit de commencer à réfléchir bien avant et de lancer les contributions des acteurs économiques bien plus tôt.

Sur la page internet dénommée « bm-dev-co », nous trouvons le formulaire de contribution en ligne, complété du replay des différents ateliers qui se sont tenus au mois de juin. En commission, nous avons été associés à la définition des thématiques des ateliers, et je voudrais vous en remercier. Ces ateliers ont été, pour la plupart, riches d'enseignements, et c'est pour cela que je voudrais émettre deux regrets.

Le premier, c'est sur la communication. Je la trouve totalement insuffisante. Nos acteurs économiques n'ont pas été correctement informés de l'existence du site bm-dev-co.

Deuxième regret sur le délai très court pour contribuer. Certes, nous avons pu constater que le formulaire, contrairement à ce qui est annoncé sur la page d'accueil, était encore ouvert au 30 juin, mais franchement trois semaines d'ouverture du formulaire pour contribuer alors que nos acteurs économiques sont en pleine période de reprise avec la tête dans le guidon, c'est faire bien peu de cas de leurs préoccupations et de leur réalité quotidienne.

J'aurais donc trois interrogations, et je vous remercie d'y répondre :

- Pouvez-vous me dire combien de contributions ont été reçues à ce jour sur le site internet bm-dev-co ?
- Et avez-vous l'intention de proroger la date de fermeture du formulaire, et si oui, à quelle date ?
- Envisagez-vous dans ce cas de diffuser le site plus largement notamment auprès des clubs d'entreprises et des associations de commerçants ?

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Stéphane DELPEYRAT, tu veux répondre tout de suite ?

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Merci pour vos questions. Effectivement, je vous remercie d'avoir souligné la qualité des débats que nous avons pu avoir dans les différents ateliers, c'est vrai que l'on peut, sans doute, toujours faire mieux.

Sur les délais, je rappelle quand même puisque c'est vrai que nous avons tous, les uns et les autres, une mémoire qui efface vite les mauvais événements, mais on était quand même dans une période de confinement où organiser des ateliers n'était pas forcément très simple pour des tas de raisons, mais notamment parce que les chefs d'entreprises avaient beaucoup d'autres préoccupations. À votre goût, cela intervient peut-être un peu tard, mais je pense qu'il était quand même difficile de le faire avant. En tout cas, nous avons une centaine de chefs d'entreprises présents et présentes à chaque atelier avec un débat extrêmement riche. On vous en fera la restitution, d'ailleurs, dès que possible, en tout cas pour la rentrée au plus tard.

Les contributions, vous avez raison, le site n'est pas fermé. On peut toujours contribuer actuellement, et justement l'une des propositions qui a pu émerger de nos débats, c'était d'avoir une instance qui se pérennise. Moi, je n'ai pas souhaité, en tout cas, qu'il y ait un *one shot* avec des grands ateliers, et puis que tout s'arrête. L'une des idées, justement, qui a émergé, c'est d'avoir une sorte de conseil économique permanent justement qui permet d'associer à nos débats l'ensemble des entreprises qui le souhaiteront et puis qui permette à la Métropole aussi d'avoir ce rôle d'animation territoriale qui est nécessaire notamment par rapport à ce qu'a pu souligner Gérard CHAUSSET précédemment sur l'emploi. C'est vrai que l'on constate aujourd'hui qu'il y a un certain nombre de secteurs, ce sont des conséquences aussi de la crise Covid - je pense à l'hôtellerie restauration notamment - où beaucoup, beaucoup de professionnels recherchent sans succès à ce jour des salariés. Donc, il y a des initiatives nouvelles, sans doute, qu'il nous faut construire ensemble, mais je voulais vous rassurer : le site ne fermera pas brutalement et le dialogue se poursuivra avec les entreprises y compris lorsque nous aurons voté le schéma parce que d'abord, il nous faudra ensuite travailler avec nos amis, voisins du Conseil régional, et puis surtout parce que nous avons promis de faire des points réguliers avec les entreprises sur la qualité et l'impact réel des dispositions que nous prendrons.

Je ne sais pas si cela a répondu à votre question ou au moins en partie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non, je n'en vois pas. Monsieur Alain GARNIER.

**M. Alain GARNIER** : Oui, juste pour préciser un point concernant notamment l'atelier ESS (Économie sociale et solidaire) qui est dans ma délégation pour dire que l'on a eu un retour très satisfaisant des acteurs qui ont pu largement participer. Un plan d'action dédié à l'économie sociale et solidaire sera aussi présenté en fin d'année ou début d'année prochaine. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Vote contre ? Personne. Abstention ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme Claudine BICHET** : Affaire n°5 : Stratégie métropolitaine de développement des énergies renouvelables que je vais donc vous présenter.

**Mme BICHET**

**(n°5) Stratégie métropolitaine de développement des énergies renouvelables - Décision - Adoption**

**Mme Claudine BICHET** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. J'ai plusieurs demandes de parole. Monsieur FEUGAS.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Monsieur le Président, chers collègues, nous savons que l'avenir de notre planète sur les énergies renouvelables va se jouer dès la prochaine décennie. Notre Conseil doit donc fournir un effort sans précédent pour répondre au défi énergétique qui est devant nous : répondre aux besoins des populations tout en baissant les émissions de CO<sub>2</sub>. Le Groupe Communiste se félicite que notre établissement prenne cette question à bras-le-corps. L'effort qui est fourni, en termes de réseau de chaleur, nous apparaît comme un atout considérable. La montée en puissance, ces dernières années, de différents réseaux de chaleur, la programmation de nouveau réseau nous semblent une bonne perspective.

Je m'interroge ici sur la pertinence de continuer à passer des appels d'offres. Nous sommes face à quelques incongruités qui veulent que notre opérateur soit obligé de répondre systématiquement à des appels d'offres. Il nous semble, comme nous l'avions déjà exprimé en Conseil, lors de la restructuration capitalistique de Bordeaux Métropole Énergie, qu'une société publique locale aurait été sans doute beaucoup plus pertinente. Il semble aussi intéressant de travailler en direction de la méthanisation avec les boues, comme évoquée dans le rapport, mais aussi avec des productions locales comme il en existe dans le Médoc.

Notre groupe est un peu plus mesuré sur la question du photovoltaïque. D'une part, le bilan carbone reste un des moins intéressants dans les énergies renouvelables même si le rapport évoque des améliorations aujourd'hui non chiffrées. Le développement du photovoltaïque dépend pour beaucoup de spéculations ou de paris sur l'avenir. Son caractère non pilotable en fait une énergie d'appoint sur laquelle on ne peut construire une stratégie énergétique. D'autre part, il pose souvent une question de foncier.

Autre sujet, en effet, à vouloir contourner la question du nucléaire, on en finit par construire des stratégies sur du sable. Or, le rapport nous montre bien que c'est une des énergies les moins carbonées qui fait d'ailleurs que la France a 30 ans d'avance sur les objectifs du groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat en termes d'électricité décarbonée.

Enfin, Monsieur le Président et chers collègues, nous ne pouvons évoquer cette question sans faire référence au projet de démantèlement d'EDF (Électricité de France). Aujourd'hui, pour faire face aux défis climatiques et sociaux, nous avons besoin d'un service public fort et démocratisé qui s'affranchit des logiques de rentabilité et qui s'extrait des logiques de spéculation. C'est le chemin inverse que prend le Gouvernement malheureusement.

Ces remarques faites et avec les réserves que nous avons apportées, le Groupe Communiste votera ce rapport.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur BAGATE.

**M. Christian BAGATE** : Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, Madame la Vice-présidente, mon intervention est très simple. Il est très bien que Bordeaux Métropole travaille à atténuer son empreinte carbone. Nous voulons simplement rappeler, comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, l'atténuation à éviter l'ingérable n'est pas le seul pilier de la lutte contre le dérèglement climatique. Gérer l'inévitable est un pilier dont le Haut Conseil pour le climat a très récemment rappelé l'importance. Donc, c'était juste pour soutenir, bien entendu, votre projet, mais aller tout en avant et ne pas oublier la deuxième jambe. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame FAHMY.

**Mme Anne FAHMY** : Je vous remercie Monsieur le Président. Pour vous dire que notre groupe soutient également cette stratégie métropolitaine de développement des énergies renouvelables qui va dans le bon sens sur les réseaux de chaleur en particulier, il faut effectivement intensifier l'effort. Nous sommes encore en deçà de l'objectif national de multiplier par 2,6 l'énergie distribuée entre 2019 et 2030.

J'avais deux petites questions. Au niveau de la stratégie des réseaux de chaleur, il faudra bien intégrer à un moment donné quand même l'alimentation du réseau Hauts de Garonne. Je sais que ce n'est pas le sujet aujourd'hui, mais à force de dire « plus tard », j'ai toujours peur que l'on ne s'en préoccupe pas.

Deux questions. La première, c'est sur les réseaux de froid. Je voulais savoir quelle était votre position, si vous aviez définitivement mis de côté l'opportunité d'étudier la faisabilité des réseaux de froid.

Ma deuxième question, c'est sur l'éolien. J'aurais voulu également connaître la position de la Métropole là-dessus. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame CURVALE.

**Mme Laure CURVALE** : Monsieur le Président, chers collègues, à l'heure où on atteint presque les 50 degrés au Canada, que nos cours d'eau s'assèchent de plus en plus et sur de plus longues durées, nous ne pouvons plus attendre que les états sortent de l'inaction climatique et prennent les mesures nécessaires pour atteindre nos objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre. Nous avons, en tant que collectivité, notre part de responsabilité, et nous nous devons donc d'agir face à cette urgence climatique. Le projet du dernier rapport du GIEC (Groupement intergouvernemental d'experts sur les évolutions du climat) est très alarmant, et on parle de plus en plus d'adaptation. Alors, oui, nous devons nous adapter, mais nous devons avant tout agir vite et tenir nos engagements. Ces engagements passent d'abord par l'Accord de Paris qui, vous le savez, a été voté en 2015 et qui a marqué un tournant dans la lutte contre le réchauffement climatique puisqu'il a engagé tous les pays du monde à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à maintenir le réchauffement sous la barre des 2 degrés d'ici à 2100. Au niveau national, cela se décline notamment par une part d'énergie renouvelable que nous devons porter à 32 % des consommations énergétiques finales au lieu de seulement 19 % aujourd'hui.

Autre signal d'alarme, fin juin, le Haut Conseil pour le climat a publié que nous étions encore en dessous de la trajectoire nécessaire de réduction des gaz à effet de serre. Nous en sommes à -2 % alors que nous devrions être à -3 % par an. Nous n'atteignons donc pas nos objectifs pour le moment. La responsabilité est partagée et même si la Métropole ne représente que

10 % des émissions de gaz à effet de serre de son territoire, elle a un devoir d'exemplarité et de donner l'impulsion.

Les solutions énergétiques pour baisser les émissions de gaz à effet de serre sont connues : la sobriété énergétique bien sûr, l'efficacité énergétique et la substitution d'énergie fossile par des énergies renouvelables. L'enjeu, c'est d'être maintenant très ambitieux pour mettre en œuvre ces solutions. Et cette délibération en début de mandat est un bon exemple de notre ambition, car les actions proposées vont nous permettre d'atteindre la moitié de nos objectifs en énergies renouvelables.

Un rapport récent publié par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) en janvier 2021 le montre. Les énergies renouvelables, y compris l'éolien, y compris le photovoltaïque, sont aujourd'hui plus compétitives, plus concurrentielles que les énergies fossiles ou le nucléaire.

Sur la Métropole, nos réseaux de chaleur publics existants ou bien ceux qui sont déjà programmés sont producteurs d'une chaleur renouvelable très compétitive qui est en-dessous du coût moyen de la chaleur gaz, coût moyen de 70 euros/MWh.

Au-delà de l'impact environnemental et de l'opportunité économique que cela représente pour nos entreprises, il faut aussi insister sur l'intérêt social du développement de cette chaleur renouvelable à travers nos réseaux de chaleur publics, car elle nous permettra à terme de maîtriser nos tarifs et de ne plus dépendre des marchés du monde entier. C'est à nous, collectivités, de susciter et d'organiser une demande suffisante pour créer les conditions économiques favorables à une relocalisation de nos filières renouvelables en France et pourquoi pas sur le Département, et pourquoi pas sur la Métropole, car c'est bien en empreinte carbone que nous devons penser globalement et agir.

Je terminerai mon propos en rappelant qu'au-delà de ces actions indispensables, nous devons également réinterroger notre modèle de société vers plus de sobriété. Comme vous le savez, nos usages de consommation ne sont pas priorisés. Les ressources et leur épuisement prévisible ne font malheureusement pas partie de l'équation économique. Ne pas anticiper, c'est ne pas s'adapter. Et plus que jamais notre rôle d'élus est d'informer et de sensibiliser nos concitoyens de ces ruptures à venir qui déstabiliseront à coup sûr notre modèle de société.

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, nous nous félicitons encore de ce passage à l'action ambitieux sur les énergies renouvelables. C'est une réponse concrète aux besoins et aux attentes des citoyens, et nous sommes impatients de voir comment le Plan climat va encore amplifier cette dynamique. Je vous remercie.

**M. Gérard CHAUSSET** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, très rapidement. Je soutiens bien sûr ce plan très favorable. Je trouve que c'est vraiment une bonne chose que les collectivités s'engagent dans ces filières des énergies renouvelables. Comme l'a dit Laure CURVALE, je pense que c'est l'avenir.

Et pour dire aussi à mon collègue FEUGAS, on ne construit pas l'avenir avec les erreurs du passé. Le nucléaire aujourd'hui, c'est 112 euros le mégawatt contre 29 et 40 pour le solaire et l'éolien. Je ne parle pas des problèmes d'eau dont on a besoin pour le nucléaire. Je ne parle pas des problèmes de déchets. Je ne parle pas de problèmes de sécurité. Donc, il ne s'agit pas de débrancher les centrales nucléaires du jour au lendemain, il faut sortir progressivement du nucléaire et compenser par un fort investissement sur le renouvelable.

L'éolien, bien sûr, je ne suis pas du tout pour le moratoire, il faut faire de l'éolien. Sur le photovoltaïque, bien sûr aucune de ces énergies-là n'est neutre. Il y a toujours des conséquences. Il y a toujours, bien sûr, des choses négatives, mais en termes de sécurité pour

la population, en termes de préservation de l'environnement global, il n'y a pas photo. Il y a des gens qui promeuvent le nucléaire. C'est leur droit, mais on a le droit aussi d'interpeller et de dire ce qui se passe. Des milliards de gabegies qui sont gaspillés dans cette énergie. Les problèmes que l'on a partout dans le monde, et en plus, si on voulait compenser des énergies existantes par du nucléaire alors que l'on n'est même pas capable de mettre une simple déchetterie, il faudrait couvrir la planète entière de centrales nucléaires. Bienvenue la démocratie participative. Donc, sortons tranquillement du nucléaire et entrons à fond dans les renouvelables et le rôle des collectivités est vraiment important. Moi, je souhaite vraiment que la Métropole et les autres villes accompagnent cette transition.

**M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU.**

**M. Philippe POUTOU** : Là, au moins on a un sujet apaisé ou apaisant puisque tout le monde semble d'accord sur le principe de développement des énergies renouvelables. Moi, je vais lire encore une fois une note de militants autour de nous, un peu plus calés sur certains aspects techniques. C'est court. Constat qui a beaucoup de satisfecit dans ce rapport, satisfecit qui ne semble pas justifié.

« L'objectif fixé dans le Plan climat 2017 de Bordeaux Métropole était d'atteindre 160 GWh de production en solaire thermique et photovoltaïque en 2020, ce qui est rappelé page 12, mais il est annoncé une production de seulement 150 GWh pour 2024, ce qui est signalé page 13 ».

Dans le même temps, nous apprenons par une fuite du rapport du GIEC qui ne sera publié qu'en février 2022, pour ne pas effrayer visiblement, que l'objectif de rester en-dessous des 2 degrés de réchauffement fixé par l'Accord de Paris, sous-évaluait les conséquences de ce réchauffement et que même à +1,1°C, évidemment, comme aujourd'hui, les conséquences du dérèglement climatique sont déjà bien supérieures à celles attendues : canicule, dôme de chaleur, méga-incendies, précipitations diluviennes, fonte des glaces beaucoup plus rapide, etc. Dans le même temps, on continue de donner des permis de construire sur le territoire de la Métropole à des logements mal isolés, mal conçus. Même s'ils ont sur le papier de jolis labels, rien n'est fait ou ne semble être fait vraiment pour contraindre toutes les nouvelles constructions à viser l'autosuffisance énergétique.

Concernant le photovoltaïque, il est indispensable de rappeler que l'ADEME a réalisé un bilan du gisement dans le Département de surfaces déjà artificialisées très important. Il est pour nous injustifiable d'abattre des forêts ou d'artificialiser encore un peu plus les sols.

Concernant le biogaz, s'il est intéressant de valoriser les boues des steppes, il y a quand même un risque de pollution induite notamment par les digestats qui contiennent de nombreux polluants. Comment seront traités ces digestats ? Risquent-ils d'être épandus dans les champs environnants et d'externaliser dans les campagnes la pollution métropolitaine ?

Enfin et surtout, si nous apprécions que des créations d'emplois de chargés de mission soient envisagées pour piloter les différents projets, nous pensons que l'ensemble des investissements devraient être portés par un pôle public de l'énergie sur la Métropole afin de garantir que l'intérêt financier n'est pas le seul pilote à bord de ces projets, mais que le souci écologique est bien présent de bout en bout même si on a bien conscience que tout ne dépendra de ce point de vue-là pas seulement de la Métropole ou des villes environnantes, mais bien aussi de politiques menées par l'État. »

**M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur MANGON.**

**M. Jacques MANGON** : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots pour dire d'abord que, bien entendu, je me joins aux orateurs précédents pour approuver ce plan. On ne peut que souhaiter son aboutissement dans les conditions où il est prévu. Sans pour autant vouloir gâcher la fête, je voudrais quand même dire que l'on aurait sans doute gagné à ne pas présenter cette délibération de manière un peu manichéenne, sous-entendu « Avant nous, il ne s'est rien fait sinon des déclarations d'intention et désormais, vous allez voir ce que vous allez voir dans les 4 ans qui viennent ».

Je crois qu'en la matière, le passé incite à une forme de modestie quand on sait la difficulté à mener les choses, et puis, en plus, notre collègue de la mandature précédente qui a notamment mené beaucoup d'opérations en la matière, Madame WALRYCK, n'a pas ménagé sa peine pour faire progresser la Métropole sur beaucoup de ces points. On peut aussi citer un certain nombre d'actions intéressantes qui ont été menées qui, aujourd'hui, permettent de regarder l'avenir avec plus de ferveur, en particulier la constitution de Bordeaux Métropole Énergie et le développement de ses compétences, tout cela nous amenant sur une phase plus positive pour l'avenir.

Enfin, je voudrais également dire qu'aujourd'hui, nous en sommes à une feuille de route - la feuille de route est positive, je le redis et je partage les objectifs qui sont avancés et relativement concrets - mais cette feuille de route, avant d'affirmer qu'elle est menée, il faut voir ce qu'elle va être avec la confrontation avec la réalité, je rappelle aussi qu'il y a beaucoup d'études de faisabilité qui sont là. Donc, attention à ne pas confondre l'intention avec les résultats, et si l'on parle des résultats du passé, faisons attention à ne pas les comparer à des intentions d'aujourd'hui. Donc, je souhaite pleinement la réussite de cette feuille de route, mais je trouve qu'il faut savoir s'inscrire parfois dans une certaine forme de continuité et que la rupture, c'est une chanson qui peut parfois lasser.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur SUBRENAT.

**M. Kevin SUBRENAT** : Bonjour à tous et toutes, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, je pense que ce dossier va faire l'unanimité et c'est très bien. Je ne connais pas un élu qui soit contre le développement des énergies renouvelables. Néanmoins, il y a peut-être deux, trois petites choses à rajouter. Je ne vois pas réellement de projet d'hydrogène sur notre territoire, or, pour être sollicité régulièrement et pour avoir siégé hier au Conseil de développement du Port, c'est un réel sujet et il y a actuellement trois projets qui sont de plus en plus concrets, qui devraient voir le jour notamment sur la commune d'Ambès et qui représentent des dizaines de mégawatts. Donc, ce serait peut-être intéressant de se rapprocher de certaines institutions, notamment le Port, pour faire corréliser leur programme de développement avec celui de la Métropole, parce que la Métropole ne pourra pas y aller seule. Si on compte uniquement sur les toitures des établissements métropolitains, cela risque de faire peu.

Je pense que là, il faut y associer les communes, y associer également d'autres comme le Département, la Région, le Port, mais également des industriels. Certains industriels ont des milliers voire dizaines de milliers de mètres carrés de toitures dont ils ne font rien. Il y a un réel sujet là-dessus. Comment est-ce que l'on va réussir à les convaincre pour qu'ils mutent leurs toitures complètement inutiles à demain de la production d'énergie ? Il y aura peut-être des préalables à lever, notamment des préalables sécuritaires. Quand on a un site qui est classé SEVESO seuil haut ou une zone de bus où on pourrait faire une magnifique ombrière, mais malheureusement en-dessous, on a des bus qui tournent au gaz, cela peut être compliqué. Il

va falloir convaincre le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour que tout le monde puisse ensuite développer toutes ces énergies.

J'aurais également une interrogation : « Comment est-ce que l'on peut accompagner des territoires, notamment les communes, sur l'implantation de photovoltaïque sur des édifices qui sont déjà érigés ? » Malheureusement, je ne connais aujourd'hui aucun professionnel qui va s'engager sur l'étanchéité de cette toiture une fois que l'on aura rajouté ces différentes dalles de photovoltaïque. C'est un vrai sujet. On ne parle pas là que du photovoltaïque, mais carrément de toute sa structure, et je crains, pour avoir fait une petite étude sur la commune d'Ambès ou pour avoir vu ce qui se passait aussi sur Bègles, que les élus sont favorables à développer le photovoltaïque, mais que techniquement, parfois, on a des contraintes qui nous dépassent.

Ensuite, je suis vraiment favorable au développement de ces énergies, mais je me bats pour qu'un principe perdure, et je voudrais connaître là le point de vue de Madame la Vice-présidente. Je suis sollicité pour que des parcelles agricoles soient transformées en champs photovoltaïques. Je pense que c'est pour moi un non-sens, et je voudrais connaître un petit peu votre point de vue sur ce sujet.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame BICHET, il vous faut une connaissance encyclopédique.

**Mme Claudine BICHET** : Je vais essayer de répondre au mieux à l'ensemble des points qui ont été abordés.

Déjà peut-être pour répondre à Monsieur MANGON, je ne remets pas du tout en question le travail qui a été fait. Quand je parle d'une expertise sur les réseaux de chaleur, elle existe parce que nos prédécesseurs y ont travaillé et c'est bien. Néanmoins, je tiens quand même à souligner, et c'est quand même très important de le dire, que ce que l'on faisait était totalement insuffisant, ne permettait pas du tout d'adresser le sujet à la hauteur des enjeux auxquels nous devons faire face. Donc, là, l'idée, c'est déjà de se donner des objectifs chiffrés. Alors, j'espère que l'on y arrivera. C'est clairement très ambitieux. Et ensuite, derrière, suivre vraiment ce que l'on fait pour s'assurer que l'on atteint ces objectifs. Dire : « Je veux être une Métropole à énergie positive avec un Plan climat où finalement, il y a quasiment peu de chiffres sur les actions, ce que cela va permettre d'accomplir », je pense que cela ne marchera jamais. C'est vraiment cela le changement d'échelle que l'on essaie d'opérer, c'est à la fois se mettre dans une configuration où on va pouvoir suivre ce que l'on fait, et donc suivre ce que l'on dit, d'une part. Et puis, par ailleurs, vraiment aller beaucoup plus fort, beaucoup plus vite. Les 16 études dont nous parlons, il ne s'agit pas d'études qui vont prendre 5 ans, il s'agit d'études qui sont déjà relativement avancées. Nous avons véritablement l'espoir... alors, sans doute, que les 16 ne vont pas sortir d'un coup sur le mandat, mais je pense quand même une très grande partie. Et aussi, ce que j'ai quand même appris, c'est que les 16 potentiels qui concernent les 16 études en question, c'était des potentiels identifiés depuis 10 ans, qui dormaient dans les tiroirs. Voilà, moi, cela m'énerve beaucoup de me dire que là, on a perdu 10 ans. Donc, on va essayer de changer la dynamique de ce point de vue-là.

Ensuite, par rapport à l'ensemble des sujets qui ont pu être abordés. Concernant le financement, la production d'énergie renouvelable nécessite des financements qui sont colossaux et c'est là où on va vraiment avoir besoin de tous les acteurs. Et parler d'une mise en régie que la Métropole ou BME fasse en régie paraît complètement impossible d'autant plus si on veut aller vite et on n'a pas d'autres choix que d'aller vite dans le contexte. C'est pour

cela que l'on essaie d'utiliser au mieux l'ensemble des forces en présence pour nous aider à avancer avec les besoins financiers qui vont bien.

Concernant le photovoltaïque, il y a eu plusieurs questions sur le sujet.

Sur la Métropole, nous ne sommes pas vraiment concernés par des projets visant à mettre du photovoltaïque sur des surfaces boisées ou des surfaces agricoles. Il n'y en a pas. Ce n'est pas notre sujet métropolitain. Là, l'objet de cette délibération, c'est bien, comme je l'ai dit, de lancer les actions sur lesquelles nous avons la main, et donc celles de notre territoire. C'est pour cela que les projets photovoltaïques que nous lançons, c'est bien sur des toitures, sur des parkings et pas sur des surfaces agricoles.

Après, je suis totalement sensible au débat et nous savons qu'il va y avoir un projet très proche de la Métropole à Saucats sur lequel les concertations vont avoir lieu. Je vais suivre l'ensemble des échanges qui vont avoir lieu sur ce sujet-là. Je vais assister aux présentations d'experts et ainsi de suite. Je pense que nous ne pouvons pas nous permettre, par les temps qui courent, d'être des élus dogmatiques. (*brouhaha dans la salle*) Il y a un moment où pour atteindre nos objectifs, il va falloir se poser un certain nombre de questions et pour moi, cela en est une à laquelle je ne suis pas vraiment en mesure de répondre à ce jour, et c'est pour cela que je vais suivre de très près ce qui se passe sur ce projet qui a lieu à proximité de la Métropole.

Il y a une question sur les réseaux de froid. Les réseaux de froid, c'est une technique qui est, aujourd'hui, totalement pertinente parce que l'on voit que l'on a totalement intérêt à mutualiser la production de froid. Néanmoins, sur les deux projets où il était possible d'envisager de faire un réseau de froid, le modèle économique n'a pas été trouvé. Le prix auquel nous produisons le froid n'était pas compétitif et n'a pas permis la réalisation de ces projets. Il s'agit notamment de Bègles et de Plaine de Garonne. Donc, nous savons que c'est vraiment un sujet qu'il faut continuer de creuser parce qu'il fait vraiment du sens, sauf qu'il faut encore lui trouver son modèle économique.

Concernant les Hauts-de-Garonne, le sujet, je pense qu'il sera globalement abordé et réabordé un certain nombre de fois, ce qu'il faut savoir, c'est que Hauts-de-Garonne a vraiment une solution biomasse qui est, aujourd'hui, une solution palliative qui permet d'assurer la sécurité du réseau, mais qui pourrait véritablement devenir la solution unique si c'était nécessaire pour le réseau des Hauts-de-Garonne. Il y a une solution technique au réseau des Hauts-de-Garonne quelle que soit la décision qui sera prise concernant l'incinérateur.

Je pense avoir fait le tour. Il y a le sujet de l'hydrogène qui a été abordé. Nous suivons et je rencontre des acteurs qui ont des projets sur l'hydrogène. Il s'agit, et c'est vraiment un des sujets que nous travaillons conjointement avec Stéphane DELPEYRAT puisqu'il s'agit aussi de développement économique et de nouvelles industries sur notre territoire.

Pour répondre, là tout de suite, maintenant, à l'urgence de production d'énergie renouvelable, l'hydrogène n'est pas la solution du « tout de suite maintenant ». Bien sûr, nous sommes à l'écoute, mais l'objet de cette délibération, c'est vraiment de sortir tout ce que l'on peut faire maintenant.

Je pense avoir répondu. Je voudrais conclure en disant qu'il s'agit, comme je l'ai dit, d'actions sans regret sur lesquelles on peut aller sans trop se poser de question. On n'a pas besoin d'attendre que le Plan climat nous dise de le faire, il faut le faire. Néanmoins, une fois que l'on a fait tout cela, je pense que l'on a fait le plus facile et que le plus dur est devant nous. Comme j'aime à le rappeler, la Métropole, la collectivité elle-même, c'est moins de 10 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire. On va réussir, nous, collectivités, à traiter 10 % du problème, mais quand on n'a traité que 10 %, on n'a pas traité le problème. Donc, maintenant,

l'idée va être de faire faire, de vraiment mettre l'ensemble des acteurs de notre territoire dans la dynamique de prendre part à cette transition énergétique et à cette réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. C'est pour cela que l'enjeu va vraiment être de créer une gouvernance partagée, partagée par l'ensemble de notre territoire, par l'ensemble des acteurs, à commencer par nous bien sûr, collectivités, l'ensemble des services, mais les entreprises, les habitants, les communes, tout le monde devra faire sa part si on veut réussir à atteindre nos objectifs qui sont extrêmement ambitieux. Et plus le temps passe, plus le mur se rapproche, plus cela se durcit. Il va falloir maintenant mobiliser l'ensemble de notre territoire et, c'est ce à quoi nous nous attelons, essayer de créer cette dynamique qui va vraiment permettre un vrai changement d'échelle parce que c'est vraiment celui-là dont nous avons besoin pour atteindre des objectifs très ambitieux de la neutralité carbone. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Alors, unanimité pour cette délibération essentielle ? Non, Monsieur POUTOU, abstention. Unanimité moins abstention de Monsieur POUTOU. Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme Claudine BICHET** : Affaire n°6, Monsieur Patrick LABESSE : Coopération territoriale – Traitement des déchets ménagers et assimilés.

**M. LABESSE**

**(n°6) Coopération territoriale - Traitement des déchets ménagers et assimilés - Décision - Autorisation**

**M. Patrick LABESSE** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite intervenir ? Oui, Monsieur FEUGAS.

**M. Jean-Claude FEUGAS** : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération est importante car elle veut instaurer une coopération territoriale inédite que notre groupe juge indispensable pour aborder les enjeux des prochaines années concernant la collecte et le traitement des déchets. Je rappelle que le Groupe Communiste avait développé, dans le cadre du plan stratégique déchets lors de la séance du 18-19 mars dernier, sa nette opposition sur ce sujet qui est un enjeu majeur social et environnemental. C'est donc avec constance politique que nous renouvelons notre opposition particulièrement sur la gouvernance de ce sujet des déchets suite à la concurrence restaurée par le vainqueur de la DSP (Délégation de Service Public) qui imposait avec son choix de fortes augmentations de tarification au syndicat de collecte et traitement de déchets.

Notre groupe partage, appuie et vote ce lancement conjoint d'une étude d'opportunité, car elle fait écho à une proposition formulée dans mon intervention de mars sur le besoin nécessaire d'une réflexion plurielle et d'une maîtrise de la part des collectivités sur les déchets.

De plus, nous proposons que cette gouvernance soit élargie à l'échelle du Département avec une gestion publique, ce qui, selon nous, doit être un objectif progressiste pour une majorité de gauche.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Merci Monsieur le Président. Au sujet de cette coopération territoriale, je voudrais, Monsieur le Président, vous remercier pour votre élégance. Pourquoi je vous dis cela ? Parce que le magazine de la Métropole qui est sorti ces jours-ci fait un gros focus, un véritable dossier sur ce dossier essentiellement et surtout sur les coopérations de manière globale. Et le texte - c'est pour cela que je parle d'élégance - commence en reconnaissant très honnêtement que cette idée n'est pas nouvelle. Effectivement, cette démarche a été initiée par Alain JUPPÉ dans l'ancienne mandature. Nous l'avons appelée « Bordeaux Métropole coopérative » avec Mylène VILLANOVE, décidé de ce contrat dès 2016, ce n'est pas nouveau du tout, avec Libourne et la CALI, mais également avec Angoulême et le Val-de-Garonne Marmande.

J'ai eu l'honneur, à titre personnel ensuite, de poursuivre cette ambition de manière beaucoup plus proximale et c'est ce que vous continuez de faire, et j'en suis très heureux, en signant notamment deux lettres d'intention, cela pèse, cela compte, de coopération avec le PNR Médoc (Parc naturel régional), et le Bassin d'Arcachon en fin de mandat. Donc, merci de votre élégance, ce n'est pas nouveau. Vous le continuez, et c'est très bien. Vous l'intensifiez et tant mieux et nous devons continuer, notre Métropole doit continuer surtout à dialoguer. Je pense qu'elle doit aussi intensifier ce dialogue bien sûr avec les territoires très proximaux qui nous entourent, ce sera dans un esprit gagnant-gagnant bien évidemment. Et dans cet esprit, l'exemple de Bordeaux Métropole Énergie à Saint-Laurent en est bien une illustration. Ceci va dans le bon sens, et bien évidemment nous voterons cette proposition très volontiers. Merci pour votre attention.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Madame FAHMY.

**Mme Anne FAHMY** : Merci Monsieur le Président. Je ne vais pas revenir sur le débat qui a eu lieu en Conseil métropolitain, il y a plusieurs mois. Chacun l'a rappelé, la question de l'articulation avec les territoires périphériques n'est pas nouvelle, mais elle prend de l'ampleur. Elle monte en puissance ici pour les déchets, hier pour l'eau, demain pour les mobilités. Donc, c'est important. On doit avancer maintenant sur ces questions. Cette étude d'opportunité est un premier axe de travail. J'aurais compris qu'il intervienne un tout petit peu plus tôt peut-être en parallèle de nos travaux sur le plan de gestion et traitement des déchets, mais il y a un calendrier aussi qui se tient. Ce qui est important, c'est que l'on aille de l'avant et que l'on poursuive résolument et rapidement dans ce sens. C'est notre responsabilité collective.

J'aurais juste un dernier commentaire. Je crois qu'il y a un autre sujet à côté de la gouvernance et du devenir des UVE (Unité de valorisation énergétique), c'est l'impératif de réduction drastique du tonnage de nos déchets, et je crois qu'il faut mettre en œuvre toutes nos ressources disponibles, mais également cette coopération territoriale au service de cet enjeu majeur. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Nous sommes bien d'accord. Réduction, traitement, valorisation. Oui, Monsieur SUBRENAT.

**M. Kevin SUBRENAT** : Merci Monsieur le Président. Les délibérations s'enchaînent et j'espère que les conclusions vont évoluer. La délibération précédente était presque un mépris pour les territoires autour de Bordeaux et, là, je dois avouer que cela redore un petit peu le blason de la

Métropole et de vos Vice-présidents. Quand un maire s'exprime et indique qu'il y a bel et bien sur sa commune des vellétés à développer du photovoltaïque sur des parcelles agricoles ou naturelles, je vous promets que c'est vrai. Tournez-vous vers Josiane ZAMBON, Max COLÈS, Christophe DUPRAT, on a tous les mois *a minima* des demandes.

Là, du coup, on a l'impression que l'on quitte la tour d'ivoire de Bordeaux Métropole et que l'on va se soucier des territoires voisins, et j'en suis le premier ravi qui plus est que ce soit porté par le SMICVAL (Syndicat mixte intercommunal de collecte et de valorisation) et j'ai toute confiance en Monsieur LABESSE pour que ces territoires voisins puissent de nouveau avoir confiance en notre Métropole.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Alors, Monsieur LABESSE.

**M. Patrick LABESSE** : Oui, juste pour rassurer Madame FAHMY, j'ai commencé par rappeler qu'un des objectifs était que l'ensemble des territoires, y compris nos partenaires, œuvrent pour une diminution drastique des tonnages. Je pense que nous avons tout intérêt à travailler avec les territoires voisins puisque, de toute façon, je rappelle que cela rentrera même dans un cadre beaucoup plus large qui est le cadre régional.

Les calendriers, en fin de compte, se suivent à peu près et dans un rythme tout à fait cohérent puisque, de toute façon, nous avons jusqu'à 2027 pour arriver à déboucher sur des engagements qui se mettront en place à ce moment-là. Cela nous laisse six années. Si on a un décalage de 6 mois au départ, je pense que l'on doit arriver à le rattraper sur la durée du mandat. En tout cas, je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH veut ajouter quelque chose ?

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Oui, je voulais dire à Monsieur SUBRENAT que je pense qu'il y a une mauvaise compréhension entre lui et Madame BICHET. Ce n'était pas la peine de réagir comme cela. Il n'y a pas de tour d'ivoire, il n'y a pas de mépris des territoires environnants de la Métropole. Au contraire, la stratégie énergétique telle qu'elle va être déployée est vraiment une stratégie partenariale avec l'ensemble des communes et avec l'ensemble des territoires environnants. C'est bien le cœur de cette stratégie énergétique telle qu'elle l'a exprimée. Et si vous avez des sollicitations sur des parcelles agricoles ou forestières, venez voir Madame BICHET, elle vous épaulera pour les refuser. On est bien sur la même longueur d'onde, même ligne. On est là évidemment pour vous épauler et pour éviter évidemment l'artificialisation des sols.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Vote contre ? Je n'en vois pas. Abstention ? Monsieur POUTOU. Délibération adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. ANZIANI**

**(n°9) Partenariat avec la Banque des Territoires, la Caisse des dépôts et consignations**

## **(CDC) Biodiversité et la société Forestière - Convention 2021-2026 - Approbation - Autorisation**

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je propose quand même de passer la dernière délibération sur la Banque des territoires avec la question de Monsieur POUTOU.

Monsieur POUTOU, qu'est-ce que vous avez à poser comme question sur la Banque des territoires ?

**M. Philippe POUTOU** : Il n'y a plus de présentation maintenant, c'est cela ? On passe directement... comme cela on gagne du temps. J'ai une note à lire, ce sera rapide, de camarades syndicalistes qui connaissent bien la Caisse des dépôts :

« Tout d'abord, la Banque des territoires, c'est en fait une marque lancée par la Caisse des dépôts et destinée soi-disant à coordonner et présenter les actions du groupe Caisse des dépôts vis-à-vis de l'ensemble des collectivités territoriales. Bref, c'est purement de la communication. (Cela ne change rien ni au volume, ni à la nature des financements possibles en prêt comme en investissement au bénéfice des territoires.)

D'ailleurs, c'est bien le Directeur général de la Caisse des dépôts, Monsieur LOMBARD, qui signe cette convention, soyons clairs, il n'existe pas d'entité juridique qui s'appelle Banque des territoires.

Au-delà de cette supercherie, le projet de convention représente plutôt une série de propos lénifiants et peu engageants, cache une vision théorique et très idéologique du développement des territoires et de la cohésion sociale, bref du vent.

Rien de précis, par exemple, sur la construction de logements sociaux et du respect de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain), 25 %, sur l'espace métropolitain. La seule précision dans ce domaine, ce sont les 800 logements achetés en VEFA (Vente en l'état de futur d'achèvement) par la Caisse des dépôts et consignation, partie Habitat, et qui ne seront pas, pour la très grande majorité, des logements sociaux.

Idem en matière d'hébergement et de logement d'urgence, ceci est d'autant plus étonnant que via la Caisse des dépôts, Habitat et sa filiale ADOMA, la Caisse des dépôts construit et gère des CADA (Centre d'accueil pour les demandeurs d'asile) et des foyers et résidences sociales sur le territoire métropolitain.

Sur la transition écologique et énergétique, pas grand-chose de précis en dehors du soutien au parc photovoltaïque de Labarde alors que la Caisse des dépôts Biodiversité et la Société forestière sont associées dans la convention.

Rien de précis non plus sur les zones humides, le verdissement de la ville et les zones de fraîcheur, les projets de plantation, les reconversions de friches et les zones de compensation.

Rien de chiffré sur les rénovations thermiques de bâtiments, et rien non plus sur les mobilités ou le soutien à l'économie et surtout à l'emploi.

Finalement, les seuls éléments un peu précis sont ceux qui sont les plus contestables, par exemple, comme le soutien à l'augmentation de capital d'InCité à BMA et même l'investissement de la Caisse des dépôts dans des sociétés carrément privées comme la SCI KEYCAPS, SAS JESTOCKE, BIO-GALIEN, PARIMO qui n'ont rien à voir avec l'intérêt général.

Enfin, rien de précis non plus sur l'avenir du site de la Caisse des dépôts et consignation de Bordeaux Lac à La Jallère que la Caisse des dépôts quitterait à fin 2022 pour aller rue Amédée Saint-Germain. »

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas. Simplement Monsieur POUTOU, la Banque des territoires, c'est une filiale de la Caisse des dépôts, mais ce n'est pas rien quand même. Par exemple, vous citez InCité, mais InCité, c'est un outil majeur. Toutes les communes savent qu'utiliser InCité, c'est parfois arriver à mettre du commerce de proximité dans les centres-villes. Ce n'est pas rien. Vraiment c'est un outil très utile et qui nous permet d'avoir des prêts, d'avoir un certain nombre d'ingénieries. C'est tout à fait nécessaire, même si on peut toujours espérer à avoir plus de crédits.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée. Je vous propose d'aller déjeuner.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

*Pause déjeuner*

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je donne la parole à Madame BICHET.

**Mme Claudine BICHET** : On reprend. Affaire n°11, Monsieur Alain ANZIANI : Contrat de relance et de transition écologique de Bordeaux Métropole.

**M. ANZIANI**

**(n°11) Contrat de relance et de transition écologique de Bordeaux Métropole - Signature du contrat**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**M. Alain ANZIANI** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Qui souhaite intervenir ? Monsieur CAZENAVE.

**M. Thomas CAZENAVE** : Merci Monsieur le Président. Très heureux de pouvoir voter cette délibération aujourd'hui. En mars, nous vous interrogeons d'ailleurs sur les démarches engagées pour voir comment le plan de relance, les crédits de l'État s'inséraient aussi dans le projet métropolitain que vous mettez en œuvre. On avait eu l'occasion d'interroger Madame la Vice-présidente qui nous rappelait que le plan de relance, pour reprendre ses mots, était « dans la presse plus que dans les caisses », si je me souviens bien, et je trouve que c'est un bon exemple qui met en avant aussi à quel point l'État est au côté du territoire avec plus de 140 millions d'euros sur des sujets aussi divers que les musées, le covoiturage, la mobilité, la réhabilitation d'un certain nombre de monuments. Je trouve que quand le partenariat entre l'État et les collectivités fonctionne bien, c'est toujours une bonne nouvelle à souligner. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?  
**Monsieur POUTOU** ?

**M. Philippe POUTOU** : Nous, on est plus sceptiques. On voit bien les intentions, on voit bien que tout y est, la culture, la mobilité, le social, la pauvreté, les questions énergétiques, tout est listé, tout est bien propre. On voit que les intentions sont là, mais après c'est toujours pareil. Cela fait vitrine. On nous dit cela, mais derrière, on sait très bien que la réalité est quand même un peu différente. C'est un accord entre l'État et la Métropole. On sait que l'État ne met pas les moyens réellement à la fois sur les questions sociales ou même sur les questions environnementales.

On va s'abstenir là-dessus parce que l'on n'y croit pas trop, on n'y croit même pas du tout à tout ce discours-là. Je vais faire court, j'avais des trucs à lire, mais je ne vais pas les lire parce que je sais qu'il y a quand même une envie de finir tôt. J'ai entendu pas mal de congés ce soir, des repas, des apéros, des fêtes d'anniversaire dans la famille, je pense que je vais faire au plus court. Je voulais juste exprimer un scepticisme assez important par rapport à ce genre de délibération qui justifie notre abstention.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Véronique, et puis après Monsieur SUBRENAT.  
**Véronique FERREIRA**.

**Mme Véronique FERREIRA** : Merci. Très rapidement. Sans verser dans le scepticisme que je viens d'entendre parce qu'un contrat quand il est fait, il est fait, et j'ai un petit peu un respect des contrats. Simplement pour rappeler que l'argent qui est décliné dans ce contrat est aussi un redéploiement de fonds préexistants et qu'il n'y a pas forcément que de l'argent nouveau qui est maintenu. Bien évidemment, se féliciter de ce contrat sans pour autant s'imaginer que c'est une manne supplémentaire par rapport à ce qui pouvait exister auparavant.

**M. le Président Alain ANZIANI** : **Monsieur SUBRENAT** ?

**M. Kevin SUBRENAT** : Merci. **Monsieur le Président**, j'ai simplement une interrogation : « Sous quelle forme et de quelle manière les communes ont-elles été associées à ce plan-là ? Est-ce qu'il y a une concertation ou pas du tout parce que je n'en ai pas forcément le souvenir ? »

**M. le Président Alain ANZIANI** : Dans ce cadre, là, il s'agit uniquement des crédits sur le territoire de Bordeaux Métropole. Cela étant, on a une autre partie que l'on appelle « la dotation, la Décile ». La Décile, ce sont des crédits qui vont directement sur les territoires des communes et d'ailleurs parfois au détriment de la Métropole. J'ai discuté avec Madame la Préfète, elle a fait le choix cette année, c'est pour cela que la Décile de la Métropole est en retrait parce qu'elle avantagéait un certain nombre de territoires de la commune, mais là, c'est des crédits qui sont des crédits pour la Métropole, sur le territoire de la Métropole.

Simplement une réflexion générale dans la ligne de ce que dit Véronique. Moi, je comprends tout à fait que l'État veuille afficher l'effort qu'il fait sur le territoire d'une commune ou d'une intercommunalité, mais en même temps, hier, on a reçu avec **Monsieur le Maire de Bordeaux, Madame WARGON**, et également dans la commune de Bruges... Là, c'est une meilleure relation. Quand on reçoit Madame la Ministre déléguée au logement, on a une vraie discussion, on a de vrais projets que l'on peut faire avancer, on a une vraie information sur les différents dispositifs. Là, c'est un peu trop « com » pour moi, ce n'est pas assez opérationnel, cela nous laisse un peu sur notre faim.

Alors sur ce sujet, est-ce qu'il y a des abstentions ? Monsieur POUTOU. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Je n'en vois pas. La délibération est adoptée. Je vous en remercie.

Mme Claudine BICHET : Affaire n°27, Monsieur DELPEYRAT : Projet partenarial d'aménagement Bordeaux Inno Campus.

**M. DELPEYRAT**

**(n°27) PPA (Projet partenarial d'aménagement) Bordeaux Inno Campus - Soutien à l'Université Bordeaux Montaigne pour le projet "BIC BOX" - Avenant à la convention 2020 - Décision - Autorisation**

**M. Stéphane DELPEYRAT** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur SALLABERRY.

**M. Emmanuel SALLABERRY** : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, on a l'occasion souvent de le rappeler, il n'y a pas de grande Métropole sans grande université. À ce titre, on profite de cette délibération sur l'OIM Bordeaux Inno Campus (Opération d'intérêt métropolitain) pour vous faire part de nos doutes et de nos inquiétudes à la lumière notamment de quelques votes dans des conseils municipaux sur la partie extra-rocade. On a pu voir certaines personnes qui d'ailleurs siègent ici, voter contre ou s'abstenir sur des délibérations afférentes à l'opération Bordeaux Inno Campus.

Toute opération comporte des points positifs ou points négatifs. C'est l'occasion, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président de vous rappeler notre attachement à la conduite de ce projet qui peut-être n'a pas le degré de maturation des autres OIM même si celui de la Rive droite arrive. Il en va de la production de richesses, il en va aussi de pouvoir demain accueillir nos cerveaux qui une fois, sortis de l'université, ne trouvent pas forcément de lieu. Depuis quelques semaines, on assiste à une petite musique un peu dérangeante dans nos conseils municipaux, on peut sûrement parer de meilleures vertus l'OIM Bordeaux Inno Campus, mais on voulait vous rappeler tout notre attachement à la conduite et au maintien du cap avec beaucoup de réunions pour que l'on puisse avancer sereinement sur le sujet. On voulait vous réalérer à la lumière d'actions dans nos conseils municipaux. Merci beaucoup.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur LABARDIN.

**M. Michel LABARDIN** : Oui, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, je voudrais appuyer à mon tour ce propos en vous demandant que Bordeaux Inno Campus manifeste un peu plus d'élan parce que nous sentons une certaine lenteur dans le développement du projet, nous nous en inquiétons. C'est la position de Talence, de Gradignan, de Pessac, mais j'associe parfaitement le Maire de Bordeaux puisque c'est un territoire très large même jusqu'à la pointe de Mérignac. C'est un territoire en devenir tout à fait extraordinaire pour l'activité économique, la recherche, l'université et les pôles de santé. Nous sentons qu'il y a un peu un trou d'air et nous souhaitons que le rythme ne fléchisse pas, et plutôt qu'il reprenne de manière beaucoup plus active. Qu'il s'agisse d'intra-rocade ou d'extra-rocade, nous avons voté dernièrement dans nos conseils municipaux, notamment à l'issue des études environnementales qui ont mis en évidence que les bénéfiques étaient parfaitement identifiés et que la démarche « éviter-réduire-compenser-accompagner » avait été bien suivie, et que sur le plan environnemental, l'impact est tout à fait correct. Nous avons néanmoins attiré l'attention par des avis nuancés sur la

question de mobilité. L'étude environnementale montre en effet que, malgré toutes les dispositions que la Métropole peut prendre, la congestion va encore beaucoup augmenter et nous sommes sur un nœud en particulier autour de l'échangeur 15 de la Crabette avec le développement des activités sur Bersol-Pessac-Gradignan, mais également l'université où la mobilité va fortement impacter nos territoires.

J'insiste à nouveau, nous l'avons abordé dans le Comité de pilotage des mobilités, pour que le secteur de l'université soit bien pris en compte par des solutions renforcées en matière de mobilité. Trop longtemps et c'est encore le cas dans l'imaginaire collectif, l'université est un peu une extra-territorialité, non l'université est sur les villes, il y a une porosité considérable entre les tissus économiques, les tissus universitaires et les tissus des villes. Il nous faut vraiment accompagner en matière de mobilité à défaut, nous aurons demain des congestions qui seront véritablement réhivitoires pour le développement de l'activité économique et de l'université.

J'attire votre attention là-dessus, je redis une nouvelle fois que nous souhaitons, Monsieur le Vice-président, qu'il y ait un peu plus d'allant dans la conduite de Bordeaux Inno Campus et que ce projet ne devienne pas l'éloge à la lenteur que l'on peut apprécier par ailleurs, mais qui ne devrait pas s'appliquer dans un secteur en fort développement. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Stéphane DELPEYRAT s'il te plaît. D'abord, je voudrais assurer du soutien total de la Métropole à Inno Campus. Globalement, les OIM sont de très beaux outils. Votre OIM fait partie d'un territoire qui a beaucoup de pépites, donc il faut arriver à mettre en valeur les pépites.

Je vois trois difficultés quand même. Il y avait une difficulté de moyens, mais le Pôle territoire sud, je ne sais pas si vous le savez, Stéphane DELPEYRAT, on va accorder davantage de moyens au Pôle territorial sud avec la création de trois emplois à temps plein au Pôle territorial sud.

Il y a une question quand même qu'il faudra que l'on se pose - mais il faudra que l'on regarde cela avec Stéphane - vous êtes peut-être victime de la profusion, du pétilllement que vous avez. Vous avez beaucoup de projets. Est-ce qu'il ne faut pas, à un moment donné, mais cela, on en parlera ensemble, arriver à hiérarchiser les projets pour savoir comment... On ne peut pas tout faire en même temps. Il faut savoir ce que l'on fait en priorité.

Et puis après, il y a une troisième question qui est celle de la gouvernance. Je sais que vous avez une réunion des maires début septembre et je m'y inviterai bien à la réunion des maires pour que l'on parle de gouvernance et essayer de trouver des solutions. Stéphane DELPEYRAT.

**M. Stéphane DELPEYRAT** : Vous avez dit l'essentiel, Président. Effectivement, il y a un renforcement des moyens du Pôle territorial qui devrait permettre d'accélérer un certain nombre d'opérations, c'était une des priorités. Je remercie le Président d'avoir arbitré dans cette direction.

À ce jour, il y a quand même un peu plus - sans compter ce que nous allons, je l'espère, débloquer ensemble - il y a 100 millions d'euros qui sont prévus sur la mandature, 63 travaux et 31 d'acquisitions foncières notamment. Après, il y a des études, etc. On est tous d'accord pour dire que, un, c'est une vraie priorité pour la Métropole. C'est vraiment l'OIM qu'il nous faut

booster, si j'ose m'exprimer ainsi, dans les années qui viennent, y compris pour des raisons de développement économique parce que l'on voit bien que l'on était autrefois dans l'économie de l'innovation, c'est toujours le cas, mais aujourd'hui, les choses s'étant équilibrées avec les pays notamment asiatiques... Quand il s'agit de sortir des ingénieurs, on est plutôt sur un concept maintenant autour de l'économie de la créativité, ce qui suppose des campus qui se développent avec leur Métropole et deviennent même un peu le cœur des Métropoles qui entraîne l'ensemble du développement autour d'elles, qui est un développement à la fois économique et culturel.

Moi, je crois que c'est vraiment quelque chose d'essentiel. C'est vrai que l'on est, je vous l'accorde, dans une situation, mais vous le disiez qui n'est pas non plus complètement récente de difficultés liées au statut des différents acteurs sur le territoire et la difficulté de les mettre en musique. Je sais que le Président est déterminé à ce que nous puissions, à l'automne, trouver des solutions pour assouplir et rendre plus agile la gouvernance de tout cela.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas davantage. La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme Claudine BICHET** : Affaire n°35, **Madame FERREIRA** : BMA - Construction d'un centre d'accueil de demandeurs d'asile. Garantie d'emprunt.

**Mme FERREIRA**

**(n°35) BORDEAUX - SAEML BMA - Construction d'un centre d'accueil de demandeurs d'asile de 80 places soit 31 logements collectifs locatifs sociaux, sis, rue de la Rotonde, Ilot B 107, ZAC Bastide Niel - Emprunt de type PLAI d'un montant de 2 900 000 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Mme Véronique FERREIRA** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. **Monsieur POUTOU**, vous avez demandé le dégroupement.

**M. Philippe POUTOU** : Je suis tout seul à le demander ? Ce n'est pas sur les aspects financiers. Nous, on vote pour quand même cette délibération-là. Évidemment, un centre d'accueil pour les demandeurs d'asile, on est convaincu que c'est une nécessité, mais c'était juste pour faire une remarque sur ce qui nous apparaît comme un sous-dimensionnement par rapport à la situation réelle. Je pense que tout le monde s'en rend compte. Il y a cet aspect-là. C'est peu par rapport aux besoins, trop peu. Après, il y a l'aspect aussi qui nous apparaît, c'est un État qui s'investit relativement peu dans la chose. Ce que l'on nous a dit, c'est qu'habituellement, l'État dans les PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration), les prêts locatifs, intervient autour de 8-10%. Là, on est sur un pourcentage plus faible. On constate aussi ce peu de participation de l'État alors que cela relève quand même un peu aussi de sa compétence ou même pas mal.

C'était pour dire qu'il y a des besoins vraiment urgents et qu'il manque des signaux pour affirmer cela. Aujourd'hui, la situation s'aggrave de toute façon de ce côté-là pour les personnes réfugiées.

Voilà, j'arrête là, cela ne sert à rien que je continue, j'ai dit l'essentiel.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Madame FERREIRA ?

**Mme Véronique FERREIRA** : Envoyer un signal, c'est important, mais je pense justement que le fait d'y aller, et en plus sur cet espace de Bastide-Niel, c'est particulièrement important.

Quant à la question de l'intervention de l'État dans ce type de structures, je pense que c'est une question qui, par moment, nous agite tous.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne ne s'abstient. La délibération est adoptée à l'unanimité.

### Unanimité

**Mme Claudine BICHET** : Affaire n°43, Monsieur EGRON : RIFSEEP 2021.

**M. EGRON**

**(n°43) RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) 2021 - Actualisation - Décision - Autorisation**

**M. Jean-François EGRON** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur POUTOU, vous avez demandé le dégroupement.

**M. Philippe POUTOU** : Oui, il y a un aspect légal, c'est une délibération qui est une mise en œuvre de la réforme du régime indemnitaire. En réalité, c'est une application. On avait deux commentaires à faire ou en tout cas à relayer. D'abord, c'était l'occasion de dire que les primes de sujétion étaient trop faibles pour beaucoup de travailleurs pendant la crise sanitaire, beaucoup de salariés, notamment ceux qui sont confrontés directement aux tâches dangereuses ou exposés à des risques sanitaires. Je ne vais pas vous lire la liste, mais c'était l'occasion d'exprimer ce mécontentement-là.

Et puis il y avait un autre commentaire aussi, mais qui n'est pas directement lié à la délibération, c'est de la part des salariés de la collecte puisque cela les concerne au niveau du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), je vous le lis :

« Au sujet de la privatisation, ils s'inquiètent quand même de la privatisation de la collecte petit à petit discrètement et notamment le ramassage des camps de ROM, des gens de voyage, squats, comme c'était le cas à Gradignan, qui sont donnés au privé. En l'occurrence, les camps quai de Brazza ou quai de la Souys viennent de passer à SUEZ ».

Ils se demandent pourquoi, surtout que le travail était fait, qu'ils avaient même plutôt le temps pour le coup et du matériel et du personnel pour le faire. Ils se posent la question sur cette volonté d'aller vers la privatisation, petit à petit, de la collecte sans que rien ne le justifie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur EGRON va vous répondre.

**M. Jean-François EGRON** : Le travail des agents, pendant la crise sanitaire, a été pris en compte. D'ailleurs à l'époque, l'ancienne majorité avec le Président BOBET l'avait fait en totale collaboration avec moi, et les choses avaient été prises en considération puisque la prime de 500 euros avait été revalorisée à 700 euros et les choses s'étaient passées de manière tout à fait correcte.

Le deuxième élément, la privatisation de la collecte n'est pas à l'ordre du jour. C'est une inquiétude qui a été suscitée, je ne sais de quelle manière, mais personne n'a jamais dit que nous privatisions quoi que ce soit. Quand il y a des modifications opérationnelles, je veille personnellement à voir les agents qui sont concernés pour les accompagner, c'est ce que l'on fait habituellement dans tout dossier d'évolution d'organisation. Voilà Monsieur le Président.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci de ces précisions. Quelqu'un vote contre ? Personne. Abstention ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme Claudine BICHET** : Affaire n°55, Monsieur EGRON, délibération-cadre sur la politique sociale de l'employeur fixant les modalités de sa mise en œuvre.

**M. EGRON**

**(n°55) Délibération cadre sur la politique sociale de l'employeur, fixant les modalités de sa mise en œuvre- Décision - Autorisation**

**M. Jean-François EGRON** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame BOZDAG, j'imagine, c'est dans la continuité de votre intervention.

**Mme Fatiha BOZDAG** : Monsieur le Président, bien évidemment, le groupe Métropole Commune votera pour cette délibération. Nous nous permettons de revenir une fois encore sur la situation des agents, parents d'enfants handicapés en congé parental.

Lors du Conseil municipal du 29 janvier ainsi qu'en commission, nous nous étions émus du fait que ces agents étaient exclus de l'allocation d'enfants handicapés. Vous nous aviez entendus, et vous vous étiez engagés à trouver une solution pour rectifier cette inégalité. Or, à ce jour, vous n'avez toujours pas réparé cette iniquité criante pour ces parents, certes peu nombreux, mais qui sont durement touchés et qui sont toujours exclus de ce dispositif.

Alors, Monsieur le Président, une solution existe. Il faut seulement démontrer la volonté de l'appliquer. Vous pourriez, par le biais du COS (Conseil d'orientation stratégique), verser cette allocation à ces parents. Au risque de nous répéter, le groupe Métropole Commune vous réitère sa demande de faire bénéficier à ces agents, pas très nombreux, en congé parental, de cette allocation dans la mesure où ils remplissent les conditions obligatoires. Je vous remercie de votre écoute.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur EGRON, comment on peut progresser ?

**M. Jean-François EGRON** : Je sais aussi qu'en commission a été évoqué le problème des médaillés du travail. Pour les médaillés, Monsieur le Président, si vous me le permettez, réunir 600 agents à l'heure actuelle avec les mesures sanitaires, je pense que chacun comprendra l'impossibilité de cette action. Nous accompagnons bien les agents pour la médaille du travail et dès que les conditions le permettront, évidemment nous respecterons et nous ferons en sorte qu'une manifestation conviviale puisse avoir lieu.

Sur ce que vous indiquez, si vous avez un cas isolé particulier, dites-le-moi parce que je suis content de repartager le sujet avec vous, mais on l'a réglé, le sujet. S'il y a quelqu'un ou un agent de votre connaissance qui n'a pas eu quoi que ce soit, dites-le-moi, je réglerai le problème avec l'administration de manière particulière, Madame Fatiha BOZDAG.

**M. Fatiha BOZDAG** : Ce n'est pas le sujet, les médaillés du travail, je suis contente de l'apprendre, mais cela ne répondait pas à ma question. Juste pour information, nous n'avons eu aucun retour et ce n'est pas inscrit. Vous ne l'avez toujours pas porté dans la délibération. Nous ne savons pas si les parents en congé parental qui ont des enfants handicapés, ont bénéficié de cette subvention. C'était le but de ma question. Si on pouvait avoir une réponse. Ce n'est pas à moi de vous apporter une réponse, je vous pose une question pour avoir s'il vous plait une réponse.

**M. Jean-François EGRON** : C'est ce que je viens de faire, Madame. Vous avez eu la réponse, ils sont bien pris en considération. Encore une fois, si vous avez des éléments factuels qui feraient que quelqu'un ait été oublié, n'hésitez pas à me le dire, nous réglerons cela.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur SUBRENAT ?

**M. Kevin SUBRENAT** : Monsieur le Président, je profite de cette délibération pour vous alerter sur une situation qui me préoccupe, celle de la Direction l'eau. Je vous alerte de manière amicale. Je vous invite plutôt sans forcément le savoir officiellement, à mettre en place un vrai plan d'appui à cette direction qui, d'après mes informations, est plutôt en souffrance. Je crains que nous allions vers des difficultés d'ici la fin de l'année.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur SUBRENAT, c'est un souci, effectivement, et avec Madame CASSOU-SCHOTTE, on y travaille très fréquemment pour trouver des solutions.

Sur la délibération concernée, qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas davantage. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme Claudine BICHET** : Affaire n°71, Monsieur PUYOBRAU : Dispositif de médiation à destination des personnes en situation de squats.

**M. PUYOBRAU**

**(n°71) Dispositif de médiation à destination des personnes en situation de squats - Subvention de Bordeaux Métropole au Groupement d'intérêt public (GIP) Bordeaux Métropole Médiation - Décision - Autorisation**

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur POUTOU, vous avez la parole.

**M. Philippe POUTOU** : Oui, ce ne sont pas vraiment des questions. Il va y avoir deux parties. Un commentaire parce que c'est vrai que c'est mieux de développer une démarche de médiation et d'accompagnement social des habitants des squats et bidonvilles plutôt que de se concentrer sur leur expulsion, mais nous, ce que l'on a envie c'est de faire la remarque, encore une fois, de la question des moyens qui sont donnés. Si on fait le rapport entre le nombre de situations concernées - plusieurs milliers de personnes dont bon nombre d'enfants ou de mineurs isolés - et le nombre à côté de cela des médiateurs prévus, je crois que c'est 4, vous l'avez rappelé, cela apparaît encore une fois nettement insuffisant. Surtout si on compare avec le nombre des forces de répression qui sont utilisées dans les expulsions de squats, que ce soit la police ou les huissiers, les vigiles. Il y a ce problème-là.

Et puis je finirai sur quelque chose qui est d'actualité, c'est l'expulsion de squats. On discute aujourd'hui de résorption de squats, on discute de médiation, mais la réalité pour l'instant, en tout cas dans ces jours qui viennent, c'est l'expulsion de deux squats : celui du Kabako à Bordeaux et celui de l'Éclaircie à Gradignan.

D'ailleurs, à ce propos-là, en guise de solidarité et de remerciement de tout un milieu associatif et notamment de militantes qui se battent pour soutenir, aider des personnes en situation de fragilité extrême, je voulais lire juste un extrait d'une déclaration qui a été envoyée à la Ministre chargée du logement, Monsieur ANZIANI en parlait tout à l'heure, à l'occasion de la visite de Madame WARGON hier. Je vous lis juste quelques mots qui posent aussi ce problème-là. C'est adressé à Madame la Ministre :

« Nous, collectif du Kabako et collectif Partout chez elles, hébergeant en urgence des personnes à la rue sur la Métropole bordelaise, nous souhaitons vous alerter sur la menace qui pèse sur nos deux lieux de vie. Il y a en effet urgence puisque ces deux lieux sont menacés d'expulsion imminente alors qu'aucune solution de relogement n'est proposée pour :

- 12 familles dont 25 enfants et une soixantaine de personnes isolées à l'Éclaircie, propriété du CCAS de Bordeaux et prochainement de la Métropole ;
- une trentaine de mineurs non accompagnés au Kabako, propriété du Département de la Gironde, sans qu'aucun diagnostic n'ait été effectué.

Ces expulsions seraient dramatiques en ce qu'elles jetteraient à la rue plus de 150 personnes dont la grande majorité d'enfants, d'adolescents, mais aussi de femmes ayant subi des violences. Les collectivités territoriales, propriétaires de ces deux sites, ont demandé à la Préfecture le concours de la force publique à la fin de la trêve hivernale. Cette situation est incompréhensible et inacceptable notamment au vu du droit en vigueur qui dispose que toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès à tout moment à un dispositif d'hébergement d'urgence. C'est l'article L345-2 du CASF (Code de l'action sociale et des familles). De nombreuses associations - Ligue des droits de l'homme, Médecins du monde, RESF (Réseau éducation sans frontières), le DAL (Droit au logement), le collectif MIE (Mineurs isolés étrangers) - sont mobilisées et ont interpellé à de multiples reprises les collectivités propriétaires pour leur rappeler l'instruction gouvernementale du 25 janvier 2018 sur la résorption des squats et des bidonvilles, mais aussi vos engagements d'avril dernier... c'est cité entre guillemets et donc c'est adressé à la Ministre : « *A l'issue de la trêve, si une expulsion doit avoir lieu, elle sera assortie d'une proposition d'un autre logement ou à défaut d'une proposition d'hébergement, le temps qu'une solution plus pérenne soit trouvée. En*

*amont, tous les efforts seront réalisés pour anticiper le relogement des ménages concernés par une procédure d'expulsion. Enfin les ménages les plus vulnérables, du point de vue sanitaire ou familial, seront maintenus dans le logement ».*

J'arrête là la citation du courrier qui continue un petit peu, mais c'était pour rappeler à la fois l'urgence sociale actuelle, des gens sont expulsés, pas forcément relogés ou tous relogés, et puis l'importance du travail qui est fait par tout un milieu militant qui fait un boulot qui devrait être pris en charge par les pouvoirs publics, notamment l'État évidemment, mais cela concerne aussi les collectivités territoriales. C'est un hommage rendu aussi à tous ces gens, à toutes ces personnes qui se démènent pour essayer de répondre à des urgences humanitaires basiques.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas. Jean-Jacques PUYOBRAU, tu veux dire un mot ?

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Oui, Monsieur POUTOU, je ne vais pas vous répondre sur les deux cas précis que vous venez de développer, mais je vais plutôt vous donner quelques éléments de contexte relatifs à l'intervention de la mission squat de la Métropole. Il est bien entendu notamment que sur la période sanitaire que nous avons connue, la mission s'est totalement consacrée à améliorer la situation des personnes qui vivent dans des situations de précarité, bien entendu, que l'on peut très facilement imaginer, notamment sur le volet santé, sur le volet alimentation, et à l'égard bien entendu des plus vulnérables. Il faut que vous ayez à l'esprit que la mission, au moment où je vous parle, sur la Métropole suit 126 squats, ce qui représente plus de 2 300 personnes. C'est quand même une mission qui est mobilisée quasiment au quotidien avec un effectif très impliqué et qui a totalement conscience de sa position à l'égard de ces publics très fragiles.

Sachez aussi, Monsieur POUTOU et chers collègues, que les engagements de Bordeaux Métropole bien entendu viennent se substituer d'une certaine manière au désengagement de l'État. Cela a été, à plusieurs reprises, rappelé ici par vous-même d'ailleurs, Monsieur POUTOU. Cela ne vous a pas échappé. Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie dans les squats, aujourd'hui et ce depuis un an et demi environ, ce sont plus de 300 000 euros qui ont été - je n'aime pas le terme - alloués, j'allais dire dépensés, affectés plus exactement à la sécurisation des squats, à l'amélioration de ceux-ci. Je pense notamment à l'accès à l'eau, à l'électricité, au nettoyage et à bien d'autres choses.

Nous avons aussi comme objectif la création d'ETI (Espaces temporaires d'insertion) et de LTI (Logements temporaires d'insertion) sur les communes de Bègles, de Mérignac, de Bordeaux et bien entendu, je réitère l'invitation que j'ai déjà faite ici, j'invite toutes les communes susceptibles de pouvoir accueillir des LTI et des ETI à se porter volontaires et la Métropole se chargera d'apporter les éléments susceptibles à la construction et à la réalisation de ces structures qui sont quand même, là aussi, pour améliorer une partie des conditions de vie de ces personnes qui vivent dans une extrême précarité.

Je crois que nous avons tous le souci de la fraternité dans le cadre de cet établissement et nous essayons au niveau de l'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) d'y répondre au regard de cette dimension citoyenne qui est la nôtre.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je pense que l'on a une réponse très complète et précise de Monsieur PUYOBRAU. Je l'en remercie.

Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme Claudine BICHET : Affaire n°75, Monsieur PUYOBRAU : Programmation 2021 - Crédits de fonctionnement de la politique de la ville.

**M. PUYOBRAU**

**(n°75) Programmation 2021 - Crédits de fonctionnement de la politique de la ville - Contrat de ville - Subventions - Adoption**

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU, vous avez demandé le dégroupement.

**M. Philippe POUTOU** : Tout à fait. Pour être rapide, c'est le problème que l'on pose dans la plupart des cas traités, c'est le décalage qu'il peut y avoir entre des réponses qui sont données et une réalité sociale qui est finalement très peu abordée. C'est vrai que cela discute, à un moment donné dans la délibération, de la pauvreté ou de la précarité. Il y a une prise de conscience d'un souci qui devient de plus en plus important, mais les réponses, les appels à projets, cela nous apparaît encore une fois en complet décalage parce que nous, ce que l'on se demande, c'est la question de l'efficacité même. Pourquoi ce ne sont pas les collectivités qui prennent en charge directement au moins le début de réponse sociale d'envergure ? Parce que là, on discute de quartiers populaires, on discute de ce que l'on pourrait faire, mais obligatoirement, cela passe déjà par les pouvoirs publics, cela passe déjà pour les collectivités territoriales qui s'occupent de cela, qui le prennent en main. Là, par exemple, en ce moment, des services publics sont toujours en train de disparaître. Des bureaux de poste ferment. Dans les écoles, on le sait tous, on n'en parle jamais... d'ailleurs, c'est cela qui est bizarre dans les Conseils de Métropole ou même y compris dans les Conseils municipaux, on a l'impression que l'on ne parle jamais des problèmes directs, concrètement. Des gens pondent des délibérations qui disent : « On va faire ceci et cela », mais là aujourd'hui, dans les quartiers populaires, c'est les problèmes dans les écoles, du sous-emploi et du manque d'ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles), des personnels qui se plaignent justement alors qu'ils ont tous, ils font tous le constat qu'il y a une situation de pauvreté et de dureté de la vie qui s'accroît. Ce n'est pas que la crise sanitaire. La crise sanitaire, elle est là pour amplifier tout cela, mais à côté de cela, on sait très bien le chômage et puis les conséquences que cela a et les difficultés que cela a sur les enfants et le décrochage scolaire. Tout cela. Quand on lit des délibérations comme cela, on se pose la question : « Est-ce qu'il y a vraiment une prise de conscience de la gravité de la situation et derrière, pourquoi on ne met pas plus de moyens que cela ? » C'est cela que l'on est en train, chaque fois, de rappeler. Même on est limite énervés quand on lit des délibérations comme cela. Cela nous met en colère parce que l'on se dit : « Mais, il y a autre chose à faire, beaucoup plus à faire que de se contenter des fois de quelques phrases, de quelques mots et de ce genre d'appels à projet ».

On a envie de dire : « Cela doit bouger beaucoup plus que cela », cela veut dire qu'il faut se secouer, cela veut dire qu'il faut vraiment des réponses qui donnent la priorité à toutes ces questions sociales là. Et là, aujourd'hui, c'est en retard, c'est en décalage. Derrière, on sait que

finalement ce sera relativement inefficace et que les difficultés sociales vont s'accroître. Derrière, on aura les discours : « Oui, les jeunes, les délinquants, il va falloir plus de policiers, plus de répressions, plus de justice parce qu'il y en a marre », sauf que le fond du problème restera une souffrance sociale qui n'est jamais traitée et dès qu'on veut la traiter, on tape dessus, et puis on croit que cela passe et puis cela ne passe pas.

Je vous le redis, autant il y a une démarche, quelque chose qui se dit d'essayer de, mais on reste en colère parce que rien d'efficace ne se met en marche. Les majorités changent et on s'aperçoit que les politiques restent quand même globalement en continuité.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur PUYOBRAU.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Oui, Monsieur POUTOU, je voudrais vous dire en toute amitié que vous n'avez pas le monopole de la colère sur ces phénomènes-là. Je crois que là aussi, nous sommes tous plus ou moins révoltés et je crois que chacune de nos collectivités - l'EPCI ne fait pas exception - essaie de répondre à la hauteur de ses possibilités à ces situations sociales que nous connaissons en tant que maires, en tant qu'élus sur nos communes. Nous y répondons à travers différents dispositifs. Nos CCAS bien entendu, nos services éducation, nos services jeunesse, nos services médiation à travers la politique de la ville qui se décline de la façon la plus opérationnelle sur chacune des communes éligibles d'une part à ces politiques-là. Mais on peut être d'accord au regard de la situation que nous connaissons les uns et les autres, on peut considérer que ce n'est probablement pas suffisant. D'ailleurs la preuve. Toutefois, l'ensemble de ces dispositifs ont au moins le mérite d'exister et participent d'une certaine manière à venir atténuer les situations extrêmes dans lesquelles se trouvent nombre de nos concitoyens.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Vote contre ? Il n'y en a pas. Abstention ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur POUTOU**

**Mme Claudine BICHET** : Affaire n°76, Monsieur PUYOBRAU : Lancement de la consultation pour la passation d'une concession d'aménagement pour la requalification du centre historique de Bordeaux.

**M. PUYOBRAU**

**(n°76) Lancement de la consultation pour la passation d'une concession d'aménagement pour la requalification du centre historique de Bordeaux - Décision - Autorisation**

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci, Monsieur POUTOU, vous avez demandé le dégroupement.

**M. Philippe POUTOU** : Juste une remarque. On ne revendique pas du tout le monopole de la révolte, cela n'a aucun sens. Nous, on exprime une révolte, un ras-le-bol, on a envie de dire qu'il se passe des choses très graves, qui ne sont jamais abordées de fait dans ces conseils-là. Il n'y a pas de délibération qui décrit le niveau de pauvreté, le niveau de souffrance sociale

qui existe notamment dans certains quartiers populaires. On n'en parle jamais. C'est abordé comme cela des fois au détour d'une délibération. Nous, on ne dit pas que l'on est les seuls à le dire. Il se fait que nous, on a envie de le dire. Ce n'est pas la peine de nous faire passer pour ceux qui voudraient avoir ce monopole-là. On voudrait bien partager justement cela, que tout le monde gueule contre la situation actuelle, que tout le monde dénonce les situations de souffrance sociale. On ne veut pas se le garder pour nous. J'aimerais bien ne pas être tout seul à dire cela par exemple. L'autre jour, c'était Monsieur HURMIC qui disait : « Vous n'êtes pas l'élu du peuple », je n'en ai rien à foutre, on ne revendique pas à cela. On est là, on essaie de dire des choses.

Sur cette question-là, encore une fois, là c'est la question du logement, la question du centre historique. On n'est pas d'accord avec la réponse qui est donnée. Je lis un bout d'une note que j'ai eue, là aussi je fais passer des choses qui sont dites par des gens autour de nous :

« La requalification du centre historique de Bordeaux et l'action contre l'habitat dégradé et insalubre représentent un enjeu majeur surtout si l'on regarde l'actualité et ce qui vient de se passer à Bordeaux rue de la Rousselle ou rue Planterose. Les intentions affichées sont plutôt bonnes sur le papier, mais là encore, les modalités nous interrogent. Cette mission incombait normalement à InCité... », cela a été dit tout à l'heure par Monsieur ANZIANI. Nous, aussi, on considère qu'InCité est un outil utile, mais malheureusement, il n'a pas suffisamment de moyens et peut-être pas la liberté de manœuvre qu'il aimerait bien avoir. Je reprends la note : « Cette mission incombait normalement à InCité dont on peut interroger le bilan quand même du fait de ses moyens qui ne sont pas suffisants, mais là, si on comprend bien l'article 2, il s'agirait donc de confier via un appel d'offres et mise en concurrence cette mission à un aménageur privé qui aurait la concession d'aménagement. »

On dénonce ce choix-là et on se demande bien pourquoi il n'y a pas d'appels qui sont faits à des structures publiques non marchandes sur une mission qui se révèle être d'intérêt général.

Là aussi, il y a des choix qui sont faits, qui ne peuvent que compliquer la suite parce qu'il y a assez de pouvoir, assez de contrôle du côté du privé en ce qui concerne le logement et on sait que pour une bonne part quand même, on paie très cher cette politique de rapacité dans l'immobilier privé même si, comme disait tout à l'heure Monsieur ANZIANI, il ne faudrait pas trop prononcer des mots méchants qui dénoncent les affairistes ou les magouilleurs. Enfin, dans ce domaine-là quand même, il se passe des choses très discutables ou plus que discutables et notamment... bon, on n'en parle pas. Là encore, c'est l'exemple d'un décalage avec l'actualité, on ne parle plus des effondrements, d'essayer de voir pourquoi on en est là aujourd'hui. Est-ce qu'il n'y aurait pas des années de politiques qui seraient un peu responsables de la situation de dégradation des bâtiments et de leur écroulement en mettant en danger de fait la population et c'est, comme par hasard, quand même d'une certaine manière une population qui n'est pas la plus aisée.

Tout cela relève finalement de situations qui sont non traitées et d'une sorte de continuité alors qu'il y a des problèmes très graves qui se passent. Oui, pour nous, il faut d'urgence mettre en place un service public du logement et mettre tous les moyens des collectivités territoriales et des pouvoirs publics pour qu'ils reprennent le contrôle sur la situation et que l'on décide d'une politique qui soit réellement en réponse aux problèmes les plus urgents des populations qui sont ou mal-logées ou pas logées du tout.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Oui, juste un mot. Vous ne pouvez pas constamment nous donner des leçons. Vous êtes le roi de la leçon et vous êtes l'empereur de l'inaction. Nous, on travaille, on travaille tous les jours à ces questions-là. Vous, vous semblez les découvrir tout d'un coup et puis dire : « Moi, je suis le porte-parole des uns et des autres », mais vous croyez

que les communes ne travaillent pas ? Vous croyez que les communes ne sont pas le porte-parole des habitants ? Tous les jours, on voit les habitants, plus souvent que vous et on voit tous les habitants et pas uniquement nos petits copains. C'est cela la grande différence. On travaille. Monsieur PUYOBRAU travaille, le Maire de la Ville de Bordeaux travaille, tous les maires ici travaillent. Vos leçons, gardez-les pour vous s'il vous plaît. Vous en avez bien besoin. Monsieur PUYOBRAU.

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Pour répondre à Monsieur POUTOU et avant de passer la parole à Stéphane, je vous rappelle que le but de cette concession, c'est justement, à travers un marché, puisque l'on obéit naturellement à la loi des marchés, c'est de veiller à ce qu'une structure – là, cela a été InCité jusqu'à présent - puisse se substituer peu ou prou à des propriétaires privés qui, pour certains - je dis bien pour certains, pas pour tous, ne me faites pas dire ce que je ne veux pas dire - ne participent pas à l'entretien de leur patrimoine au regard des responsabilités qui sont les leurs. La puissance publique, l'EPCI, via ce système de concession, d'une certaine manière, tache d'apporter une réponse positive, constructive, à ces manques de moyens mis par des propriétaires privés dans le cadre de l'entretien de leur patrimoine, mettant en danger celles et ceux qui y vivent. On est bien là quand même dans l'action que vous indiquez d'une certaine manière.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Alors, vote contre ? Qui souhaite intervenir ? Monsieur PFEIFFER, mais ce n'est peut-être pas la peine de prolonger une discussion. En principe, on est tous d'accord, sauf Monsieur POUTOU.

**M. Stéphane PFEIFFER** : Je vais être extrêmement court, mais juste pour rappeler que cette délibération va nous permettre aussi d'intensifier l'action qui va être menée par la Ville et la Métropole dans le cadre de la concession d'aménagement. Les conditions du marché que l'on souhaite renouveler le permettent et on va pouvoir aussi aller un peu plus loin, certainement pas suffisamment, mais on va pouvoir avoir une action encore plus forte.

Dire un mot aussi sur les suites de la rencontre avec la Ministre hier puisqu'en complément de l'action de la concession d'aménagement, on avait ce que l'on appelle « le PNRQAD » (Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés), une aide via l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) qui nous permettait de compléter les actions sur le centre-ville. Ce PNRQAD s'est terminé cette année, on ne peut pas engager de nouvelles actions et au regard de l'actualité, mais aussi du besoin fort, nous avons demandé à l'État d'engager une réflexion pour pouvoir poursuivre l'intervention de l'État dans le centre historique de Bordeaux. On a eu une écoute bienveillante. Maintenant, on va pouvoir construire avec le Ministère. Et je terminerai, Monsieur le Président, en disant que je ne prendrai pas part au vote.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Bien noté. Qui vote contre ? Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée.

**Majorité**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER**

**Mme Claudine BICHET** : Affaire n°79, **Madame MELLIER** : Aménagements Ferroviaires du Sud de Bordeaux.

**Mme MELLIER**

**(n°79) Aménagements Ferroviaires du Sud de Bordeaux (AFSB) : convention de financement des études projet - Décision - Autorisation**

**Mme Claude MELLIER** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, bien évidemment nous allons voter cette délibération dont on sait l'importance de cette troisième voie pour améliorer le cadencement et pour passer, si on le souhaite, à 15 minutes pour mieux desservir les gares au moins métropolitaines, mais bien au-delà, de Bègles et de Villenave-d'Ornon. Je me fais en même temps le porte-parole de Patrick PUJOL, dont vous savez combien il est attaché à ce dossier. Jusqu'à présent, nous avons des études qui étaient à des prix raisonnables. Là, cela commence à devenir des sommes qui sont relativement astronomiques. D'ailleurs, il ne se passe pas un Conseil de Métropole sans que nous ayons des études qui sont là-dessus. Cela devient très cher.

Je pense qu'il faut y aller, et je trouve que ce cadencement en deux phases me semble intéressant parce que cela va permettre de regarder comment se passe la première partie avant de passer à la seconde, qui est quand même beaucoup plus chère.

Je voudrais aussi profiter de cette délibération pour attirer votre attention, Monsieur le Président et mes chers collègues, sur quelque chose qui, moi, m'inquiète. On essaie de faire basculer les gens de l'avion vers le train, un peu contraints et forcés, mais c'est ainsi, et je me suis amusé, puisque j'avais un petit peu de temps ce matin ici dans ce Conseil, à regarder les horaires des TGV directs pour le mois de septembre. Je rappelle que nous nous étions engagés avec l'État et avec la SNCF à 17,5 allers-retours par jour quand le TGV est arrivé au mois de juillet 2017. En septembre, on ne sera plus qu'à 13 dans un sens et 14 dans l'autre, et je parle bien des directs, cela veut dire que le nombre de TGV diminue au même moment où le nombre d'avions diminue.

Qu'est-ce que Bordeaux a bien pu faire à Paris ? Après moins d'avions, moins de trains, des organismes qui s'en vont à Dijon sur le train au lieu de venir à Bordeaux, je vais finir par croire qu'il y a un Bordeaux *bashing*, et comme certains décideurs locaux s'en émeuvent, et je les comprends, cela devient quand même problématique.

Je voudrais peut-être qu'à l'occasion d'un prochain Conseil métropolitain, on puisse peut-être, Monsieur le Président, faire un point sur cette situation où on constate que petit à petit, les choses s'en vont. Je ne dis pas que vous en portez la responsabilité, ce ne sont pas mes propos, mais il ne faudrait pas que Bordeaux passe à côté.

Nous avons eu la chance hier d'avoir un Ministre qui vienne pour parler du logement et naïvement, je me suis dit : « Elle va vouloir rencontrer le Maire de la seule commune carencée de Bordeaux Métropole afin que je puisse lui expliquer pourquoi ». Eh bien non. Elle a préféré aller voir des communes qui étaient quasiment aux chiffres des logements sociaux.

Si on va voir les trains qui arrivent à l'heure, tout ce qui se passe bien, ce n'est pas la bonne image que l'on aura. Moi, j'étais prêt à la recevoir, j'étais prêt à me déplacer, j'étais prêt à discuter avec elle dans un lieu qui lui aurait convenu pour pouvoir lui faire part des difficultés, puisque si je lis l'interview qu'elle a donnée dans la presse, elle disait : « Je suis prête à aider

pour que les choses aillent mieux ». Moi, je ne demande pas mieux. Quand on vous tend la main, il faut la saisir, sinon on est fou.

Je me dis peut-être qu'il va falloir - c'est la période de demander en ce moment - que l'État s'aperçoive que dans le quart Sud-ouest de la France, il existe une agglomération qui est dans les premières de France, qui s'appelle « Bordeaux Métropole » et « Bordeaux », et que l'on ne passe pas à côté des trains qui passent.

Monsieur le Président, je vous demande de bien regarder cette affaire du nombre d'allers-retours TGV qui diminue. Tout ne peut pas diminuer, cela va reprendre l'activité, elle a repris l'activité. Il faut absolument être très attentif à ces problématiques-là, mais en ce qui concerne les emménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux, j'y suis tout à fait favorable et que cela avance le plus rapidement possible, comme l'aurait dit aussi clairement que moi, Monsieur Patrick PUJOL.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci qui souhaite intervenir ? Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : J'ai une note à lire. Juste avant, c'était un petit commentaire avant que j'oublie. Sur votre réflexion, Monsieur ANZIANI, sur le fait que vous, vous travaillez et puis moi, je suis là pour faire le malin quoi. C'est un peu cela et je crois que c'est assez partagé comme point de vue. Juste pour dire, mais je ne vais pas vous convaincre, que j'ai l'impression quand même que sur les 104, je ne suis pas celui qui travaille le moins et on n'est pas ceux qui travaillent le moins. Il faut savoir : soit on intervient trop, soit on pose trop de problèmes et d'ailleurs à chaque fois, on me dit : « Ce serait bien de regrouper, ce serait bien de moins parler, ce serait bien de moins dire les choses ». Nous, on fait ce que l'on peut, de ce que l'on comprend, de comment on peut agir, comment on peut défendre des idées, comment on peut faire avancer des choses. Après, vous pouvez toujours dire que nous, on ne travaille pas et que c'est vous qui avez le monopole du travail. Là, pour le coup, vous avez le monopole du travail et puis, nous, on aurait le monopole de la tribune, je ne sais pas comment dire. C'est quand même assez désagréable aussi de prendre les choses de cette manière-là. Il y a une forme de mépris peut-être. J'insisterai sur le fait qu'il y a des désaccords et nous, c'est ce que l'on essaie d'exprimer, un désaccord profond avec des directions politiques. On essaie toujours de souligner, toujours de mettre en évidence, ce que nous, on a comme impression permanente, c'est qu'il y a un camp social qui est invisibilisé. Il y a des choses que l'on ne discute pas assez. Il y a des choses que l'on ne dit pas assez, que l'on ne dénonce pas assez, eh bien on essaie de porter cela. On essaie. On n'est peut-être certainement d'ailleurs pas les seuls à vouloir faire cela, il y a tout un milieu associatif, il y a tout un milieu militant, il y a des syndicalistes qui font ce boulot-là. Il se trouve que, dans cette enceinte-là, je suis un peu seul pour porter cette parole-là. Ce n'est pas ce que je revendique, mais c'est un état de fait, c'est comme cela. Les règles électorales font que je me retrouve tout seul alors que d'autres auraient pu être là aussi, on aurait pu être un peu plus nombreux. C'est comme cela. Je tenais à faire cette petite réponse-là pour ne pas laisser sans réponse en tout cas ce que vous pensez beaucoup ici, c'est que si je n'étais pas là, si on n'était pas là, ce serait tellement mieux pour vous.

Maintenant, je lis la note qui vient de militants associatifs et syndicalistes qui sont investis dans la bataille notamment pour le ferroviaire. C'est une note qui est en critique de la délibération :

« Le projet de l'AFSB (Aménagements ferroviaires du sud de Bordeaux) a été validé par une Déclaration d'utilité publique en 2019 alors que cette Déclaration d'utilité publique avait été rejetée en 2017. C'est la Cour d'appel administrative de Bordeaux qui a validé la DUP (Déclaration d'utilité publique) et débouté les associations qui avaient demandé au Tribunal administratif de Bordeaux d'annuler l'arrêté du Préfet de la Gironde du 25 novembre 2015

portant Déclaration d'utilité publique au profit de SNCF Réseau les travaux nécessaires à la réalisation des aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux sur la ligne existante, Bordeaux - Sète, entre la gare de Bègles et Saint-Médard-d'Eyrans par le jugement délibéré le 19 septembre 2019 de la Cour d'appel, le jugement du Tribunal administratif de Bordeaux du 29 juin 2017 est annulé.

Cette DUP est donc contestée par un nombre impressionnant d'associations qui ont étudié le dossier depuis des années. Elles affirment que la procédure est irrégulière. Dès lors que la commission d'enquête publique n'était pas impartiale, que le projet d'aménagement ferroviaire n'est pas d'utilité publique, dès lors qu'en premier lieu, le taux de rentabilité est faible et le coût des travaux sous-estimé tandis que la surestimation du nombre de voyageurs est patente. En deuxième lieu, le projet induit des atteintes importantes à l'environnement, dès lors que le tracé des travaux traverse plusieurs zones protégées et menace plusieurs espèces protégées et que les mesures prévues pour limiter ces atteintes sont insuffisantes, et leur financement n'est pas assuré. En troisième lieu, le tracé emprunte des terrains placés sous un risque avéré d'inondation. En quatrième lieu, plusieurs monuments historiques sont situés dans le périmètre de l'enquête publique ou à moins de 500 m de ce périmètre. Enfin, des terres viticoles bénéficiant du label AOC (Appellation d'origine contrôlée) sont directement menacées. Voilà pour le passif.

La convention de financement présentée au Conseil de Métropole affirme concerner des études de compatibilité entre le projet d'AFSB et celui du RER métropolitain (Réseau express régional). Il concerne l'aménagement de plusieurs gares, la sécurisation de passages à niveau sur les 12 km de tronçon Bègles-Saint-Médard-d'Eyrans. Il ne mentionne pas le fait que l'AFSB s'insère dans le GPSO (Grand projet ferroviaire du sud-ouest), mais on peut lire dès la page 2, en bas de la page 2, qu'il bénéficiera de subventions de l'Union européenne au titre du développement du Réseau transeuropéen de transport, le projet destiné à Bruxelles contre l'avis des populations concernées.

Nous nous opposerons jusqu'au bout à ce projet de LGV qui est un grand projet inutile de plus dont le coût final sera finalement plus proche de 12 milliards d'euros que de 8, qui artificialisera des milliers d'hectares de terres agricoles pour faire gagner aux cadres sup. qui pourront se payer le billet quelques minutes sur le trajet Toulouse-Bordeaux.

Quant au projet de RER métropolitain, il est lui-même sérieusement mis en question, en tout cas, sur la ligne omnibus Saint-Mariens - Langon qui ne correspond à aucun besoin des habitants du Département et de la Métropole. La ligne Libourne-Arcachon semble être plus utile. Il serait nettement plus utile de rouvrir la ligne Saint-Mariens - Blaye qui soulagerait grandement les habitants totalement enclavés dans le Nord Gironde et épuisés par des heures de bouchons sur le Pont d'Aquitaine tous les jours. »

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à la feuille de route de cette étude.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Merci. Simplement Christophe DUPRAT a omis de vous dire que Nathalie DELATTRE s'abstient sur cette délibération en cohérence avec ses votes réguliers depuis ce projet de LGV Bordeaux-Toulouse.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Merci. Je voudrais revenir aux deux dernières interventions de Philippe POUTOU et de Patrick BOBET. En effet, il y a un petit morceau de GPSO dans cette délibération, mais surtout il y a un gros morceau de RER métropolitain. C'est cela la vraie différence. C'est cela la vraie avancée de cette délibération. Jusqu'à présent, les aménagements ferroviaires du Sud de Bordeaux, c'était principalement ou même exclusivement des aménagements pour le GPSO qui pouvaient potentiellement bloquer le développement du RER métropolitain, et les discussions que nous avons eues, Claude MELLIER en premier chef évidemment, c'est de réussir à convaincre SNCF Réseau, et la Région, mais qui était convaincue, que la priorité pour le territoire, c'était le RER métropolitain.

Donc, là, on est bien dans un projet en priorité fortement, en tout cas, c'est cela que l'on va porter, pour le RER métropolitain, pour le cadencement à la demi-heure, puis au quart d'heure. Si on veut que le RER métropolitain fonctionne, il faut que l'on arrive au cadencement au quart d'heure. Donc, là, il y aura un effet de report modal extrêmement important. Est-ce qu'il faudra aller jusqu'à une diamétralisation au quart d'heure - Langon-Saint-Mariens ? Les études le diront. Nous verrons bien, mais en tout cas il faudra être en capacité de fortement aller chercher les habitants qui habitent hors Métropole, qui font la grande majorité des kilomètres en voiture. Je vous rappelle que 22 % des automobilistes font 59 % des kilomètres, et donc des émissions de gaz à effet de serre, et donc des bouchons, et ils proviennent de l'extérieur de la Métropole. Vraiment c'est une délibération importante.

Alors, première étape, ce sont des coûts modestes. Deuxième étape, si on la valide, ce sont des coûts très importants, j'en conviens. Donc, là, il faut regarder de très, très près parce qu'après on rentre dans des coûts importants. C'est vraiment du RER métropolitain, et on a gagné une bataille là. Il faut plutôt être fier de cela.

Après, les enjeux environnementaux de protection en effet des zones traversées et des monuments historiques, là, il faudra regarder de très, très près dans le projet pro. Là, on parle juste de la séquence gare de Bègles, gare de Saint-Médard-d'Eyrans. On ne parle pas de la suite. La suite, c'est un autre sujet, on aura le débat éventuellement le moment venu. Elle est importante pour nous cette délibération et il fallait bien la replacer, je pense, dans ce contexte.

Avec ce projet, cadencé à la demi-heure, on peut éviter jusqu'à 100 000 km voitures/jour... jour, cela me paraît beaucoup d'ailleurs.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Je voudrais répondre à l'interpellation de Christophe DUPRAT qui est plein d'intérêt. Est-ce qu'il y a un Bordeaux *bashing* ou pas ? Moi, je ne le crois pas. Simplement, je constate, comme vous tous, qu'il y a quelques mois maintenant, plus d'un an, sous l'ancienne mandature, le Gouvernement a renoncé à l'avion entre Bordeaux et Paris, et que nous sommes la seule ligne de France concernée. Cela a été ensuite après acté par le Parlement. Je le regrette, mais, bien sûr, je ne reviens pas sur mes propos. Je pense que c'est une profonde bêtise que l'on paiera dans l'avenir.

Ensuite après, il y a eu un second fait qui est... j'imagine que vous parlez de l'OIV (Organisation internationale de la vigne et du vin). Sur l'OIV, attendons, pour l'instant, la décision n'est pas prise. On verra dans le courant de la semaine prochaine ce qui se passe. À chaque fois, ce que je regrette par contre, c'est la méthode. À chaque fois, la méthode, c'était presque le mépris, pas de concertation. Nous sommes quelques-uns à avoir demandé un rendez-vous au Président de la République sur la navette. Quelques-uns, c'était Patrick BOBET, Président de la Métropole, Monsieur Patrick SEGUIN, Président de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie), Alain ROUSSET, moi-même, d'autres. Des Parlementaires sont montés au créneau de tout bord parce que l'on a même vu un Ministre, pendant la campagne électorale, dire que finalement, elle était pour la navette alors qu'elle est membre du Gouvernement qui est contre.

Pas de dialogue. Des réponses extrêmement tardives. Jamais un seul rendez-vous avec un Ministre. Madame la Préfète a été missionnée pour savoir comment on accompagnait la suppression.

Sur l'OIV, c'est pareil. On a été très nombreux à se mobiliser. Moi, je voudrais remercier le Maire de Bordeaux en premier parce que c'est lui qui a mené ce combat, qui était un combat important pour nous tous. Mais là aussi, les Parlementaires, etc., on a demandé, on a écrit. Pas de réponse. Franchement, quel mépris. Cela, je ne peux pas l'admettre cette attitude gouvernementale vis-à-vis de Bordeaux, mais je crains que ce ne soit pas que vis-à-vis de Bordeaux, ou alors je suis quand même désespéré si c'est uniquement une préférence politique. Là, je ne veux pas y croire.

**Mme Claude MELLIER** : Oui, je voulais simplement dire que, depuis quelques conseils métropolitains, à chaque fois, il y a au moins une sinon plusieurs délibérations concernant les AFSB, mais en lien avec le RER métropolitain. Les AFSB avaient été conçus pour un autre projet et l'émergence du projet RER métropolitain en 2018 est venue s'intégrer dans les AFSB, ce qui nous a amenés à poser de nouvelles questions pour savoir comment rendre, comme cela a été dit, accessibles les dessertes cadencées à une demi-heure voire plus tard au quart d'heure. Les différentes études ont porté essentiellement sur cet aspect, c'est-à-dire des études qui permettent d'intégrer le RER métropolitain dans cette structure des AFSB. C'est essentiellement porté sur cet aspect-là.

En même temps, ces études ont toujours eu à cœur de préserver et d'étudier les questions environnementales. Jamais, cela s'est fait à l'encontre de l'environnement, mais toujours en prenant en compte ce souci-là. Cela montre bien que, ces derniers mois, on avance précisément sur cette question puisque je vous dis, à chaque conseil, il y a une délibération qui montre qu'il y a une exploration, un travail qui est fait tout à la fois par les services de la Métropole, mais également les services de la SNCF. C'est pour cela que je crois qu'il faut bien mesurer tout ce qui relève des AFSB, et c'est vrai que l'on a la possibilité d'améliorer l'évolution du RER, et on a la possibilité de préserver l'avenir et de répondre aux besoins. Monsieur POUTOU a refait le film, excusez-moi l'expression, à sa manière, mais cela fait des mois que l'on aborde cette question-là, et qu'on l'aborde concrètement. Et aujourd'hui, on est dans l'aspect très concret de l'avancée du dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui vote contre ? Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? Votre groupe s'abstient ? Non. Donc, unanimité. Merci.

**Majorité**  
**Abstention : Madame DELATTRE**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme Claudine BICHET** : Affaire n°80, Madame Brigitte BLOCH : Association culturelle israélite de Gironde – Restauration de l'orgue de la synagogue de Bordeaux.

**Mme BLOCH**

**(n°80) Association cultuelle israélite de Gironde - Restauration de l'orgue de la synagogue de Bordeaux - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation**

**Mme Brigitte BLOCH** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite intervenir ? Je vois une main se lever. Oui, je vous en prie. Allez-y, Madame SABOURET.

**Mme Béatrice SABOURET** : Merci Monsieur le Président, chers collègues. S'engager dans la restauration de l'orgue de la synagogue de Bordeaux est une réelle nécessité, c'est pourquoi notre groupe Métropole Commune votera naturellement pour cette délibération. En termes de symbole, cette restauration permet de faire revivre un joyau que les événements les plus sombres de l'histoire ont abîmé et condamné au silence depuis de trop longues années. Cette délibération nous offre l'opportunité d'entretenir et de valoriser notre patrimoine bordelais, c'est une très bonne chose, et nous soutenons cette initiative sans aucune ambiguïté.

J'ai néanmoins un étonnement qui m'amène, Monsieur le Président, à vous poser la question suivante : « Pour quelle raison la Ville de Bordeaux - et son Maire, Monsieur Pierre HURMIC - ne portent-elle pas directement ce dossier et n'assume pas ses responsabilités alors que la préservation du patrimoine historique est de sa compétence ? Par quel tour de passe-passe, ce qui relève de la compétence de la ville, est-il transféré ainsi à la Métropole ? » J'avoue que le prétexte de la dimension de l'attrait touristique est un peu, pardonnez-moi l'expression, téléphoné et pourrait même créer un précédent un peu curieux. Donc, Monsieur le Président, je vous remercie par avance de votre réponse.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Il y a Monsieur GOMOT qui veut intervenir.

**M. Stéphane GOMOT** : Merci. L'orgue de la cathédrale ne sera pas financé avec la participation de Bordeaux, du moins sa rénovation tout comme celui de la cathédrale ne le sera pas. Tout simplement pour le simple fait que nous avons déjà dans notre parc immobilier patrimonial dans les églises de Bordeaux plusieurs dizaines d'orgues dont nous avons la charge intégrale, sauf les subventions évidemment de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) lorsqu'il s'agit d'un monument historique, ce qui n'est le cas que d'un seul.

Dans ces conditions, nous avons préféré mettre la priorité sur les orgues dont nous avons pris la responsabilité juridique, les autres n'étant pas de la responsabilité juridique directe de la Mairie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Monsieur le Maire.

**M. Pierre HURMIC** : Je voudrais répondre deux mots aussi, Madame SABOURET. Je suis assez étonné par cette interpellation. Je vais vous rappeler un principe fondamental du droit constitutionnel qui est l'autonomie de gestion des collectivités locales. Vous posez une question au Maire de Bordeaux à travers le Président de Bordeaux Métropole. Sachez, Madame, vous n'avez peut-être pas la même vision de ce qu'est l'administration de la ville de Bordeaux, mais la Ville de Bordeaux n'est pas sous tutelle de Bordeaux Métropole. Si vous avez une question à poser au Maire de Bordeaux, vous la posez au Maire de Bordeaux. Nous avons des Conseils municipaux, nous avons des questions écrites, et nous avons des façons de dialoguer, Madame, sans passer par le Président de Bordeaux Métropole. Donc, nous divergeons là-dessus.

Et puis, je vais vous dire, cette question, nous nous la sommes posée avant vous. Je considère que, comme l'a dit Stéphane GOMOT, nous avons des charges énormes actuellement à restaurer les orgues des églises qui sont de la responsabilité des municipalités, dans la mesure où on a un retard important aujourd'hui à assumer, cela n'a pas été fait ces dernières années. Et lorsque cette demande m'a été présentée, j'ai rappelé à celui que me l'a présentée : « Les cathédrales sont du ressort de l'État, je vous invite à vous retourner vers celui qui est le financeur naturel des cathédrales à savoir l'État ». Mais Madame, je vous confirme que je suis assez surpris par la façon dont vous concevez les relations que vous pouvez avoir en direct avec le Maire de Bordeaux qui n'est pas sous tutelle.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Pour ce qui concerne la Métropole, c'est simple, on considère que la synagogue avec son orgue appartient au patrimoine métropolitain et sont un facteur également de tourisme et de culture. Donc, on considère - comme cela a déjà été fait d'ailleurs - on considère que cela relève tout à fait de la compétence de la Métropole. Madame SABOURET, c'est vrai que l'on n'est pas au Conseil municipal de Bordeaux.

**Mme Béatrice SABOURET** : Merci. Alors, je ne pensais pas qu'une question de cette nature allait être de nature à créer une surréaction de la part du Maire. Il sait très bien que les questions qui sont propres à Bordeaux, je n'ai pas besoin d'être à la Métropole pour les poser directement à Bordeaux. Néanmoins, le sujet fait l'objet d'un point à l'ordre du jour de ce Conseil de Métropole. Donc, cela me paraît naturel de poser la question ici. Ce n'est pas moi qui l'ai mis à l'ordre de jour.

J'entends donc également, Monsieur le Président, que le sujet est ouvert. Je pense que cela donnera sans doute des idées, peut-être, à d'autres communes. Donc, j'entends. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Enfin, tout cela est un peu malicieux quand même. Madame BLOCH.

**Mme Brigitte BLOCH** : Oui, juste pour rajouter un mot. Vous avez lu, dans la délibération, que l'association culturelle souhaite organiser, suite à cette rénovation, des concerts qui participeront aussi de l'attractivité à la fois du bâtiment et de notre activité touristique qui sont aussi très impliquées dans tout ce qui est ouvert aux Journées du patrimoine. Cela participe de l'attractivité globale du territoire.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. J'ajouterai que j'ai été saisi personnellement par le Président du Consistoire. Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée. Vous aviez demandé la parole, je ne vous avais pas vu. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : Je vote pour.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Vous votez contre.

**M. Philippe POUTOU** : Non pour.

Vous m'avez tellement attaqué tout à l'heure que vous m'avez chamboulé. Je ne sais plus où j'en suis. Donc, là, je reconnais, je me suis trompé, je vote pour la délibération.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Très bien, très bien. Je vous félicite, Monsieur POUTOU. Vous voyez, vous commencez à nous rejoindre.

**Unanimité**

**Mme Claudine BICHET** : Affaire n°81, **Madame DE FRANÇOIS** : Délégation de service public de transports urbains.

**Mme DE FRANÇOIS**

(n°81) Délégation de service public de transports urbains - Commission conciliation - Différends URSSAF et CICE Avenant 9 et Protocole transactionnel - Autorisation - Signature

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur POUTOU.

**M. Philippe POUTOU** : C'est la dernière intervention de la journée. De toute façon, il ne reste plus que trois délibérations. Ce n'est pas vraiment des questions, c'est des commentaires. Enfin, c'est un désaccord. On va voter contre la délibération. On est en désaccord avec le principe même de la conciliation puisque l'on considère que KEOLIS, soit c'est une tentative de triche, soit c'est une grosse erreur, une grosse incompétence qui fait qu'ils n'ont pas vu qu'ils calculaient mal. Cela nous fait préciser que le plus simple, vu que le contrat de Délégation de service public s'arrête fin 2022, il serait complètement légitime de se poser le problème de basculer sur une régie publique du transport. Quand on voit des agissements comme cela, c'est plutôt convaincant de se dire : « Voilà, il y a une faute, maintenant, on va passer à autre chose. »

Cela permet de rappeler qu'il serait utile au moins d'envisager cela, de le discuter un peu comme la régie publique de l'eau. Si on veut vraiment une politique de transport cohérente sur la Métropole, il faudrait faire le lien avec tout ce que l'on discute au fil des conseils, les questions environnementales et sociales. Le meilleur outil que l'on puisse avoir, c'est un outil complètement public entre les mains des collectivités, qui permette justement d'avoir la décision sur tout cela.

Sur la question du financement, je pense que l'on peut aussi poser le problème des profits de KEOLIS et des actionnaires. Cela prouve que finalement, sur le transport, on peut dégager de l'argent et cet argent-là, il vaudrait mieux qu'il soit entre les mains de la collectivité plutôt qu'entre les mains d'actionnaires qui s'en servent pour se remplir les poches. Cela se justifie. En tout cas, c'est un problème que l'on pose et qui peut se discuter assez rapidement puisque d'ici l'année prochaine, normalement, il y a des décisions qui doivent se prendre sur la continuité ou pas de la DSP avec KEOLIS voire avec quelqu'un d'autre.

Nous, on est pour un service public des transports et derrière, évidemment, mais je ne la reposerai pas là, c'est la question de la gratuité des transports pour toutes et tous qui est possible uniquement si on a un véritable service public des transports.

Juste avant d'arrêter de prendre la parole, je voudrais juste vous dire sur la question du travail parce que Monsieur ANZIANI m'a bien percuté la tête. À Bordeaux en Luttés, vous avez remarqué, il n'y a qu'un élu. Un élu, ce n'est pas un groupe. On n'a pas de collaborateurs. Donc, imaginez bien que le travail, on se démerde. Pas d'appui. On fait cela en groupe, mais c'est l'occasion de rappeler que ce travail-là est fait en lien avec des militants, syndicalistes, associatifs, des militants de quartier, et ce sont des gens qui bossent gratuitement pour nous filer un coup de main, pour analyser les délibérations parce que souvent les délibérations, on a du mal à les comprendre. Heureusement qu'autour de nous, on a des gens qui ont des compétences sur l'urbanisme, sur les questions environnementales, sur les questions y compris de l'habitat, du social, de la culture. Donc, on est entouré de plusieurs personnes, de plusieurs structures qui nous aident bénévolement. C'est un travail collectif, et nous, bien souvent, on relaie des demandes, des problèmes posés, des souhaits. Donc, c'était l'occasion, vu le reproche qui nous est fait de ne pas travailler et de s'amuser, justement de remercier toutes celles et ceux qui travaillent autour de nous et qui nous permettent d'essayer de mettre des éléments un peu plus concrets dans les critiques que l'on fait sur la politique qui est menée.

C'est un petit hommage à tout ce milieu militant qui collabore et qui nous aide, sans qui on ne pourrait faire tout cela, et sans qui on ne pourrait pas intervenir comme là aujourd'hui... même si ce n'est pas le cas au bout du compte, mais il y a eu 22 dégroupements de la part de Bordeaux en Luttés, on nous a demandé d'en enlever quelques-unes évidemment. C'est pour vous dire que quand même on essaie de faire des choses, on essaie de les exprimer, et on essaie quand même malgré tout de poser les débats et de faire avancer les choses.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Je n'ai pas dit que vous vous amusiez. Simplement, je voulais souligner quelque chose. Vous faites comme si vous, vous étiez à l'écoute de beaucoup de gens, etc. Je vous rappelle, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, qu'ici dans cette salle, là, tous les Maires rencontrent des milliers de personnes. Et ce qui vient ici, c'est suite à des réflexions, des concertations, des discussions, un dialogue avec des milliers de personnes qui sont nos habitants. Donc, vous, peut-être que vous avez votre petit groupe, mais nous, nous avons toute une population à chaque fois. Vous pensez bien que l'on ne reste pas enfermés dans nos bureaux. On va voir les gens. On les rencontre. Parfois on se fait engueuler. Parfois on se fait féliciter. Donc, ne pensez pas que c'est simplement notre petite position nous, c'est une position très large, et c'est tout l'intérêt de l'art politique, et c'est tout l'intérêt de l'élection. Quand on est élu, justement, on est représentant du peuple, et on doit aller voir le peuple, c'est ce que nous faisons chaque jour. Madame DE FRANÇOIS.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Oui, je regrette quand même que Monsieur POUTOU soit toujours dans la suspicion. Il s'agit simplement d'une lecture d'un contrat. Tout le monde sait qu'une lecture d'un contrat peut être sujette à appréciations, et c'est justement pour cela qu'il y a eu négociation pour se mettre d'accord sur cette lecture de contrat.

Je comprends que ce ne soit pas très facile parce que c'est très technique, et c'est vrai qu'il y a des chiffres. Je comprends aussi que Monsieur POUTOU soit tout seul, je peux lui dire que s'il a besoin de me rencontrer pour que je lui explique les délibérations, ce sera avec plaisir.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Qui vote contre ? Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée.

**Majorité**  
**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme Claudine BICHET** : Affaire n°84, **Madame DE FRANÇOIS** : Adaptations de l'offre Transports Bordeaux Métropole 2021.

**Mme DE FRANÇOIS**

(n°84) Adaptations de l'offre Transports Bordeaux Métropole 2021 - Décision - Autorisation

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Métropole Commune, je pense, a demandé le dégroupement. **Monsieur DUPRAT**.

**M. Christophe DUPRAT** : Oui, rapidement, chers collègues, pour dire que cette méthode des réunions sectorielles qui débouchent sur la délibération d'aujourd'hui, est une très bonne méthode qui fonctionne bien avec des rendez-vous, des échanges qui existent, des rendez-vous plus précis entre communes lorsqu'il faut aller plus loin. C'était simplement pour commencer à marquer un petit peu les esprits en disant que la future Délégation de service public va arriver. C'est vous, **Monsieur le Président**, qui allez bien évidemment faire le choix du futur délégataire, et peut-être qu'avant que ce choix soit fait, c'est-à-dire dans un moment, que les communes puissent regarder si cette réponse qui est faite correspond bien à ce qu'elles attendent par rapport à cela. Voilà, c'était un peu cela dans l'idée. Il faut que l'on essaie de trouver une formule où le candidat qui serait choisi ne dégrade pas la situation dans certaines communes par rapport à d'autres pour rassurer un certain nombre de communes par rapport à cela. Il faut que l'on trouve une formule où personne ne soit perdant et qu'il n'y ait que des gagnants. Ce n'est pas toujours facile, j'entends bien, mais que l'on ait un moment où on puisse discuter.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite intervenir ? Personne.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Oui, pour la DSP, pour répondre à **Christophe DUPRAT**, il y a un travail qui est fait par le COSUI (Comité de suivi), bien sûr, et il y a un énorme travail fait également par les services. Effectivement, nous présenterons au Président des choix pertinents pour toutes les communes.

Simplement une petite information, si vous me le permettez, **Monsieur le Président**, dire que la fréquentation est revenue à 80 % sur notre réseau de transport en commun.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Bien noté. Qui vote contre ? **Monsieur POUTOU**. Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée.

**Majorité**

**Contre : Monsieur POUTOU**

**Mme Claudine BICHET** : Dernière affaire, n°95, Madame RAMI : Subvention Fête du vélo.

**Mme RAMI**

(n°95) Subvention fête du vélo - vélo-cité 2021 - Décision - Autorisation

**Mme Isabelle RAMI** présente le dossier.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Qui souhaite intervenir ? **Monsieur BOBET**.

**M. Patrick BOBET** : Merci **Monsieur le Président**. Bien sûr, nous sommes favorables à cette proposition. C'est simplement profiter de cette délibération pour vous rappeler les nuisances insupportables que subissent les riverains des axes d'échappement des boulevards et des coronapistes en l'occurrence. Cela faisait plus de 6 mois que je demandais d'avoir des comptages sur les axes du Bouscat, je les ai enfin eus lors du Comité de pilotage des boulevards la semaine dernière. Ils sont tout à fait édifiants. Comptage de la semaine 18, du 3 au 8 mai, sur le grand axe, sur Marcelin Berthelot – Gauthier Lagardère, vous connaissez cela, qui permet de rentrer sur Caudéran et Eysines en évitant le boulevard, nous sommes sur 5 200 voitures. Et surtout sur la rue Lamothe qui est une petite rue, toute petite rue d'échoppes qui n'est pas du tout calibrée pour cela, on doit supporter 4 000 voitures par jour. Je vous demande d'imaginer ce que c'est que 4 000 voitures par jour dans une petite rue comme cela. Donc, je vous le redis, Monsieur le Président, j'attends vraiment de vous une réaction parce que ce n'est pas tenable pour les riverains et c'est la même chose pour Talence, j'en suis tout à fait certain.

D'ailleurs, le *PowerPoint* que j'ai sous les yeux le dit très bien. Des niveaux de trafic, on parle d'itinéraires alternatifs aux boulevards, les comptages routiers, très bien. Il est écrit « Des niveaux de trafic cohérents avec la catégorie des voies, sauf sur Carnot Lagardère au Bouscat. L'écrire, c'est bien, mais faire quelque chose pour y remédier, ce serait quand même tellement mieux.

Nous voterons bien sûr la délibération en question, car nous sommes évidemment pour le vélo et sa pratique jusqu'à une certaine limite. Quand cela perturbe vraiment trop les riverains alors qu'ils n'ont rien demandé à personne, cela devient un peu lourd. Merci.

**M. le Président Alain ANZIANI** : **Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH**.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Oui, on est bien conscient que ces aménagements vélo, mais aussi et surtout bus... c'est vélo et bus, et cela préfigure d'éventuels transports en commun en site propre sur les boulevards, et qui ferait boulevards plus pont à pont, circulaire, cela gagne en part modale de vélos. Le nombre de cyclistes a doublé. La régularité a fortement augmenté pour les bus. **Béatrice DE FRANÇOIS** pourrait le dire mieux que moi, la Liane 9, et, en effet, sur un certain nombre de rues résidentielles autour, il y a des répercussions très négatives, vous venez de les citer.

Je fais un petit aparté. Il y a des rues sur Bègles, parallèles ou perpendiculaires à la Route de Toulouse, pareil, qui supportent un trafic qui a fortement augmenté. Des petites rues résidentielles qui arrivent à des chiffres à 3 à 4 000, 5 000 véhicules/jour également. Il y a un vrai enjeu de plans de circulation communaux et intercommunaux. Il va falloir vraiment regarder très rapidement pour combattre l'effet Waze ou GPS (Global Positionning System) parce que c'est cela, les gens allument leur GPS, ils suivent leur GPS et ils passent dans des rues résidentielles qui ne sont absolument pas conçues pour cela, à savoir la hiérarchisation historique des voiries entre voiries structurantes, voiries intercommunales et voiries résidentielles, Waze remet tout à plat.

Également, en ce moment, il y a des travaux aussi importants au niveau de la barrière de Pessac par exemple, sur les canalisations d'eau, de remplacement, qui font que les boulevards en ce moment, c'est un peu compliqué. Donc, il y a un double effet. On réalise la majorité des travaux durant l'été là où il y a le moins de circulation.

Enfin, dernier effet, la circulation est revenue peu ou prou à son niveau nominal, sachant que Béatrice DE FRANÇOIS vient de le dire, nous avons encore un petit trou d'air dans l'utilisation des transports en commun de 20 %. Si la fréquentation est arrivée à 80 % de son niveau nominal, c'est qu'il y a quand même encore 20 % à récupérer. Donc, on est bien conscient des enjeux difficiles en termes de circulation, de nuisances sonores et même de pollution, j'en suis très conscient, pour ces riverains surtout que les rues ne sont pas faites pour cela. Donc, il faut venir étudier très rapidement des modifications de circulation. Il n'y a que cela à faire. On est à votre disposition pour monter des réunions rapides avec les communes, avec les services pour trouver des parades, pour que les riverains puissent retrouver de la quiétude. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Madame AMOUROUX.

**Mme Géraldine AMOUROUX** : Merci Monsieur le Président. Pardon, par avance, si je suis un peu dans la redondance ou si j'enfonce le clou par rapport à ce qu'a dit mon Président Patrick BOBET.

Moi aussi, je voulais profiter de cette délibération pour faire le porte-parole, comme notre collègue POUTOU, d'un certain nombre d'habitants de notre agglomération, en particulier de la ville de Bordeaux et encore en particulier du quartier de Caudéran, qui est directement impacté par les reports de circulation. Patrick BOBET parlait du Bouscat, mais on pourrait citer des petites rues de nos quartiers bordelais qui subissent les mêmes nuisances. Vous avez tous constaté qu'aux heures de pointe, les automobilistes sont dans des énormes embouteillages sur les boulevards. Je ne vais pas en rajouter, mais on voit bien que c'est la faute à un passage de deux voies à une voie. Écoutez, je vous invite à venir le long du boulevard Antoine Gautier, du boulevard Pierre 1<sup>er</sup> et d'autres. Vous le constaterez aux heures de pointe.

Je ne veux pas que l'on croie ici que l'on est contre l'aménagement de ces boulevards et de ces voies bus-vélo parce que, oui, c'est pour les bus et pour les vélos, mais force est de constater que cette situation entraîne un certain nombre d'embouteillages comme nous en avons rarement vu, doublés par un certain nombre de travaux, c'est vrai, mais pas que. Sans parler des pics de pollution qui, j'imagine, je ne suis pas spécialiste, mais que cela doit engendrer tout comme un certain impact économique avec des gens qui se trouvent alors qu'ils devraient être déjà dans leur bureau, dans leur voiture, bloqués, ou qui se rendent à des rendez-vous commerciaux ou professionnels. La paisibilité de nos petites rues de quartier, on vient d'en parler, je n'y reviendrai pas.

Nous, ce que l'on voulait dire ici, c'était faire quelques propositions et poser quelques questions. D'abord vous dire que nous regrettons que l'élargissement de certaines pistes cyclables qui avait eu lieu, il y a quelques mois, même plus d'un an maintenant... j'ai cité le boulevard Antoine Gautier parce que c'est un exemple qui me vient directement parce qu'il marchait bien. On regrette qu'il n'ait pas pu être amplifié et poursuivi plutôt que d'être remplacé par des coronapistes.

Quelques questions pour finir, si vous me permettez : « Est-ce que l'on ne pourrait pas étudier sur certains carrefours une requalification qui permettrait peut-être de fluidifier ? » Je pense au carrefour de la rue de Tivoli avec le boulevard, mais d'autres aussi. Le carrefour de la rue de l'École normale avec la rue de Caudéran, par exemple. « Est-ce que dans le cadre de la préparation de la stratégie des mobilités, vous avez prévu des solutions pour répondre à l'ensemble de ces difficultés citées auparavant ? » Et « Est-ce que votre objectif est d'étendre encore les coronapistes ? Et si oui, quels types d'aménagement vont être mis en place dans le cadre de la requalification complète des boulevards pour permettre une circulation mixte et apaisée pour tous les modes de transport ? » Puisque tout le monde ne prend pas le bus ou le vélo ou la trottinette. Certains ont l'obligation de prendre leur voiture. « Et quelles solutions vous envisagez pour les itinéraires malins ? » mais Patrick BOBET vous a lui-même posé la question.

Je vous remercie et nous aussi, on est prêt à vous rencontrer pour parler peut-être de cas beaucoup plus spécifiques parce que peut-être que tous les boulevards ne sont pas concernés dans les mêmes proportions. Je vous remercie.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Simplement trois points. Le premier, moi, je me réjouis quand même de constater qu'il y a un consensus sur l'aménagement des boulevards, cela a été dit et répété, quels que soient les rangs, c'est quand même une bonne chose.

Le deuxième, je note ce que Patrick BOBET d'ailleurs a dit hier en Conférence des maires à plusieurs reprises, que vous dites également, Madame AMOUROUX, et notamment cette difficulté avec les carrefours qui stoppent les voitures. Si j'ai bien compris, j'en suis même sûr, Clément ROSSIGNOL-PUECH a dit qu'il allait prendre en considération toutes ces situations pour qu'on les travaille et que l'on améliore la fluidité.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Oui, en effet, il y a aussi la conjonction de la Ligne D du tramway qui a eu un effet et qui vient se rajouter aux enjeux des boulevards. Il y aura aussi, quand les travaux vont commencer fortement le BHNS Bordeaux - Saint-Aubin-de-Médoc qui ne va pas forcément faciliter la circulation automobile. On en est bien conscient. Si on veut donner plus de place aux transports en commun pour favoriser le rapport modal, il faut prendre de la place. Et la place est prise sur le mode qui a, pour l'instant, le plus de place : 70 % de la voirie est consacré à l'automobile. C'est principalement sur l'automobile ou le véhicule motorisé que l'on prend de la place. Il y a plusieurs pistes de travail, à court terme, c'est en effet travailler sur les carrefours. C'est important. Travailler sur les carrefours à feux, éventuellement supprimer certains carrefours à feux, cela permet de fluidifier la circulation.

Il y a une modification dans la Ville de Bordeaux récemment sur la place Raba où le sens de circulation a été modifié - je parle sous le contrôle des élus Bordelais - ce qui va permettre de fluidifier la circulation. Il faut réfléchir ensuite, quartier par quartier, à modifier le plan de circulation pour éviter les itinéraires malins. Après, une fois que les transports en commun seront là et bien plus efficaces, tout le travail sera de favoriser le report modal. C'est cela. Diminuer le nombre de voitures et lisser la période de pointe. De toute façon, avec l'augmentation de la population, je vous rappelle, on gagne entre 10 et 12 000 habitants de plus par an sur la Métropole bordelaise, les enjeux de circulation, on ne peut pas raisonner à flux constants. Les déplacements vont fortement augmenter, et c'est tout l'enjeu de cette stratégie des mobilités, c'est qu'ils ne se dirigent pas vers les déplacements automobiles que pour celles et ceux qui n'ont pas le choix. C'est cela vraiment l'enjeu. On est tous d'accord à ce niveau-là.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci. Alors, Isabelle RAMI qui était le rapporteur de la délibération initiale.

**Mme Isabelle RAMI** : Oui, c'était juste pour apporter un élément supplémentaire à la délibération. La Fête du vélo dans la délibération est notée au 5 septembre 2021, il faut noter qu'elle est le 26 septembre 2021 et qu'elle se passera à Bordeaux, sur le quai des Sports.

**M. le Président Alain ANZIANI** : Merci de cette précision ? Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas davantage. La délibération est adoptée.

**Unanimité**

Je vous souhaite une bonne soirée et un bel été.

*La séance est levée à 16 heures 22*

La Secrétaire de séance

Claudine BICHET